



République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

**PROGRAMME NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EDUCATIF 2011-
2020 (PNDSE II)
PLAN D'ACTION TRIENNAL (2012-2014)**

Document provisoire

Mai 2011

Introduction	4
A. Diagnostic du système éducatif	5
A.1 Contexte général du développement de l'éducation	5
A.2 Contexte macroéconomique et des finances publiques	8
A.2.1 L'évolution du revenu par habitant	8
A.2.2 Les finances publiques	9
A.2.3 Les dépenses relatives au secteur de l'éducation	12
A.2.4 Le marché du travail	15
A.2.4.1 L'évolution de l'emploi	15
A.2.4.2 L'offre et la demande d'emploi	16
A.2.4.3 Les emplois occupés par les jeunes (25-35 ans) selon la formation reçue.....	18
A.2.4.4 L'investissement en capital humain.....	19
A.3 Etat des lieux du secteur éducatif.....	21
A.3.1 Description générale du système éducatif	21
A.3.1.1 Le Pilotage institutionnel du système.....	21
A.3.1.2 Structure et organisation du système	21
A.3.2 Evolution des différents sous-secteurs.....	23
A.3.2.1 Enseignement préscolaire	23
A.3.2.2 Enseignement fondamental.....	24
A.3.2.3 Enseignement secondaire général.....	29
A.3.2.4 Enseignement technique et professionnel	34
A.3.2.5 Enseignement supérieur	38
A.3.2.6 Alphabétisation et Enseignement originel.....	43
A.3.2.7 Gestion et Gouvernance du secteur	45
B. Politique sectorielle	47
B.1 Principales orientations	48
B.1.1 Les orientations globales et les options pour le développement du secteur.....	48
B.1.2 Stratégie de développement	49
B.1.2.1 Enseignement préscolaire.....	49
B.1.2.2 Enseignement fondamental.....	49
B.1.2.3 Enseignement secondaire général.....	51
B.1.2.4 Formation technique et professionnelle	52
B.1.2.5 Enseignement supérieur	53

B.1.2.6	Alphabétisation et Enseignement originel.....	54
B.1.2.7	Programmes transversaux	54
B.1.2.8	Gestion et pilotage du système	55
B.1.3	Chiffrage de la stratégie.....	57
B.2	Cadrage macro-financier.....	61
B.2.1	Les ressources mobilisables	61
B.2.1.1	Les ressources publiques nationales.....	61
B.2.1.2	Les contributions des familles.....	63
B.2.1.3	L'aide extérieure	63
B.2.2	Le gap de financement.....	64
B.3	Programme décennal.....	66
B.3.1	Structure logique du Programme	66
B.3.2	Cadre de résultats et description des composantes.....	66
B.3.2.1	Composante A : Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation	66
B.3.2.2	Composante B : Développer un accès élargi au niveau de la base du système et régulé dans ses niveaux supérieurs.....	76
B.3.2.3	Composante C : Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur...	84
B.3.3	Mise en œuvre et suivi-évaluation du Programme	90
B.3.3.1	Dispositif de mise en œuvre	90
B.3.3.2	Les instruments de mise en œuvre.....	94
B.3.3.3	Le suivi-évaluation	95
B.4	Cadre logique du PNDSE	97
C.	Plan d'action 2012-2014	112

INTRODUCTION

Ce plan d'action est le cadre opérationnel du triennat 2012-2014 du PNDSE II.

Les deux premières parties de ce document – A. DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF et B. POLITIQUE SECTORIELLE – résument et actualisent le document : *Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation PNDSE II (2011-2020)*. L'actualisation tient compte, d'une part du report en 2012 d'une partie des activités prévues initialement en 2011, d'autre part de la disponibilité de nouvelles données : statistiques scolaires de 2009/10, données macroéconomiques et financières (exécution du budget 2010, dernières projections macroéconomiques).

Le PNDSE II a été suscité par une réflexion stratégique entamée à l'occasion de la revue conjointe de Novembre 2009. Il capitalise le bilan du PNDSE I et s'instruit du diagnostic sectoriel réalisé en 2010 (RESEN 2010) ; son chiffrage a été réalisé au moyen d'un modèle de simulation.

Le PNDSE II se propose de relever les principaux défis suivants :

- Education de base : (i) Enseignement préscolaire peu étendu et concentré dans les grands centres urbains ; (ii) Qualité et efficacité très faibles de l'Enseignement fondamental ; (iii) Importance d'un analphabétisme, notamment en milieu rural et parmi les femmes, encore alimenté par une population de jeunes non scolarisés ou trop tôt déscolarisés ; (iv) Non prise en compte des apports de l'Enseignement originel au système éducatif.
- Enseignement post-primaire : (i) Faiblesse de l'accès et de la qualité au premier cycle secondaire général ; (ii) Manque de pertinence, d'efficacité et de diversification dans le second cycle ; (iv) Faible efficacité interne de la FTP et de l'Enseignement supérieur.
- Pilotage : (i) Faiblesse des capacités de pilotage stratégique ; (ii) Prévalence d'un mode de gestion axé sur les moyens plutôt que sur les résultats ; (iii) Concentration excessive de la gestion et la faible implication de la société civile, des communautés locales et du secteur privé.

A. DIAGNOSTIC DU SYSTÈME EDUCATIF

A.1 Contexte général du développement de l'éducation

Géographie

La population de la République Islamique de Mauritanie est estimée à 3,3 millions d'habitants (2010). Elle occupe un territoire dont la superficie est légèrement supérieure à 1 million de km². La densité de population – 3 hab./km² – est ainsi l'une des plus faibles du monde. Essentiellement nomade (90%) au moment de l'indépendance en 1960, la population s'est certes rapidement sédentarisée et urbanisée : aujourd'hui, un peu plus de la moitié vit en zone urbaine – avec une concentration très forte à Nouakchott (près d'un million d'habitants) – et plus de 95% est sédentaire. Cependant, une partie importante reste disséminée dans des zones désertiques ; en dehors de la plaine alluviale du fleuve Sénégal – son unique cours d'eau permanent – le pays s'étend en effet majoritairement sur le désert saharien (70% du territoire) et dispose d'un faible réseau routier (1 km pour 1000 habitants ; 3 si l'on tient compte des routes en terre améliorée). Hormis Nouakchott et Nouadhibou, les agglomérations sont de petite taille ; on estime que 6 000 localités ont une population qui ne dépasse pas 200 habitants. Même dans les wilayas du Sud, les plus densément peuplées, la densité de population ne dépasse guère 10 hab./km². Cette géographie démographique complique naturellement la scolarisation ; elle rend compte de ce phénomène remarquable, même dans le contexte régional : ¼ des écoles fondamentales mauritaniennes sont incomplètes ; elle justifie aussi les résistances politiques locales à lutter contre ce phénomène en regroupant les écoles : celles-ci représentent en effet un rattachement d'autant plus fort à la nation que les villages sont isolés.

La population se partage en deux grands groupes : Maures (75%), et Négro-Africains (25%). Ainsi, pas moins de quatre langues nationales sont reconnues par la Constitution : l'arabe est la langue des premiers ; le poular, le soninké et le wolof – langues des seconds. La seule langue officielle est l'arabe ; le français a perdu en 1991 ce statut qu'il partageait depuis 1961 avec l'arabe, mais il demeure avec celui-ci une des deux langues d'enseignement. Quelles que soient les vertus potentielles du bilinguisme adopté dans l'enseignement, la complexité linguistique constitue indéniablement une autre difficulté pour le système éducatif, ne serait-ce que du point de vue organisationnel.

Selon la Constitution, *l'islam est la religion du peuple et de l'Etat*. Ainsi, la grande majorité des enfants en bas âge fréquentent-ils les écoles coraniques (mahadras). Or, celles-ci sont encore insuffisamment prises en compte dans la politique éducative. L'intégration harmonieuse de l'Enseignement originel dans le système éducatif formel est un autre défi à relever.

Pression démographique

Selon les projections de l'ONS fondées sur le recensement de l'année 2000, la population croîtra au rythme annuel moyen de 2,7% d'ici 2015. Toutefois, le taux de croissance de la population scolarisable sera sensiblement moindre : 1,7% ; il aura baissé de plus d'un point depuis le début des années 2000. Par ailleurs, le taux de dépendance (population 0-14 et +65 sur population 15-64) devrait s'améliorer de 8 points entre 2005 et 2015.

Même si elle reste importante en regard de la croissance économique attendue, la croissance démographique ne sera donc pas le facteur inflationniste majeur des flux scolaires : celui-ci réside dans le fort potentiel d'amélioration de la rétention au Fondamental et dans la pression à l'entrée du Secondaire et du Supérieur.

Analphabetisme

Une enquête de 2007 sur l'alphabetisation (ERAM) a révélé que le taux d'analphabetisme de la population de plus de 10 ans était alors de 36% ; avec de grandes disparités entre les hommes (29%) et les femmes (41%), et entre les populations urbaine (22%) et rurale (44%).

Quand on sait l'effet bénéfique du degré d'instruction des mères sur la scolarisation de leurs enfants et le retard scolaire des zones rurales, on mesure la taille de cet autre obstacle qu'est l'analphabetisme. De surcroît, il s'alimente encore d'un flux trop important de déscolarisés précoces.

Pauvreté

La pauvreté est encore très répandue en Mauritanie : selon l'enquête EPCV réalisée en 2008, 42% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté – seuil estimé alors à 129 600 ouguiyas, soit 537 \$ (le PIB/h étant de 840 \$). Elle est nettement plus fréquente en zone rurale (59%) qu'en zone urbaine (21%) et, phénomène inquiétant, elle n'y a pas régressé depuis 2004.

Depuis la sécheresse des années 70, la Mauritanie n'est plus autosuffisante sur le plan alimentaire et la hausse des prix des produits alimentaires, très forte ces dernières années, grève lourdement le budget des ménages. Ainsi, la part qui en est consacrée à l'éducation a diminué d'un tiers entre 2004 et 2008.

Selon cette même enquête EPCV, le taux d'activité de la population de 15-65 ans a diminué entre 2004 et 2008 : il est passé de 59% à 52% ; en revanche, le taux de chômage – 31% – est resté à peu près stable. Là encore, l'inégalité est nette selon le genre : le taux d'activité est de 75% pour les hommes et de 34% pour les femmes ; elle l'est beaucoup moins selon le milieu géographique : le taux d'activité est de 58% en zone urbaine contre 48% en zone rurale.

Politique

Depuis plus de deux décennies, le pays mène d'ambitieuses réformes qui touchent l'ensemble de la vie politique, économique et sociale du pays. La décentralisation, instituée en 1986, s'est traduite par la création de 216 communes autonomes. En 1991, une démocratie pluraliste a été mise en place avec l'adoption d'une constitution qui garantit les libertés fondamentales, la séparation des pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire, et qui institue le suffrage universel pour l'élection du Président de la République et des représentants du peuple à l'Assemblée nationale. Au cours de la dernière décennie, la politique gouvernementale accorde une place prépondérante au développement des ressources humaines et place l'éducation à la base de son programme de développement endogène et de relèvement du bien-être social.

Economie

L'économie mauritanienne dépend essentiellement de l'exportation de produits miniers : depuis longtemps du fer (qui génère encore la moitié des exportations en valeur en 2010), depuis quelques années, de l'or et du cuivre. Les espoirs portés sur l'exploitation pétrolière ont été déçus : la production annuelle de pétrole a vite décru depuis son commencement en 2006 (36 000 barils/jour) et les prévisions à l'horizon 2014 s'établissent à 7 000 barils/jour ; à cette date, le pétrole ne représenterait que 2,4% du PIB. La pêche constitue une autre ressource importante : 13,5% des exportations en 2010. Enfin, le secteur tertiaire a connu récemment une forte expansion relative avec le développement des télécommunications ; en 2010, les parts respectives des secteurs primaire, secondaire et tertiaire s'établissent à 20%, 28% et 52% (contre 26%, 31% et 43% en 1995).

A.2 Contexte macroéconomique et des finances publiques

A.2.1 L'évolution du revenu par habitant

Les différentes réformes économiques engagées depuis 1992 ont assaini la situation financière de l'Etat et des principales entreprises publiques, stabilisé le cadre macroéconomique, libéralisé les marchés et les prix, amélioré l'environnement juridique et judiciaire des affaires, favorisé le développement du secteur privé, développé les infrastructures et recentré l'Etat sur ses missions essentielles de régulation, d'allocation des ressources et de développement des services sociaux de base.

Le taux de croissance réel du PIB a été de 4% par an en moyenne entre 1991 et 2006 – performance relativement satisfaisante. Cependant, il n'a été que de 2% entre 2006 et 2010, soit très en deçà des 8,4 % escomptés dans le DSRP¹. Le repli économique mondial, le contexte politique et la diminution consécutive des financements extérieurs expliquent largement cette contreperformance. Etant donné la croissance démographique, le PIB/h n'a donc crû que modestement durant ces vingt dernières années (1,2% par an). Les dernières projections macroéconomiques tablent sur une croissance du PIB réel de 5,8% d'ici 2015 soit 3,1% par habitant.

Tableau 1 : Evolution du PIB et du PIB/h, 1995-2010

Années	1995	1996	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produit Intérieur Brut												
nominal (milliard UM)	158	175	214	258	303	403	493	725	734	854	794	995
déflateur	27	28	34	38	43	52	60	79	79	89	84	100
constant (2010)	596	630	622	675	703	780	823	917	926	959	947	995
taux de croissance réel du PIB*		5,8%	-0,7%	4,2%	2,0%	5,4%	5,4%	11,4%	1,0%	3,5%	-1,2%	5,0%
Population (milliers)	2284	2351	2489	2508	2662	2823	2906	2990	3075	3162	3248	3335
PIB par habitant (UM)												
constant (UM 2010)	260 821	268 146	249 778	269 254	263 933	276 408	283 176	306 712	301 257	303 169	291 667	298 318
constant (\$ 2010)	962	989	922	994	974	1 020	1 045	1 132	1 112	1 119	1 076	1 101
taux de croissance réel du PIB/h*		2,8%	-3,5%	3,8%	-1,0%	2,3%	2,4%	8,3%	-1,8%	0,6%	-3,8%	2,3%

* : taux de croissance annuel moyen calculé par rapport à l'année précédente du tableau

Source : RESEN, Rapports FMI et calculs des auteurs

¹ *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Plan d'action 2006-2010*, République Islamique de Mauritanie, Octobre 2006, cf. p. 127.

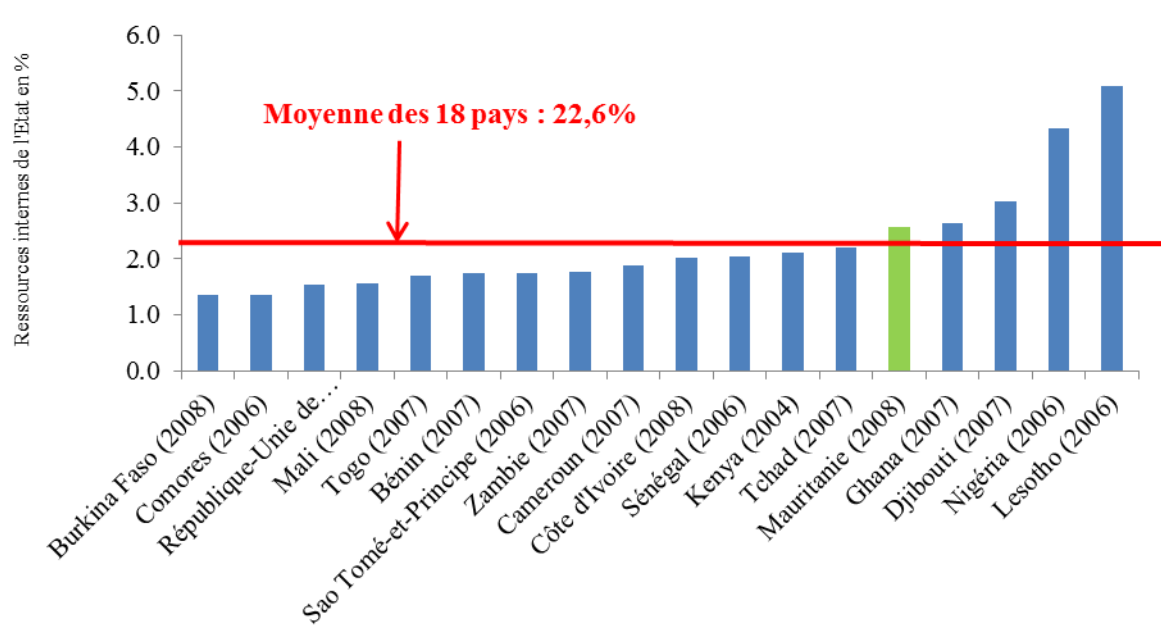
A.2.2 Les finances publiques

Le secteur de l'éducation est dans une très large mesure financé par l'Etat. L'analyse de l'évolution des finances publiques est donc primordiale pour examiner les contraintes financières du développement de l'éducation.

Le Graphique 1 ci-dessous permet de constater que les recettes de l'Etat mauritanien sont relativement importantes en regard du PIB dans le contexte régional. Le chiffre indiqué pour la Mauritanie est celui de 2008 ; mais les données plus récentes et l'évolution passée ne mettent pas en doute le constat d'un niveau relativement élevé des recettes de l'Etat mauritanien ; on peut le constater à la lecture du Tableau 2².

Toutefois, ce même tableau permet de constater une évolution en dents de scie des recettes publiques. Cette instabilité est propre aux pays très dépendants des produits agricoles ou miniers, ainsi que de l'aide extérieure.

Graphique 1 : Comparaison internationale des ressources intérieures de l'Etat exprimées en % du PIB, pour les pays dont le PIB/h se situe entre 500 et 1 500 \$



Source : RESEN 2010

² Ce tableau est extrait également du RESEN, mais il a été complété et rectifié pour l'année 2008 à partir du dernier rapport du FMI (10/346 de décembre 2010). Par ailleurs, on peut lire ceci dans ce rapport du FMI (p.28): « Au niveau des finances publiques, le premier semestre de 2010 a été marqué par une forte augmentation des recettes fiscales et non fiscales, en raison d'efforts notables en matière de recouvrement déployés par l'administration fiscale et douanière et de la reprise de l'activité économique. ».

Tableau 2 : Evolution des recettes de l'Etat (milliard d'UM)

Années	1995	1996	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes de l'Etat	33,9	45,8	46,7	62,1	104,0	127,4	131,3	466,4	204,3	206,4	202,2	257,1
<i>en % du PIB</i>	21,4	26,2	21,9	24,1	34,3	31,7	26,6	64,3	27,8	24,2	25,5	25,8
<i>en valeurs constantes de 2010</i>	127,5	164,9	136,0	162,4	240,7	247,0	218,9	589,8	257,8	231,7	241,2	257,1
<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	29%	-9%	9%	22%	1%	-11%	169%	-56%	-10%	4%	7%	29%
Recettes internes	31,1	44,3	44,4	56,3	95,0	117,9	121,0	214,0	188,0	199,9	196,1	234,7
<i>en % du PIB</i>	19,7	25,3	20,8	21,8	31,3	29,3	24,5	29,5	25,6	23,4	24,7	23,6
<i>en valeurs constantes de 2010</i>	117,1	159,7	129,1	147,2	220,0	228,6	201,8	270,6	237,2	224,4	233,9	234,7
<i>par habitant (en UM 2010)</i>	51 264	67 925	51 878	58 697	82 664	80 973	69 452	90 509	77 148	70 961	72 032	70 364
Recettes extérieures (dons)	2,8	1,5	2,4	5,8	8,9	9,5	10,3	252,5*	16,3	6,5	6,1	22,4
<i>en % du PIB</i>	1,8	0,8	1,1	2,3	2,9	2,4	2,1	34,8	2,2	0,8	0,8	2,3
<i>en valeurs constantes de 2010</i>	10,4	5,3	6,9	15,2	20,7	18,4	17,1	319,2	20,6	7,3	7,3	22,4

Source : RESEN 2010 et calcul des auteurs

* : Les recettes extérieures de 2006 comprennent 240,9 milliards d'UM qui proviennent de l'initiative de réduction de la dette multilatérale (IRDM) et qui couvrent le déficit budgétaire de la Mauritanie sur plusieurs années.

Contraintes par des facteurs d'inertie (la rémunération des fonctionnaires, la régularité des services publics...), les dépenses publiques souffrent d'une instabilité moins grande que les recettes publiques, mais néanmoins assez élevée, comme on peut le constater à la lecture du Tableau 3. On peut en évoquer trois raisons : la dépréciation monétaire donne de la « souplesse » à la modulation des salaires réels ; le fonctionnement quelque peu aléatoire de l'administration rend moins sensibles des coupes sombres : par exemple, les crédits de fonctionnement ont été diminués de 50% en 2009 et la loi des finances rectificative de 2010 introduit « *un abattement de 25% sur le budget de fonctionnement hors salaires pour financer le coût additionnel des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat...* » ; enfin, les dépenses en capital sont largement financées par l'aide extérieure et suivent par conséquent ses aléas.

Tableau 3 : Evolution des dépenses de l'Etat, 1995-2010

Années	1995	1996	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Milliard courants												
Dépenses de l'Etat	44,5	48,7	55,1	78,9	109,1	146	163,3	202,6	217,9	262,0	242,9	295,7
<i>Dépenses Courantes</i>	<i>29,2</i>	<i>31,8</i>	<i>37,5</i>	<i>52,5</i>	<i>66,7</i>	<i>94,5</i>	<i>126,7</i>	<i>157,9</i>	<i>159,4</i>	<i>206,4</i>	<i>186,7</i>	<i>189,2</i>
Intérêts de la dette	4,5	4,9	6,6	7,8	7,7	11,9	16,2	13,5	13,5	16,5	16,2	16,4
Dépenses courantes hors dette	24,7	26,9	30,9	44,7	59	82,6	110,5	144,4	145,9	189,9	170,5	172,8
<i>Dépenses en capital</i>	<i>15,3</i>	<i>16,9</i>	<i>17,6</i>	<i>26,4</i>	<i>42,4</i>	<i>51,5</i>	<i>36,6</i>	<i>44,6</i>	<i>58,5</i>	<i>55,6</i>	<i>51,08</i>	<i>93,3</i>
Financement intérieur	1,7	2,4	4,2	9,4	19,1	23,2	21,4	23,9	29,9	12,0	14,9	39
Financement extérieur	13,6	14,5	13,3	17	23,3	28,3	15,2	20,7	28,6	43,6	36,9	54,3
% Dép courantes hors dette /dép totales	55,5%	55,2%	56,1%	56,7%	54,1%	56,6%	67,7%	71,3%	67,0%	72,5%	70,2%	58,4%
Milliard UM 2010												
Dépenses totales	167,4	175,4	141,8	127,4	112,7	94,4	91,9	99,8	137,7	163,9	194,8	202,6
croissance moyenne*		4,7%	-10,1%	-5,2%	-5,9%	-8,5%	-2,7%	8,6%	38,0%	19,1%	18,9%	4,0%
Dépenses courantes	109,9	114,5	92,6	83,2	73,6	61,7	62,5	66,4	84,2	106,1	151,2	157,9
croissance moyenne*		4,2%	-10,1%	-5,2%	-5,9%	-8,5%	1,4%	6,2%	26,8%	26,0%	42,5%	4,5%
Dépenses en capital	57,6	60,9	49,2	44,2	39,1	32,8	29,3	33,4	53,5	57,8	43,7	44,6
croissance moyenne*		5,7%	-10,1%	-5,2%	-5,9%	-8,5%	-10,4%	13,8%	60,3%	8,1%	-24,5%	2,1%

* : Taux de croissance annuel moyen calculé par rapport à l'année précédente du tableau

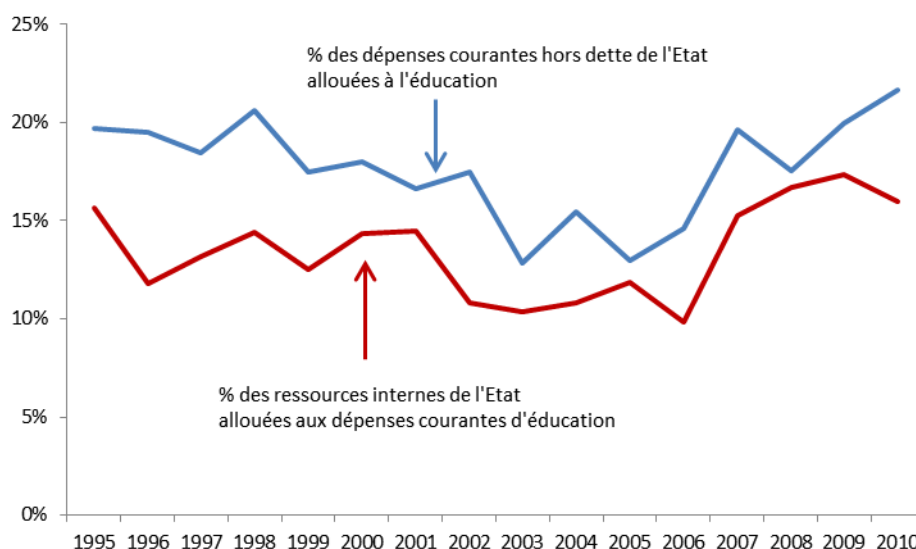
Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs

A.2.3 Les dépenses relatives au secteur de l'éducation

Le Tableau 4 présente l'évolution des dépenses globales d'éducation depuis 1995. Les principaux constats que l'on peut faire à la lecture de ce tableau sont les suivants :

- Grosso modo, on peut distinguer deux périodes : entre 1995 et 2006, l'effort relatif de l'Etat pour l'éducation a tendance à diminuer sensiblement (cf. Graphique 2) ; en 2007, un redressement très net s'opère à la faveur du contexte politique, la rémunération (salaire et primes) des agents de la Fonction publique étant fortement revalorisée ; l'effort relatif de l'Etat pour l'éducation s'établit ainsi à son niveau initial, voire un peu au-dessus – niveau conforme au cadre indicatif Fast-Track.
- Etant donné le niveau relativement haut dans le contexte régional des ratios de recettes et dépenses publiques par rapport au PIB, les dépenses publiques d'éducation représentent aujourd'hui une part assez élevée du PIB – 4,5% –, toujours dans le contexte régional.
- Une croissance économique un peu plus rapide que la croissance démographique a permis un maintien des dépenses réelles d'éducation au regard de la population concernée entre 1995 et 2006 (cf. Graphique 3) malgré la diminution de l'effort relatif de l'Etat pour l'Education. Après 2006, ce même indicateur s'est nettement amélioré.
- A priori, on pourrait penser que cette dernière amélioration a été « consommée » par une représentation croissante des ordres supérieurs d'éducation dont les coûts unitaires sont nettement plus élevés que celui de l'Enseignement fondamental. Or, il n'en est rien : le Tableau 5 permet de constater que la répartition des élèves ou étudiants dans le système éducatif public a peu changé sur toute la période.
- Depuis 2006, le regain d'intérêt de l'Etat pour l'Education a surtout profité à l'Enseignement fondamental (cf. les coûts unitaires du Tableau 5).

Graphique 2 : Dépenses courantes de l'Etat en regard du budget de l'Etat



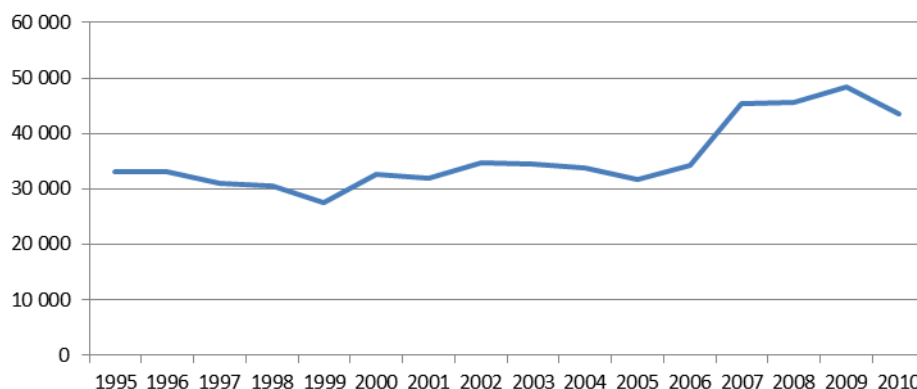
Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs

Tableau 4 : Evolution des dépenses d'éducation, 1995-2010

	1995	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses courantes											
millions UM courants	4 862	6 380	8 060	10 307	12 759	14 358	21 082	28 674	33 321	34 057	37 469
millions UM 2010	18 281	18 571	21 082	23 872	24 735	23 949	26 665	36 181	37 407	40 631	37 469
par enfant de 6 à 15 ans au prix constant (UM de 2010)	33 097	30 644	32 701	34 809	33 842	31 760	34 346	45 323	45 634	48 330	43 502
Dépenses d'investissement											
aux prix courants (millions UM)	1 757	1 938	1 814	3 543	3 451	5 400	8 308	6 460	7 862	5 290	7 430
aux prix constants (millions UM de 2010)	6 606	5 641	4 745	8 206	6 690	9 007	10 508	8 151	8 826	6 311	7 430
% dépenses d'investissement sur financement extérieur	85%	89%	94%	65%	54%	77%	78%	69%	71%		
Dépenses totales (financement national et extérieur)											
millions UM courants	6 619	8 318	9 874	13 850	16 210	19 758	29 390	35 134	41 183	39 348	44 899
millions UM 2010	24 887	24 212	25 826	32 078	31 425	32 956	37 174	44 333	46 233	46 942	44 899
Dépenses totales sur ressources nationales											
aux prix courants (millions UM)	5 119	6 585	8 163	11 565	14 360	15 589	22 885	30 677	35 625	39 348	44 899
aux prix constants (millions UM de 2010)	19 246	19 169	21 352	26 785	27 839	26 003	28 946	38 708	39 993	46 942	44 899
% financement extérieur pour les dépenses totales	23%	21%	17%	16%	11%	21%	22%	13%	13%	0%	0%
Financement extérieur dans les dépenses d'éducation en % PIB	0,7%	0,6%	0,5%	0,6%	0,4%	0,7%	0,7%	0,5%	0,6%	0,0%	0,0%
Dépenses courantes Education en % des dépenses courantes hors dette de l'Etat	19,7%	20,6%	18,0%	17,5%	15,4%	13,0%	14,6%	19,7%	17,5%	20,0%	21,7%
Dépenses courantes Education en % des recettes internes de l'Etat	15,6%	14,4%	14,3%	10,8%	10,8%	11,9%	9,9%	15,3%	16,7%	17,4%	16,0%
Dépenses courantes Education en % du PIB	3,1%	3,0%	3,1%	3,4%	3,2%	2,9%	2,9%	3,9%	3,9%	4,3%	3,8%
Dépenses totales d'éducation (financement national et extérieur) en % PIB	4,2%	3,9%	3,8%	4,6%	4,0%	4,0%	4,1%	4,8%	4,8%	5,0%	4,5%
Dépenses nationales totales d'Education en % PIB	3,2%	3,1%	3,2%	3,8%	3,6%	3,2%	3,2%	4,2%	4,2%	5,0%	4,5%

Source : RESEN et calculs des auteurs

Graphique 3 : Dépenses courantes d'éducation / Population de 6-15 ans (UM 2000)



Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs

**Tableau 5 : Evolution de la répartition des effectifs d'élèves ou étudiants
et des coûts unitaires (Enseignement public)**

	Répartition des élèves ou étudiants			Coûts unitaires (UM constant 2010)			Coûts unitaires (PIB/tête)		
	1998	2004	2010	1998	2004	2010	1998	2004	2010
Fondamental	82,9%	81,6%	81,7%	34 682	31 144	40 795	0,11	0,11	0,14
Secondaire	13,8%	15,5%	14,3%	124 568	99 970	104 302	0,41	0,36	0,35
Technique (avec CSET)	0,4%	0,4%	0,7%	394 489	361 158	276 619	1,29	1,31	0,93
Normal (ENI et ENS)	0,2%	0,4%	0,2%	1 069 877	379 080	414 661	3,51	1,37	1,39
Supérieur (Mauritanie)	2,2%	1,7%	2,7%	357 286	261 729	248 943	1,17	0,95	0,83
Supérieur (Etranger)	0,6%	0,4%	0,4%	659 940	414 802	820 485	2,17	1,50	2,75

Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs

Récemment (cf. RESEN 2010), on constatait que malgré ce regain d'intérêt, l'Etat consacre à l'éducation une part encore faible de ses dépenses courantes (hors service de la dette) : faible au regard des pays d'Afrique (21%), faible au regard des pays de la région dont le niveau de richesse est comparable à celui de la Mauritanie (25%) et faible au regard du cadre indicatif de l'initiative Fast-Track (20%). Ce constat était établi pour les données alors disponibles : celles de 2008 qui indiquaient un ratio de 18,4% (rectifié à 17,5% d'après le rapport 10/346 de décembre 2010 du FMI). Or, depuis 2008, l'effort de l'Etat pour l'éducation n'a cessé de s'accroître de sorte que dans la loi de finances de 2011, ce secteur se voit allouer pas moins de 26,4% des dépenses courantes hors service de la dette ; en 2009 et 2010 cette part, calculée sur les exécutions budgétaires, s'était respectivement établie à 20% et 23%. Là encore, c'est une forte augmentation des rémunérations (primes de logement et de transport), qui explique en grande partie ce phénomène.

Un autre constat du RESEN indiquait que le financement extérieur des dépenses d'éducation est relativement faible : 0,6% du PIB, toujours en 2008, tandis que les pays d'Afrique à niveau de richesse comparable recevaient alors, en moyenne, 1,3% de leur PIB. On peut ajouter que cette faible part est d'autant plus remarquable que la Mauritanie est un pays peu peuplé et que cela est en général un atout pour bénéficier d'une aide extérieure relativement forte.

Contrairement au précédent, ce constat n'est pas remis en question par l'évolution récente, pour une raison évidente puisqu'une grande partie des aides ont été gelées en raison du contexte politique.

A.2.4 Le marché du travail

A.2.4.1 L'évolution de l'emploi

La croissance de l'économie mauritanienne ces dix dernières années s'est accompagnée d'une modification de sa structure, plus nette en fin de période. Le Tableau 6 montre l'évolution entre 2000 et 2008 de la répartition de la population active dans les différents secteurs de l'économie et de la contribution de ces secteurs à la production.

La structure de la population occupée a peu changé entre 2000 et 2004, mais sensiblement entre 2004 et 2008 : le secteur moderne a vu la part de la population active qu'il emploie augmenter fortement entre ces deux dernières dates. Au cours de la même période, la productivité apparente dans le secteur agricole a, elle aussi, augmenté fortement. Ces deux effets conjugués, dont le dernier a été le plus déterminant, ont amélioré de 16% la productivité globale apparente du travail.

Les effectifs employés dans le secteur de l'emploi formel ont crû très vite, notamment entre 2004 et 2008. Cela est surtout le fait des entreprises privées et parapubliques – les effectifs du secteur public n'ayant pas varié entre 2000 et 2004 et augmenté moins vite que la population entre 2004 et 2008.

Tableau 6 : Emploi et Productivité de 2000 à 2008

	2000	2004	2008
PIB en millions d'UM 2010	675 342	780 300	958 712
Population occupée (milliers)	625	675	717
Secteur de l'agriculture	300	312	289
Secteur informel non-agricole	220	242	230
Secteur de l'emploi formel	105	122	198
Secteur public	65	65	71
Entreprises privées et parapubliques	40	57	127
Contribution au PIB (%)			
Secteur de l'agriculture	19%	17%	20%
Secteur des services	43%	49%	52%
Secteur de l'industrie	38%	34%	28%
Structure de la population occupée (%)			
Secteur de l'agriculture	48%	46%	40%
Secteur informel non-agricole	35%	36%	32%
Secteur de l'emploi moderne	17%	18%	28%
Productivité apparente (milliers d'UM de 2010)			
Globale	1 081	1 156	1 337
Secteur de l'agriculture	432	413	663
Secteur non-agricole	1 679	1 790	1 792

Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs à partir des dernières données macroéconomiques

A.2.4.2 L'offre et la demande d'emploi

La relation formation-emploi est complexe et le système éducatif ne saurait être réduit à une fonction de pourvoyeur de main-d'œuvre qualifiée pour le monde du travail. Cependant, le système éducatif ne saurait être non plus déconnecté du monde du travail et il est loisible d'espérer une certaine harmonie entre le flux de sortants de celui-là et le flux d'entrants dans celui-ci.

Le Tableau 7 – établi à partir des résultats de l'enquête EPCV 2008 – permet de comparer la structure de ces deux flux. La colonne de gauche représente la structure du flux de sortants du système éducatif – flux dans lequel on a inclus la population jamais scolarisée qui se présente sur le marché du travail –, celle de droite la structure des créations d'emplois ; la hauteur des lignes de chaque colonne est proportionnelle aux valeurs qu'elles concernent. Avant de relever les traits saillants de ce tableau, soulignons que le taux de chômage chez les actifs sortants du système éducatif en 2007 se situait alors à 50%. Ce taux de chômage était le même à tous les niveaux de qualification, il n'est donc pas pris en compte dans la comparaison. Ajoutons enfin que l'incertitude qui caractérise les données relatives à l'emploi incite à ne considérer que les différences importantes de structures.

Premier constat : Le gros du flux entrant dans la vie active (58%) n'a pas accompli une scolarité primaire complète. Il est certes naturellement destiné à occuper les emplois d'agriculteurs ou les autres emplois informels, principalement non qualifiés, mais on sait que l'enseignement fondamental achevé constitue le minimum pour garantir une alphabétisation définitive et pour doter les individus du capital humain de base qui rend possibles les gains de productivité dans le secteur informel de l'économie.

Deuxième constat : Une bonne proportion des sortants du Secondaire 1^e cycle (12% sur 14% exactement) devrait être employée dans le secteur informel de l'économie où les métiers demandent pourtant peu de qualification, mais un des enjeux de ce secteur est d'évoluer vers des activités et des pratiques nouvelles qui exigent un niveau d'études qui va au-delà de l'enseignement fondamental.

Troisième constat : Les proportions des jeunes sortants du système éducatif qui ont au moins le BEPC (23%) ou le Bac (8%) correspondent assez bien aux proportions que représentent les emplois du secteur moderne de l'économie (respectivement 20% et 6%) pour lesquels ils sont normalement destinés.

Cette comparaison permet d'affirmer que la structure verticale du système éducatif est à peu près conforme à la structure des qualifications requises par le monde du travail ; dans ce sens, on peut dire qu'il n'y a pas de déséquilibre structurel significatif entre la production de capital humain et la création d'emplois. Il faut toutefois garder à l'esprit la proportion beaucoup trop grande de sortants du système éducatif qui n'ont pas achevé le cycle d'études fondamentales.

Mais cette comparaison ne permet pas de savoir si les sortants du système éducatif occupent effectivement les emplois pour lesquels ils sont destinés. Il convient donc d'analyser la situation des jeunes actifs en fonction de leur niveau d'études.

Tableau 7 : Sortants du système éducatif 2007 et création d'emplois (2007-2008)

Niveau de scolarisation		Catégories d'emploi	
Jamais scolarisé ou Fondamental incomplet	58%	Agriculteurs	45%
		Autres emplois informels	35%
Fondamental complet	10%	Employés du secteur moderne	14%
Secondaire 1 ^e cycle incomplet	9%		
Secondaire 1 ^e cycle complet	5%		
Secondaire 2e cycle et Technique incomplet	10%	Cadres	6%
Secondaire 2e cycle et Technique complet et Supérieur	8%		

Source : RESEN (calculs effectués à partir de l'EPCV 2008)

A.2.4.3 Les emplois occupés par les jeunes (25-35 ans) selon la formation reçue

Choisir la population des jeunes de 25 à 35 ans pour effectuer cette analyse permet de concilier deux exigences contraires : d'une part celle de rendre compte d'un état pas trop ancien du système éducatif, d'autre part celle d'éviter de prendre en considération des jeunes qui n'ont pas encore achevé leur recherche d'emploi. Le Tableau 8 présente la répartition de ces jeunes actifs en 2008 (d'après l'enquête EPCV), selon leur situation professionnelle et selon leur niveau d'études ; dans sa partie haute, le tableau présente la répartition entre les situations professionnelles selon le niveau d'études et dans sa partie basse, la répartition entre les niveaux d'études selon la situation professionnelle.

La partie haute du tableau permet d'observer que seulement 72% des jeunes de 25-35 ans sont occupés. Le taux de chômage (28%) est donc important ; et il a tendance à croître puisqu'il était de 19% en 2004. Les jeunes ont de sérieuses difficultés à trouver un emploi et, à cet égard, la possession de diplôme n'est pas un avantage puisque le taux de chômage des diplômés de la partie haute du système éducatif varie entre 29% et 42%. Ces difficultés se manifestent encore dans le fait que 11% des diplômés du Supérieur, 21% de ceux du Technique et 19% de ceux qui ont achevé le 2^e cycle du Secondaire occupent des emplois dans le secteur informel.

Tableau 8 : Répartition des actifs de 25-35 ans – 2008

	Sans niveau	Fond incomplet	Fond complet	Sec. 1 ^{er} C incomplet	Sec. 1 ^{er} C complet	Sec. 2 nd C incomplet	Sec. 2 nd C complet	Tech	Sup	Total
Actifs occupés	77%	72%	66%	71%	66%	59%	71%	58%	68%	72%
Cadres secteur moderne	0%	0%	0%	1%	9%	8%	14%	5%	29%	3%
Employés secteur moderne	15%	27%	23%	34%	33%	32%	39%	32%	28%	23%
Informel non-agricole	36%	35%	36%	32%	23%	17%	15%	16%	10%	31%
Agro-pastoral	25%	11%	8%	5%	1%	3%	4%	5%	1%	15%
Chômeurs au sens large	23%	28%	34%	29%	34%	41%	29%	42%	32%	28%
Total actifs	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Actifs occupés	49%	19%	4%	7%	4%	9%	3%	1%	5%	100%
Cadres du secteur moderne	0%	0%	0%	2%	10%	25%	12%	1%	50%	100%
Employés secteur moderne	31%	22%	4%	10%	6%	15%	5%	1%	7%	100%
Informel non-agricole	55%	21%	5%	7%	3%	6%	1%	0%	2%	100%
Agro-pastoral	79%	13%	2%	2%	0%	2%	1%	0%	0%	100%
Chômeurs sens large	38%	18%	5%	7%	5%	16%	3%	1%	7%	100%
Total actifs	46%	19%	4%	7%	4%	11%	3%	1%	6%	100%

Le phénomène le plus remarquable que révèle la partie basse du tableau concerne les employés du secteur moderne dont 31% n'ont aucune instruction et plus de la moitié (53%) un niveau inférieur au Fondamental complet, tandis que de nombreux diplômés sont au chômage (cf. partie haute du tableau).

Cette analyse déprécie en quelque sorte le précédent constat d'une relative conformité de la structure verticale du système éducatif avec la structure des qualifications requises par le monde du travail. De fait, il montre que la hiérarchie établie par le système éducatif est mal respectée par le monde du travail.

On peut évoquer deux causes complémentaires de ce phénomène : d'une part une spécificité culturelle qui veut que le recrutement des élites s'opère encore dans le système traditionnel, d'autre part une qualité médiocre de l'enseignement qui nuit à la valeur des diplômes.

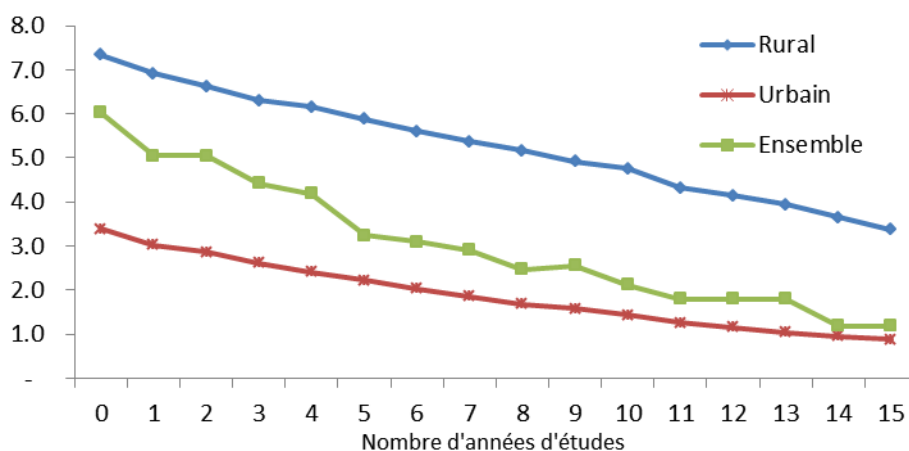
A cet égard, il serait intéressant de calculer la rentabilité économique individuelle de l'éducation, en fonction des niveaux d'études, bien sûr, mais aussi de l'ancienneté, de l'appartenance à tel ou tel secteur (public ou privé), comme cela avait été fait à l'occasion de l'élaboration du RESEN 2006, à partir de l'EPCV 2004. Malheureusement, nous ne disposons pas de données récentes sur les revenus individuels qui permettent de le faire aujourd'hui. Rappelons que les analyses de l'EPCV 2004 révélaient un impact relativement faible du niveau d'études sur le revenu et une prépondérance de l'expérience professionnelle. Elles révélaient également une nette supériorité des rémunérations dans le secteur privé par rapport au secteur public. Depuis 2006, le secteur public a connu de fortes augmentations salariales, via notamment l'octroi de primes, qui ont probablement réduit cet écart.

A.2.4.4 L'investissement en capital humain

Malgré les doutes que l'analyse précédente fait porter sur l'adaptation du système éducatif aux besoins de l'économie, l'éducation reste indéniablement un atout pour le développement social ; cela est confirmé par d'autres exploitations des enquêtes EPCV 2008 et MICS 2007.

Comme on peut le constater sur le Graphique 4, le risque de pauvreté diminue avec le niveau d'études. La probabilité moyenne pour un ménage d'être parmi les 60% les plus pauvres varie de 60% lorsque le chef n'a aucune instruction à 12% lorsqu'il a atteint au moins quinze années d'études.

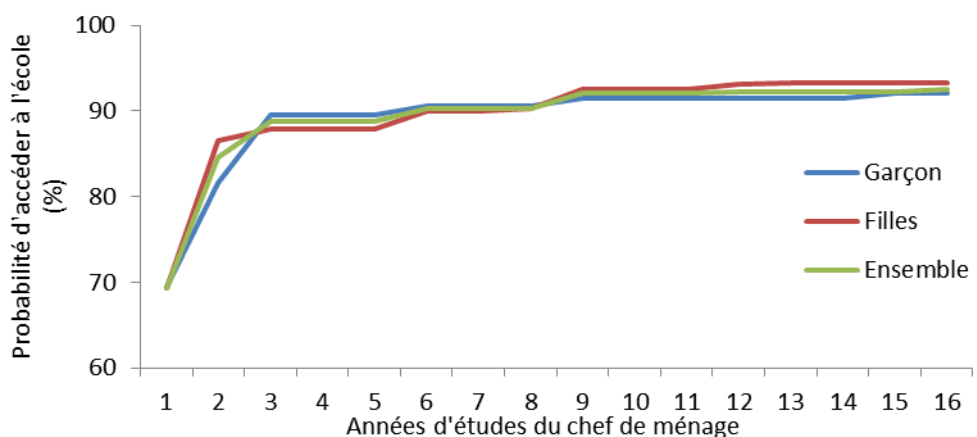
Graphique 4 : Probabilité d'être parmi les 60% les plus pauvres selon le nombre d'années d'études du chef de ménage et le milieu de résidence



Source : RESEN 2010

Plus le chef d'un ménage est instruit, plus les chances qu'ont ses enfants d'aller à l'école sont élevées. Ces chances augmentent très rapidement avec les premières années d'études fondamentales. Ainsi, la probabilité d'accéder à l'enseignement fondamental passe-t-elle de 69% pour les enfants d'un ménage dont le chef est sans instruction à 90% pour ceux d'un ménage dont le chef a arrêté sa scolarité à la fin de l'enseignement fondamental (cf. Graphique 5).

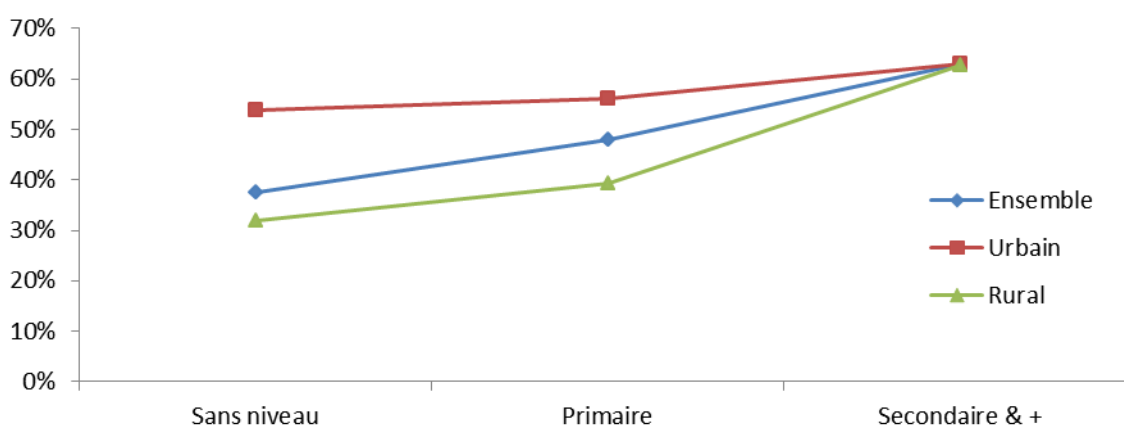
Graphique 5 : Probabilité d'accéder à l'école selon le niveau d'études du chef de ménage (2008)



Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs

La déclaration des naissances à l'état-civil n'est pas encore une pratique entrée dans les mœurs en Mauritanie. L'enquête MICS révèle qu'en 2007 seulement la moitié des enfants de 5 ans ont été déclarés à la naissance. La même source montre que les risques de non déclaration sont d'autant plus élevés que le niveau d'instruction de la mère est bas. Ainsi, la proportion d'enfants de 5 ans déclarés à la naissance passe-t-elle de 38% chez les mères sans instruction à 62% chez celles qui ont au moins un niveau d'études secondaires (cf. Graphique 6).

Graphique 6 : Probabilité pour une mère de déclarer son enfant à l'état-civil selon son milieu de résidence et son niveau d'instruction



Source : RESEN 2010

A.3 Etat des lieux du secteur éducatif

A.3.1 Description générale du système éducatif

A.3.1.1 Le Pilotage institutionnel du système

Le pilotage du secteur éducatif est assuré par le Ministère d'Etat à l'Education nationale, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche scientifique et, sous sa tutelle, trois ministères délégués :

- Ministère chargé de l'Enseignement fondamental
- Ministère chargé de l'Enseignement Secondaire
- Ministère chargé de l'emploi, de la Formation Professionnelle et des Technologies Nouvelles

Deux autres ministères sont en charge de deux autres sous-secteurs de l'éducation :

- Le Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel pour l'Enseignement originel (mahadras) ;
- Le Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille pour l'Enseignement préscolaire.

Par ailleurs, l'enseignement privé institutionnalisé dans le cadre de la politique de libéralisation poursuivie par l'Etat à partir du début des années 80 fut un partenaire social privilégié des ministères de l'éducation dans les efforts que le Gouvernement a déployés pour satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux.

A.3.1.2 Structure et organisation du système

Le système éducatif formel mauritanien a fait l'objet depuis l'indépendance du pays en 1960 de plusieurs réformes qui ont toutes visé à assurer une meilleure adaptation du système à son environnement socioculturel.

La dernière réforme, votée au parlement en avril 1999, vise à corriger les dysfonctionnements du système éducatif et à en renforcer les acquis. Elle s'articule autour des points suivants :

- L'unification du système par la suppression des filières linguistiques créées par la réforme de 1979 ;
- Le prolongement de la durée de l'enseignement du premier cycle du secondaire de 3 à 4 ans ;
- Le renforcement de l'enseignement des sciences par l'introduction de la physique et de l'informatique dans le premier cycle du secondaire ; et
- Le Renforcement de l'enseignement des langues étrangères (français, anglais).

La structure du système éducatif mauritanien se présente alors ainsi :

L'enseignement préscolaire : cet enseignement n'est pas suffisamment organisé. Il a une durée théorique de 3 ans et s'adresse aux enfants âgés de 3 à 5 ans. Il est dispensé dans des écoles coraniques, des jardins d'enfants et des garderies communautaires. Les garderies communautaires

sont des initiatives féminines dont l'objectif principal est d'assurer la garde de leurs enfants. Elles peuvent être saisonnières ou ponctuelles.

L'Enseignement fondamental : cet ordre d'enseignement a pour finalité de dispenser une éducation de base à tous les enfants âgés de 6 ans au moins dans les écoles primaires pour une scolarité de 6 années d'études sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP). L'enseignement fondamental est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 14 ans, selon la loi d'obligation scolaire N°054.2001.

L'Enseignement Secondaire Général : ce niveau d'enseignement est organisé en deux cycles:

- Le premier cycle a pour finalité de consolider l'éducation de base acquise au Fondamental et de préparer, soit à la poursuite des études dans l'une des filières du second cycle de l'enseignement secondaire général ou technique, soit à l'insertion dans la vie socioéconomique. Il accueille, dans les Collèges d'Enseignement Général, les élèves de la 6^e année du Fondamental, à l'issue d'un concours d'entrée, dans une scolarité de 4 ans et il est sanctionné par le Brevet d'études du premier cycle (BEPC).
- Le second cycle a pour finalité de préparer à l'enseignement supérieur. Il accueille, dans les lycées d'Enseignement général, sur orientation et conformément à la capacité d'accueil disponible, les élèves ayant accompli avec succès les études du premier cycle et il est sanctionné par le diplôme du Baccalauréat. Sa durée est de 3 ans. La mise en œuvre de la nouvelle réforme est en cours au niveau de ce cursus et y sera achevée en 2011.

La Formation Technique et Professionnelle (FTP) : cette composante du système éducatif a pour vocation principale de préparer à l'emploi, mais permet la poursuite d'études supérieures. La FTP comprend l'enseignement technique et professionnel (ETP) et la formation professionnelle (FP). L'ETP est assuré par les lycées de formation technique et professionnelle et les centres supérieurs d'enseignement technique en quatre cursus de formation d'une durée de 2 à 3 ans : le BEP (2 ans), le Bac T (3ans), le BT (2 ans), et le BTS (2 ans). La FTP est organisée dans des centres de formation professionnelle qui délivrent des certificats d'aptitude Professionnelle (CAP) après une formation d'une durée de 2 ans ou des attestations de stage ou de qualification professionnelle après des formations d'une durée variable selon le métier concerné. L'organisation de la FTP n'a pas été touchée par la réforme de 1999.

L'Enseignement supérieur : ce niveau d'enseignement a pour vocation de préparer à la vie active. Il accueille, dans les facultés, les écoles et instituts supérieurs, les élèves titulaires du baccalauréat pour les préparer aux différents diplômes nationaux d'enseignement supérieur dans des cursus variant de 2 à 7 ans. Le système LMD est en cours de mise en place au niveau de cet ordre d'enseignement depuis la rentrée 2008/09 et la réforme de 1999 y sera appliquée à partir de 2011.

L'enseignement originel : L'enseignement originel est représenté par des écoles traditionnelles connues sous le nom de mahadras. Les mahadras dispensent un enseignement essentiellement basé sur le Coran, le Hadith et l'exégèse, ainsi que sur la maîtrise de la langue arabe. On distingue trois types de mahadras :

- Les mahadras polyvalentes qui dispensent tous les types d'enseignement originel ;
- Les mahadras spécialisées dans l'étude de la langue arabe ;
- Les mahadras coraniques (spécialisées en théologie et dans l'étude du Coran).

Cet enseignement originel, plutôt non formel, ne dispose pas d'un système d'information qui permette de disposer de données fiables et récentes pour assurer un pilotage correct du système.

A.3.2 Evolution des différents sous-secteurs

Comment à évoluer le système éducatif mauritanien ces dernières années au cours desquelles fut mise en œuvre la première phase du PNDSE ? Quels progrès ont été réalisés et quels problèmes continuent de retarder le développement harmonieux du système ? Le dernier rapport d'état sur le secteur de l'éducation (RESEN 2010) ainsi que diverses données récentes (données scolaires, évaluations, recensements et enquêtes statistiques, données financières, etc.) seront utilisés pour documenter ce diagnostic.

Globalement, il ressort de ce diagnostic que des résultats importants ont été enregistrés sur le plan quantitatif, dans le Fondamental et, dans une moindre mesure, dans le Secondaire et le Supérieur, mais que les performances du système sur le plan qualitatif sont loin d'être satisfaisantes.

A.3.2.1 Enseignement préscolaire

Evolution

Les données relatives à l'enseignement préscolaire sont lacunaires. Par conséquent, son diagnostic sera bref.

En 2008, on dénombrait 27 jardins d'enfants publics, 194 jardins d'enfants privés et 147 garderies communautaires. Ces structures sont concentrées en milieu urbain, notamment à Nouakchott et Nouadhibou. En 2002, on comptait 12 056 élèves ; en 2008, 14 730, ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de 3,4%, mais les effectifs auraient atteint 22 074 élèves en 2009 après un recensement plus large, ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de 9%. Ces chiffres prennent en compte aussi bien les structures publiques que les structures privées. Or, ces dernières sont nettement les plus nombreuses (environ 80% selon les données de 2008) et leur recensement n'est pas exhaustif, encore aujourd'hui.

Il ne fait pas de doute que la demande pour cet ordre d'enseignement est forte. Elle a notamment suscité la création de nombreuses garderies communautaires. Mais l'offre publique reste très modeste. Ainsi, malgré les initiatives communautaires, le taux d'accès des jeunes enfants à l'enseignement préscolaire reste faible : 6% en 2009, tous secteurs confondus (y compris les écoles coraniques enregistrées). Le TBS du Préscolaire était évalué à 5,2% en 2008.

Défis et contraintes

Les principales contraintes au niveau de cet ordre d'enseignement sont essentiellement liées à la mauvaise qualité des conditions d'accueil et à la répartition inéquitable de l'offre qui exclut pratiquement les enfants des milieux ruraux et les publics pauvres et vulnérables. Ainsi, la situation du Préscolaire se caractérise par : (i) la faiblesse de l'offre et sa concentration en milieux urbains, particulièrement à Nouakchott et Nouadhibou ; (ii) l'implantation anarchique des jardins d'enfants privés (sans autorisation et sans suivi du département de tutelle), (iii) le manque de qualification des personnes assurant l'encadrement (moins de 10% dispose des qualifications requises), (iv) l'absence d'un programme uniformisé d'éveil adapté au contexte de l'enfant mauritanien, (v) l'inadaptation des infrastructures et l'insuffisance d'équipements pédagogiques, (vi) la faible implication des collectivités locales dans les services d'encadrement et d'éducation préscolaire, (vii) le manque de coordination (viii) l'absence de passerelle entre le Préscolaire et le Fondamental, et (ix) la non prise en compte des besoins des enfants de 0 à 3 ans qui ne sont ciblés par aucun programme.

A.3.2.2 Enseignement fondamental

Evolution

Les efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du PNDSE, notamment en matière de construction scolaire et de recrutement d'enseignants ont permis la réalisation de progrès relativement importants en termes d'accès et d'équité au niveau du Fondamental (cf. Tableau 9).

Tableau 9 : Evolution des principales données sur l'Enseignement fondamental

Evolution										Valeurs cibles		
Indicateurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005	2010	
Elèves	Total	375 695	394 400	434 181	443 258	465 887	483 776	473 688	512 998	531 383		
	Public	363 304	376 854	403 745	407 864	431 805	439 290	427 804	461 698	470 753		
	Privé	12 391	17 546	30 436	35 394	34 082	44 486	45 884	51 300	60 630		
	% du privé	3,3%	4,4%	7,0%	8,0%	7,3%	9,2%	9,7%	10,0%	11,4%		
Accès	TBS (G+F)	89,1%	91,4%	98,3%	98,0%	100,6%	102,0%	97,6%	99,0%	107,1%	91,0%	95,0%
	% Filles	48,8%	49,2%	49,4%	49,9%	49,8%	50,0%	50,3%	50,4%	50,4%	48,0%	50,0%
	TBA 1AF (G+F)	117,3%	110,3%	108,8%	115,9%	119,4%	110,6%	126,9%	106,0%	110,6%	100,0%	100,0%
	Rétention (G+F)	45,1%	47,3%	40,2%	44,0%	46,5%	49,3%	58,6%	61,2%	72,1%	67,0%	78,0%
	Ecoles complètes	16,5%	17,2%	18,4%	18,7%	19,5%	20,8%	21,1%	23,8%	29,7%	45,0%	100,0%
Qualité	Taux redoublement	14,7%	15,9%	15,8%	10,1%	10,2%	3,4%	2,0%	2,7%	3,9%	9,0%	7,0%
	Ratio élèves/maître	39,0	41,0	42,5	43,3	44,0	47,0	40,0	42,0	41,9	44,0	40,0

Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs

a) Les aspects quantitatifs et d'équité

↳ Evolution des effectifs

Entre 2002 et 2010, les effectifs d'élèves ont crû au rythme annuel moyen de 4,4%. Les écoles sont de petite taille et leur nombre a augmenté beaucoup moins vite : de 3 793 en 2001/2002 à 4 010 en 2009/2010, soit au rythme annuel moyen de 0,7%. La part du privé s'est sensiblement accrue, surtout au début des années 2000 ; elle dépasse aujourd'hui les 10%, mais on s'attend à une stabilisation de cette représentation.

↳ Le TBS

L'évolution du taux brut de scolarisation (TBS) au cours de la période montre de réels progrès en termes de couverture scolaire. Il dépasse aujourd'hui les 100%. En 2008, il était légèrement supérieur au TBS moyen des pays d'Afrique à niveau de richesse comparable à celui de la Mauritanie.

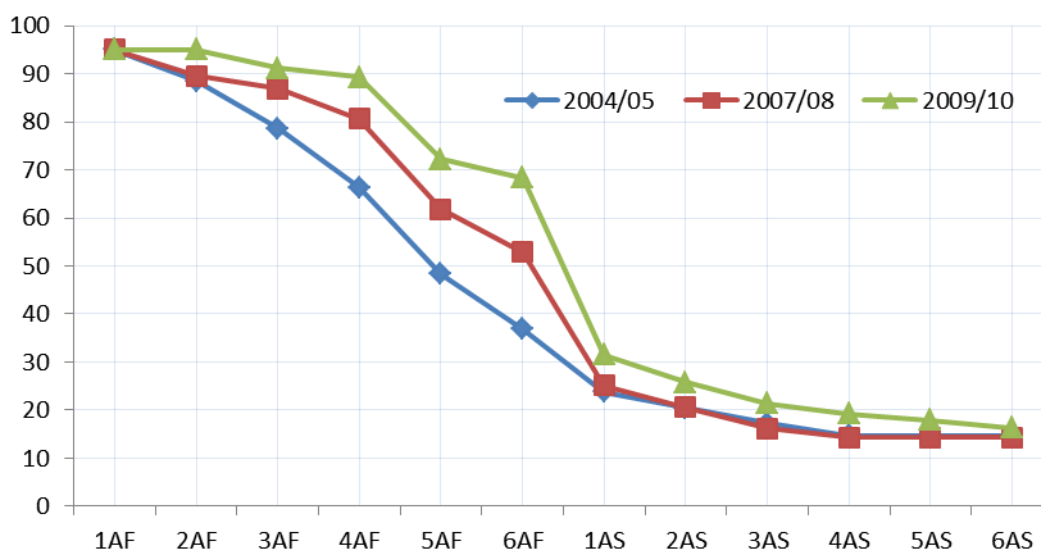
↳ La couverture effective

Si d'après les données administratives le TBA (taux brut d'accès) est supérieur à 100%, les enquêtes MICS 2007 et EPCV 2008 ont permis d'estimer à 88% la probabilité d'accéder un jour à l'école. Logiquement, le TBA ne peut pas être constamment supérieur à 100%. Il peut l'être quelques années, d'autant plus longtemps qu'il est proche de 100%, mais la série observée (cf. Tableau 9) n'est possible qu'au prix de distorsions peu plausibles de la répartition par âge des nouveaux admis. Il est donc vraisemblable que la population de 6 ans soit sous-évaluée ou que l'effectif des nouveaux admis soit surévalué du fait d'une sous-déclaration du nombre de redoublants. Le chiffre de 88% résulte d'un calcul qui n'a pas le défaut de confronter deux statistiques d'origine différente, mais il est fondé sur une enquête qui n'est pas non plus, a priori, exempt de biais – biais rendus notamment possibles par une fréquentation très irrégulière de l'école chez certains enfants. La mesure du TBA reste donc entachée d'une incertitude.

Si, néanmoins, le taux d'accès peut être jugé satisfaisant, compte tenu entre autres des difficultés géographiques évoquées plus haut (page 5), la rétention des élèves l'est moins, quoiqu'elle se soit sensiblement améliorée ces dernières années.

Si l'on fait l'hypothèse que le TBA est de 95% (et qu'il n'a pas changé depuis 2004), on obtient l'évolution du profil de scolarisation du Graphique 7 ci-dessous, profil établi par la méthode transversale³. Le taux d'achèvement primaire⁴ serait ainsi passé de 37% en 2004/05 à 68% en 2009/10. Cette amélioration très nette est essentiellement due à l'adoption entre 2005/06 et 2006/07 de la promotion automatique de la 1^e AF à la 4^e AF.

Graphique 7 : Evolution du profil de scolarisation (Fondamental et Secondaire)



Si les données qui ont permis d'établir ces profils de scolarisation sont fiables, cette promotion automatique aura eu un effet bénéfique considérable. Cependant, il reste des progrès à faire puisque selon les dernières statistiques scolaires qui ont permis d'établir le profil de 2009/10, près d'un tiers

³ Le profil montre ainsi le pourcentage d'une classe d'âge qui atteindrait (en ayant redoublé ou non) telle ou telle année d'études si les taux de rendement observés à l'année considérée ne variaient pas.

⁴ Pourcentage d'une classe d'âge qui atteint la 6^e année du Fondamental.

des enfants qui ont aujourd'hui l'âge d'entrer à l'école n'atteindront jamais la 6^e AF (si le rendement interne reste inchangé). Par ailleurs, le nombre de jeunes précocement déscolarisés ou jamais scolarisés restera encore important quelques années et il conviendra de s'en occuper. L'enquête ERAM de 2008 a révélé que 182 000 enfants de 6 à 15 ans n'étaient pas à l'école ; 25% l'ayant déjà fréquentée. Une partie des 75% restants se seront probablement inscrits à l'école depuis, puisque la répartition par âge des nouveaux inscrits en 1^e AF – statistique certes peu fiable – indique que près de 2/3 des enfants entrent pour la première fois à l'école après 6 ans (essentiellement à 7 ou 8 ans).

Cette enquête ERAM donne également des indications intéressantes sur les caractéristiques de cette population de jeunes en dehors de l'école. Quatre-vingt-deux pour cent d'entre eux résident en zone rurale (rappelons que le taux d'urbanisation est de 50%). Les causes de non-scolarisation seraient : socioculturelles (41% à 47% des cas), économiques (26% à 29% des cas) et spatiales (18% à 20%). Seules les causes spatiales renvoient à une carence de l'offre. L'essentiel du problème est donc du côté de la demande : la fréquentation de l'école coranique serait jugée suffisante pour l'instruction des enfants par de nombreux parents et le coût de la scolarisation, direct ou d'opportunité, serait dissuasif.

L'insuffisance de l'offre a plusieurs aspects. Le premier concerne l'étendue du réseau : selon le RESEN 2010, environ 20% des enfants âgés de 10 à 11 ans sont domiciliés à plus de trente minutes de l'école fondamentale la plus proche. Le deuxième concerne la discontinuité pédagogique : toujours selon le RESEN 2010, 9,7% des enfants scolarisés en 2007/08 étaient dans l'impossibilité de poursuivre leurs études dans leur école ; malgré le vaste programme de construction scolaire réalisé dans le cadre du PNDSE, la proportion d'écoles complètes n'est aujourd'hui que de 30% (2009/10) ; le progrès accompli a été important puisque ce pourcentage était de 16,5% en 2001/02, mais l'objectif du programme était de 70%. Le troisième aspect, moins important, concerne l'absence d'offre scolaire adaptée à certaines populations, notamment nomades. Enfin, le dernier aspect concerne l'appréciation que les parents ont de la qualité de l'école et des bénéfices que pourront en retirer leurs enfants. Il est toutefois encourageant de noter que l'enquête ERAM révèle que plus de trois quarts des enfants déscolarisés regrettent de ne pas être à l'école et que 80% d'entre eux sont prêts à y aller.

↳ **Les disparités sociales dans les parcours scolaires individuels**

○ Disparités entre garçons et filles

Dans l'Enseignement fondamental, les disparités entre genres sont peu significatives. En 1999, l'indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarisation primaire était égal à l'unité en Mauritanie. Depuis 2002, cet indice est supérieur à l'unité, ce qui signifie que le taux brut de scolarisation primaire est plus élevé chez les filles que chez les garçons. Le dernier annuaire statistique publié indique que le taux net de scolarisation des filles est de 75,2% tandis que celui des garçons est de 70,9%. Ce dernier indicateur par région ne montre aucune situation défavorable pour les filles ; la disparité la plus forte est située dans le Hodh Gharbi et elle est à l'avantage des filles : leur TNS y est de 93% tandis que celui des garçons n'y est que de 76%. Toutefois, l'enquête EPCV 2008 indiquait que le taux d'accès des filles était le même que celui des garçons, mais que leur taux d'achèvement était plus faible.

○ Disparités entre urbains et ruraux

Les disparités selon le milieu de résidence, urbain ou rural, sont plus évidentes. Selon l'enquête EPCV, le taux d'accès au Fondamental était en 2008 de 87% pour les urbains et de 64% pour les ruraux et cette inégalité initiale s'accroît au cours du cycle d'études, car le taux d'achèvement des premiers était de 54% tandis que celui des seconds n'était que de 22%.

- Disparités entre wilayas

Les disparités entre les wilayas se sont naturellement réduites avec l'expansion de la scolarisation : en 2000, le TBS variait entre 65% (Gorgol) et 125% (Nouadhibou), le coefficient de dispersion des taux était de 20% ; en 2009/10, il est réduit de moitié (10%), et le TBS varie entre 87% (Gorgol) et 119% (Tagant).

- Disparités selon le niveau de richesse

Le taux d'accès au Fondamental varie sans surprise selon le niveau de richesse : selon l'EPCV 2008, il était de 86% pour le quintile le plus riche de la population et de 66% pour le quintile le plus pauvre. Cette inégalité s'accroît au cours du cycle, mais pas de manière considérable (taux d'achèvement de 50% pour les premiers et de 32% pour les seconds).

Ces différentes disparités peuvent évidemment se combiner pour produire de grandes inégalités entre les jeunes mauritaniens. Ainsi, une fille qui appartient aux 40% les plus pauvres du milieu rural a-t-elle 19% de chances d'achever le Fondamental tandis qu'un garçon qui appartient aux 40% les plus riches du milieu urbain en a 59% (selon l'EPCV 2008).

b) La qualité

Les profils de scolarisation qui viennent d'être présentés donnent déjà une idée de la qualité de l'éducation. Une faible rétention est peu vraisemblablement couplée à une bonne qualité de l'éducation. Cependant, le mode de calcul des taux de rétention et d'achèvement, qui ne prend pas en compte ce qui se passe en 6^e AF, conduit à sous-estimer la gravité de la situation. Ces taux se sont rapidement améliorés après l'adoption de la promotion automatique (le taux moyen de redoublement a chuté de 11% à 2% entre 2005 et 2008), mais cette mesure, qu'elle soit bonne ou non, n'est pas en soi de nature à modifier réellement, et en tout cas pas si vite, les performances réelles des élèves.

Or, ces performances sont très faibles. A la fin de la 6^e AF, les élèves passent un concours national qui a deux fonctions : attribuer un certificat de fin d'études fondamentales (CEF) aux élèves dont on estime qu'ils ont achevé de manière satisfaisante ces études et sélectionner les élèves qui pourront accéder au Secondaire. Or, depuis longtemps le taux de réussite au CEF voisine autour de 20% et, chose remarquable, la sélection pour l'accès au Secondaire est moins rigoureuse : ainsi, pour des raisons sociales et politiques, on admet dans le Secondaire des élèves, en nombre non négligeable, dont on estime qu'ils n'ont pas un niveau fondamental satisfaisant.

Différentes évaluations des acquisitions des élèves (IPN et PASEC) confirment la très faible qualité des apprentissages scolaires, notamment en langues et en mathématiques. L'enquête MICS réalisée en 2007 par l'ONS révèle qu'une fille a une chance sur deux seulement d'être alphabétisée après 6 années d'études fondamentales. Bien que ces difficultés d'apprentissage résultent de la conjugaison de plusieurs facteurs endogènes ou exogènes au système, les éléments d'analyse disponibles renvoient en grande partie aux compétences notamment linguistiques des enseignants.

Le changement de méthode pédagogique (adoption de l'APC, Approche Par les Compétences) a accentué leurs difficultés à maîtriser le programme. Les programmes de reconversion linguistique engagés dans le cadre de la première phase du PNDSE et les efforts déployés pour restructurer la formation initiale des enseignants n'ont donc pas donné les résultats escomptés.

Outre les compétences des enseignants, d'autres facteurs ont contribué, à des degrés divers, à la mauvaise qualité des apprentissages. On peut évoquer les problèmes de gestion administrative et pédagogique (temps scolaire incomplet, encadrement de proximité inefficace, insuffisance des pratiques de l'évaluation pédagogique, etc.), le manque ou la mauvaise qualité des outils pédagogiques (manuels, guides, programmes, etc.) et l'environnement scolaire (tables-bancs, qualité des salles de classe, etc.).

Défis et contraintes

Les principaux défis et contraintes posés par cet ordre d'enseignement, dans le court et le moyen terme, sont relatifs à la qualité de l'enseignement, à la rétention encore insuffisante ainsi qu'à la persistance de certaines poches de résistance à la scolarisation, en particulier en milieu rural. Le poids non négligeable des facteurs liés à la demande scolaire dans l'explication des problèmes actuels constitue un défi majeur dans la mesure où leur maîtrise est difficile.

Au-delà des contraintes exogènes, les contre-performances de l'enseignement fondamental sont notamment liées à l'inefficacité du dispositif de gestion et de pilotage, au déficit en enseignants répondant aux besoins de la réforme de 1999, à l'environnement scolaire direct et aux conditions d'enseignement non appropriées.

L'inefficacité du dispositif de gestion du système se manifeste dans plusieurs domaines, dont on peut citer en particulier : (i) la mauvaise gestion de la carte scolaire (70% des écoles sont incomplètes dont 10% à classe unique) et ses conséquences sur l'utilisation optimale des ressources, (ii) la mauvaise gestion des enseignants qui se traduit par une répartition inéquitable entre les wilayas et entre les écoles au sein d'une même wilaya, (iii) le non-respect du temps scolaire (année scolaire souvent incomplète, rentrée tardive, clôture prématurée des cours, absentéisme des enseignants) et (vi) l'inefficacité de l'encadrement de proximité à cause de la gestion peu optimale de l'effectif d'inspecteurs affectés à l'encadrement et de la mauvaise utilisation des moyens mis à leur disposition ; en plus d'une forte dispersion des écoles et de l'accès difficile à certains sites. En outre, les enseignants sont généralement peu motivés du fait des carences du dispositif de gestion, mais aussi du fait de leur faible rémunération.

Quant au déficit en enseignants pour répondre aux besoins de la réforme, il a sa source dans le fait que (i) plus de 80% des enseignants sont formés en arabe, (ii) que le bassin de recrutement des futurs enseignants est très pauvre en candidats bilingues, voire seulement potentiellement bilingues, car la majorité d'entre eux est issue de la réforme de 1979 à dominante arabisante, (iii) que la formation initiale dans les ENI est toujours inefficace pour former des enseignants bilingues, malgré les efforts de restructuration et de professionnalisation accomplis, (vi) que les expériences poursuivies jusqu'ici en matière de reconversion linguistique n'ont pas donné les résultats attendus.

Les conditions d'enseignement sont quant à elles caractérisées par la mauvaise qualité des infrastructures et l'absence d'un environnement scolaire attrayant (55% des salles de classe du

fondamental sont en mauvais état, la quasi-totalité des écoles ne sont pas approvisionnées en eau potable, ne disposent pas de latrines et ne sont pas clôturées) et par le manque de mobilier scolaire (50% des enfants sont encore assis par terre).

A.3.2.3 Enseignement secondaire général

Evolution

a) Les aspects quantitatifs, de disparité et d'équité

↳ Evolution des effectifs

Les effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général ont augmenté de près de 6% par an depuis 1998/99 ; ceux du 1^e cycle (6,5%) plus vite que ceux du 2^e cycle (3,6%).

Le taux d'accroissement relativement élevé des effectifs du 1^e cycle au cours de cette période est dû à la fois à l'accroissement relativement rapide des effectifs du Fondamental entre 1998 et 2007 et à une forte transition entre les deux ordres d'enseignement.

Il est important de souligner que l'arrivée de la première cohorte de la réforme de 1999 en 4^e année du secondaire 1^{er} cycle (2007/08) a augmenté les effectifs du 1^{er} cycle puisque ce cycle est passé de 3 à 4 années. Dans le même temps, le 2nd cycle a connu une régression des effectifs du fait des sortants du cycle (bacheliers et autres) et de l'absence de nouveaux entrants (soit seulement 2 années en 2007-08 contre 3 normalement pour ce cycle d'enseignement).

La part du privé dans les effectifs de l'enseignement secondaire général, qui était nulle en 1998/99, n'a cessé de croître pour atteindre 10% en 2003-04 et se situe à 22,7% en 2007-08. Ainsi, les effectifs du privé ont connu une très forte croissance entre 1998/99 et 2007/08.

La proportion du privé dans le 1^e cycle a augmenté depuis 1998/99 pour se situer à 8,2 % en 2003/04. Entre 2000-01 et 2003-04, cette part a connu un taux d'accroissement moyen de 13,7 % annuellement. Entre 2004/05 et 2007/08 l'accroissement annuel moyen est passé à 32,5% ce qui fait que les effectifs ont triplé au cours de cette période. Au niveau du 2nd cycle secondaire, la part du privé était de 14 % en 2003/04 ; elle est passée à plus de 35% en 2007/08.

Le Tableau 10 présente l'évolution de la répartition des effectifs entre le public et le privé sur la période 1998/99-2009/10.

Tableau 10 : Evolution des effectifs de l'Enseignement secondaire général

		1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
1e cycle	Ensemble	37 449	41 253	45 644	46 994	49 139	51 307	55 993	55 530	69 535	65 896	70 492	80 888
	Public	37 449	41 165	42 795	43 796	44 770	47 123	50 008	47 568	57 166	51 984	55 703	61 439
	Privé	0	88	2 849	3 198	4 369	4 184	5 985	7 962	12 369	13 912	14 789	19 449
	% Privé	0,0%	0,2%	6,2%	6,8%	8,9%	8,2%	10,7%	14,3%	17,8%	21,1%	21,0%	24,0%
2e cycle	Ensemble	22 620	23 389	29 098	29 843	32 139	34 336	37 254	41 564	29 528	30 997	34 190	31 510
	Public	22 620	23 316	24 783	26 316	29 067	29 514	31 060	32 927	21 588	22 914	24 405	21 006
	Privé	0	73	4 315	3 527	3 072	4 822	6 194	8 637	7 940	8 083	9 785	10 504
	% Privé	0,0%	0,3%	14,8%	11,8%	9,6%	14,0%	16,6%	20,8%	26,9%	26,1%	28,6%	33,3%
Total	Ensemble	60 069	64 642	74 742	76 837	81 278	85 643	93 247	97 094	99 063	96 893	104 682	112 398
	Public	60 069	64 481	67 578	70 112	73 837	76 637	81 068	80 495	78 754	74 898	80 108	82 445
	Privé	0	161	7 164	6 725	7 441	9 006	12 179	16 599	20 309	21 995	24 574	29 953
	% Privé	0,0%	0,2%	9,6%	8,8%	9,2%	10,5%	13,1%	17,1%	20,5%	22,7%	23,5%	26,6%

Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs

Le TBS

L'évolution du taux brut de scolarisation (TBS) au cours de la période fait apparaître, au plan global, une progression lente en termes de couverture scolaire. Le TBS passe de 21,8% en 2000/01 à 23,3% en 2007/08. Après une stagnation relative entre 2000/01 et 2002/03, on constate une croissance modérée entre 2002/03 et 2006/07. En 2007/2008, on note une légère baisse du TBS qui est un résultat direct de la diminution des effectifs constatée par rapport à l'année précédente.

L'analyse de ce taux par cycle montre une évolution plus importante au premier cycle qu'au second cycle. Le TBS du premier cycle est passé de 22,2% en 1998/99 à 32,4% en 2006/07, soit une progression de 10,2 points sur la période avant de revenir en 2007/2008 (22,9%) à son niveau d'il y a 10 ans. Au second cycle l'évolution du TBS a été plus modérée, mais continue entre 1998/09 et 2005/06, passant de 14,3% à 20,7% avant de régresser en 2006/07 pour atteindre son niveau initial (14,3%), puis remonter à nouveau en 2007/08 (24,1%) de près de 10 points. Le Tableau 11 illustre ces données :

Tableau 11 : Evolution du Taux brut de scolarisation (TBS) dans le Secondaire général

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
1e cycle	22%	24%	26%	26%	26%	26%	28%	27%	32%	23%	23%	27%
2e cycle	14%	14%	17%	17%	18%	18%	19%	21%	14%	24%	17%	16%
Total	0%	0%	22%	22%	22%	23%	24%	25%	24%	23%	21%	23%

Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs

Si on compare la couverture scolaire réalisée par la Mauritanie au secondaire avec des pays à niveau de revenu comparable, on constate que le TBS du premier cycle en 2007/08 (22,9%) est très loin en dessous de la moyenne de ces pays qui est de 46,7%. Par contre, au second cycle la situation est plus ou moins comparable, bien que le TBS mauritanien (24,1%) dépasse de 3 points environ la moyenne de ces pays qui se situe à 21% selon les données du RESEN 2010.

↳ L'accès : nouveaux entrants et taux de transition effectif

En termes d'accès, l'effectif de nouveaux entrants en première année secondaire, au lieu d'augmenter conformément aux objectifs du PNDSE, a plutôt régressé. Il s'élève à 13 883 élèves en 2008/09 contre 16 997 en 2007/08, soit une baisse relative de -18,32%. Cet effectif était de 16774 élèves en 2001/02 et de 18301 en 2005/06. De même, le taux de transition effectif entre la 6e année du fondamental et la première année secondaire ne cesse de se dégrader depuis 2005/06, année de la revue à mi-parcours de la première phase du PNDSE, où la valeur de cet indicateur (56,8%) avait dépassé la cible fixée à 50%, pour 2005 et 2010. En 2008/09, ce taux est de 36,62%, soit une baisse de 8,28 points par rapport à 2007/08 (44,9%), de 20,18 points par rapport à 2005/06 et de 19,09 points comparativement à son niveau de 2001/02, au lancement du PNDSE

En outre, le taux d'accès en première année du second cycle secondaire a connu, ces des deux dernières années (2008 et 2009), une forte baisse à cause du faible taux de réussite dans l'examen du BEPC qui est, désormais, pris en compte dans la décision de passage au second cycle.

↳ Les disparités sociales dans les parcours scolaires individuels

Les disparités entre garçons et filles existent au désavantage de ces dernières, et ont tendance à se creuser entre les deux niveaux (en 2008, l'indice de parité est de 91,6 au premier cycle et de 88,8 au second).

Tableau 12 : Taux brut de scolarisation dans le Secondaire

	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	a-b	b/a
Premier cycle								
Ensemble	26,80%	26,60%	25,20%	22,90%				
Garçons (a)	27,80%	27,90%	26,80%	23,90%				
Filles (b)	25,70%	25,20%	23,40%	21,90%				
Second cycle								
Ensemble	19,70%	21,70%	23,40%	16,00%				
Garçons (a)	21,20%	23,30%	23,90%	16,90%				
Filles (b)	18,20%	19,90%	22,90%	15,00%				
Secondaire total								
Ensemble					24,90%	24,90%		
Garçons (a)					26,50%	26,40%		
Filles (b)					23,10%	23,30%	3,10%	88%

Source : RESEN 2010 et calculs des auteurs

Selon l'EPCV 2008, une fille a 2 fois moins de chances d'achever le second cycle du secondaire, la probabilité d'accéder au premier cycle du secondaire pour un enfant du milieu urbain est de 47,5%, elle n'est que de 13% pour un enfant du milieu rural.

L'ampleur des divergences est aussi très forte si l'on prend en considération le niveau de pauvreté des ménages, aussi bien pour l'accès à l'éducation que pour la rétention à tous les niveaux de scolarisation.

Les effets combinés des caractéristiques génératrices de disparité (genre, revenu des parents et milieu de résidence) induisent des divergences importantes au niveau de l'accès, mais surtout au niveau de la rétention. Pour une fille appartenant aux deux quintiles les plus pauvres en milieu rural, la probabilité d'accéder au second cycle du secondaire est de 6%.

b) Les aspects de qualité et de pertinence

Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, le taux de redoublement a augmenté de 1,7 point passant de 11,2 % en moyenne en 2003-04 à 12,9 % en 2007-08. Pour le second cycle, il a diminué de 3,3 points passant de 12,8 % en moyenne à 9,5%. Cette diminution est probablement liée à la suppression du redoublement pour la dernière cohorte de l'ancienne réforme sur la même période. Notons que globalement, le taux moyen de redoublement au niveau de l'ESG a baissé de 16% en 2001 à 10% en 2009.

L'indice d'efficacité global du 1er cycle de l'enseignement secondaire n'a pas progressé sur la période (de 73,9 % en 2004 à 70,9 % en 2008). Plus d'un quart des ressources utilisées ne produisent pas de résultats concrets pour ce niveau et par conséquent sont considérées comme étant des ressources gaspillées.

En ce qui concerne le 2e cycle du Secondaire, l'indice d'efficacité global est de 88,3 %. Cette valeur est évidemment beaucoup plus satisfaisante que celle des deux autres cycles d'études, mais indique toutefois qu'il reste encore un gaspillage de 11,7 % des ressources allouées à ce niveau d'enseignement dû notamment aux redoublements en cours de cycle.

Les résultats des derniers examens nationaux ont confirmé le faible niveau d'acquisition. Le taux de réussite au Brevet était extrêmement faible : 18% dont seulement 2,5% ont plus de 10/20. De même, le taux de réussite au Baccalauréat, malgré son amélioration ces deux dernières années reste faible (17%). Entre 2001 et 2009, la proportion des élèves inscrits dans les filières scientifiques a baissé de 74% à 62%. La cible du PNDSE pour cet indicateur à l'horizon 2010 est de 75%. Il est nécessaire qu'une véritable stratégie soit développée pour l'enseignement post-primaire en matière de qualité. Les derniers résultats montrent notamment un manque de priorité budgétaire pour ce cycle, qui, accompagné d'une non-maîtrise des flux d'élèves, conduit à une dégradation des conditions d'enseignement, déjà particulièrement mauvaises en termes comparatifs.

Les disparités dans les acquisitions scolaires, mesurées à travers la réussite aux examens nationaux, sont dramatiques au niveau du secondaire, 1er et 2nd cycle, où le taux de réussite des filles au BEPC (4,5%) et au baccalauréat (12,7%) est 2 fois plus faible que celui des garçons.

Les disparités interrégionales offrent une image très contrastée, où la représentativité des filles varie entre 53% et 28% des candidats, entre 50% et 15% des admis au BEPC.

Mais la situation est particulièrement préoccupante pour certaines wilayas comme le Tagant et, surtout le Guidimakha, où le taux de réussite au BEPC est nul aussi bien pour les garçons que pour les filles (qui ne représentent que 28% des candidats présents).

Défis et contraintes

L'ESG reste confronté à une série de problèmes qui affectent son efficacité et sa qualité.

↪ En termes d'accès et d'offre

- Le manque de rigueur dans la mise en œuvre de la carte scolaire : la politique de développement d'une offre de proximité au niveau du premier cycle secondaire en milieu rural, en vue notamment d'encourager la scolarisation des filles, a conduit à la création, ces dernières années, de collèges de petite taille ne répondant pas aux normes minimales de viabilité.
- Le problème de transition entre les cycles : le maintien du taux de transition élevé entraînerait une augmentation conséquente du nombre des bacheliers et par voie de conséquence des étudiants du supérieur (si aucun mécanisme de sélection n'est introduit dans l'accès à l'Université), aggravant ainsi les perspectives d'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur. Il ne fait donc pas de doute qu'il conviendra de s'orienter vers une régulation plus ferme des flux d'élèves à l'entrée dans le secondaire. Cela dit, l'intensité de celle-ci dépendra bien sûr des choix faits pour le développement quantitatif du premier cycle du secondaire (plus fort il sera plus il sera nécessaire de serrer l'accès au second cycle du secondaire).
- Le problème d'offre : les analyses ont montré que marginalement, l'accès, mais surtout la rétention en cours de primaire étaient influencés par les chances de poursuivre des études au niveau secondaire. On peut en effet anticiper que la proximité d'un établissement secondaire incite les enfants (et leurs familles) à rester scolarisés dans le primaire pour pouvoir saisir cette opportunité qui s'offre à eux; si l'établissement secondaire est distant, les parents d'une part le connaissent moins bien et d'autre part intériorisent les difficultés d'y avoir accès avec, comme corollaire, une moindre ténacité à achever le cycle primaire.
- Les problèmes sociaux : les structures des scolarisations entre zones urbaines et rurales et la relation négative entre l'intensité des disparités et le niveau de couverture sont cohérentes avec l'argument selon lequel les systèmes éducatifs se développent selon un principe global de facilité logistique et sociale. Les services se sont historiquement développés d'abord en milieu urbain (et notamment dans les grandes villes dont les capitales des régions), là où il est relativement facile de les mettre en place eu égard i) à la densité de population et au nombre suffisant de jeunes sortants du primaire et ii) à la demande forte de scolarisation d'une population aisée et influente. Ensuite, les services s'étendent progressivement dans des contextes moins faciles où les populations sont localement moins nombreuses et la demande de scolarisation moins forte pour ces types de services (petites villes, quartiers plus périphériques des villes). Les campagnes, et notamment celles où la densité de population est faible, ne sont touchées qu'à la fin du processus d'extension quantitative des services.
- Les problèmes liés de la Scolarisation universelle, en effet, les progrès vers l'achèvement universel du primaire vont générer des pressions spécialement fortes d'abord vers le premier cycle secondaire, puis vers le second. Les systèmes sont

exposés à un processus potentiel de massification. D'autre part, avec un taux d'achèvement du primaire qui tend vers la SPU, c'est d'une certaine façon une population sélectionnée qui frappe à la porte du secondaire. Les populations qui termineront le cycle primaire demain seront très différentes; ce seront certes un peu plus souvent des filles, mais ce seront surtout beaucoup plus souvent des pauvres et des ruraux. Ce dernier aspect risque d'être sous-estimé il convient de l'explorer de façon plus spécifique.

↳ **Au plan de la qualité et de la pertinence**

- L'insuffisance de travaux pratiques au secondaire (utilisation de laboratoires) : malgré la construction et l'équipement, ces dernières années de 84 laboratoires dans 62 des 187 établissements secondaires, le constat est que ces laboratoires sont rarement utilisés et ils sont souvent transformés en salles de classe ou bureaux. Cette situation explique en partie la mauvaise qualité du niveau du secondaire notamment au niveau de l'enseignement des sciences.
- L'inexistence d'un encadrement de proximité: l'absence d'un statut d'inspecteur, au niveau du secondaire, constitue un handicap majeur pour la mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité efficace. La politique suivie jusqu'ici, consistant à désigner des professeurs chargés de l'inspection, souvent en l'absence de critères transparents, a conduit à un manque de confiance et une crise de légitimité des inspecteurs promus. Ce problème est accentué par le fait que toutes les inspections se font à partir de Nouakchott avec ce que cela implique en termes de moyens et de temps.
- L'inefficacité de la politique du manuel scolaire : Malgré les quantités importantes de manuels scolaires, produites et distribuées dans les établissements, l'année 2009/2010 a connu un déficit considérable en manuels. Cette situation est liée au procédé suivi actuellement pour la production et la distribution gratuite des manuels. Il est à signaler aussi que les manuels du secondaire, du fait qu'ils ont été conçus sous le timbre de l'urgence pour accompagner la nouvelle réforme, n'ont pas été expérimentés.

A.3.2.4 Enseignement technique et professionnel

Evolution

Malgré l'accroissement récent de ses effectifs, la Formation Technique et Professionnelle (FTP) est encore peu développée en Mauritanie. L'offre publique compte 24 établissements, sous tutelle de 6 départements ministériels, dont 18 relèvent du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies (MEFPNT).

Les effectifs de la FTP ont connu une progression quantitative très importante ces dernières années. Ils sont passés de 1 916 en 2000/01 à 4 983 en 2007/08, soit un accroissement annuel moyen de 15% sur la période.

La FTP a accueilli en 2009, 6 160 jeunes, dont 5 771 en formation diplômante (93,69%) et 389 en formation qualifiante (6,31%). Parmi les 5 771 inscrits en formation diplômante : 50,32%

correspondent au niveau ouvrier et ouvrier semi spécialisé (BEP/CAP), 41,72% au niveau technicien (BT et BAC T) et 1,64% au niveau technicien supérieur.

Le flux annuel de sortie en formation diplômante est de l'ordre de 1 500 diplômés. Parmi ceux-ci près de 70% sont des ouvriers ou ouvriers semi-spécialisés (CAP/BEP), les techniciens (BT et Bac T) y sont de l'ordre de 27%, contre près de 3% seulement pour le niveau technicien supérieur (BTS).

L'encadrement pédagogique en 2008 est assuré par 348 formateurs, tous mauritaniens, dont 232 au niveau des établissements secondaires de FTP, 108 au niveau des CFPP et 8 au niveau du CSET.

En termes de répartition géographique, parmi les effectifs en formation en 2008, Nouakchott a accueilli 54,76% contre 15,97% à Nouadhibou et le reste réparti entre les 11 autres wilayas du pays.

Au plan sectoriel, l'offre nationale de formation couvre 21 spécialités dans les principaux secteurs suivants : l'agriculture, le tertiaire et les services, l'hôtellerie-tourisme et l'artisanat féminin.

À cette offre publique, s'ajoutent plus de 30 structures privées de formation technique et professionnelle « autorisées ». Ces « centres » privés de formation sont essentiellement tournés vers le secteur tertiaire et ont une capacité d'accueil de près de 1200 places. Les programmes dispensés ne sont pas contrôlés par l'état et ne débouchent pas sur des diplômes reconnus.

Tableau 13 : Evolution des effectifs de la FTP

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Ensemble	1 682		1 916	1 893	1 820	1 902	4 853	3 270	3 744	4 983
Public	1 682		1 916	1 893	1 820	1 902	4 853	3 270	2 764	3 983
Privé									980	1 000
% Privé									26,2%	20,1%

Le nombre de scolarisés dans les structures publiques entre 2004-05 et 2007-08 a plus ou moins stagné, voire diminué, alors que les effectifs du privé ont significativement augmenté. Une conséquence est que les établissements privés, qui étaient presque inexistant à ce niveau d'enseignement (filière longue ou courte) jusqu'en en 2004-2005 ont vu leur poids augmenter puisqu'en 2007-08, 20,1 % des élèves y sont scolarisés.

Les indicateurs retenus dans le cadre du PNDSE pour le suivi des performances sous secteur sont : le taux d'insertion des sortants au plan global et au niveau des nouveaux modes de formation, le nombre d'apprentis formés et le pourcentage de la contribution des employeurs au budget de la FTP.

Selon les seules enquêtes d'insertion menées jusqu'ici en en 2003 et 2006, le taux d'insertion des sortants de ce dispositif est estimé 41% et à 51% respectivement. Il est à signaler que la cible du PNDSE pour cet indicateur est de 60%. On constate donc une évolution favorable vers l'atteinte de l'objectif malgré l'écart de 9 points par rapport à la cible fixée.

Les nouveaux modes tels que l'alternance et l'apprentissage ne sont pas encore mis en place au niveau des établissements à part des expérimentations pilotes au niveau du lycée commerciale et des formations de courte durée réalisées avec l'appui du FAP-FTP.

Quant au pourcentage de la participation des employeurs au financement de la FTP, elle se limite à une contribution estimée à 15% du coût des actions financées par le FAP-FTP.

Défis et contraintes

En dépit des importantes réalisations au cours de la première phase du programme, le dispositif de formation reste confronté à d'importantes insuffisances et des défis majeurs que nous présentons synthétiquement dans ce qui suit :

↪ Principales contraintes

- Sur le plan quantitatif, le dispositif demeure sous dimensionné, aussi bien par rapport à la demande économique, dont la composante la plus importante (économie rurale et secteur informel) demeure très peu prise en compte par l'offre de formation, que par rapport à une forte demande sociale issue, à la fois, des flux de jeunes quittant l'éducation de façon prématurée, et du faible niveau de qualification du stock des chômeurs.
- Sur le plan qualitatif, les différentes études sectorielles réalisées dans le cadre du PNDSE montrent que la qualité de la formation reste peu appréciée par les milieux professionnels. Les causes en sont multiples.
- Au niveau des ressources humaines : si les recrutements annuels répétitifs (aussi bien des permanents que des contractuels) ont pu satisfaire quantitativement la plupart des besoins, la prépondérance des jeunes sortants des universités et des professionnels peu préparés à l'enseignement a toujours caché un déficit qualitatif important de formateurs. Ainsi, les principaux problèmes qui se dégagent de l'analyse de la situation des ressources humaines du secteur concernent : (i) l'hétérogénéité des profils et niveaux de qualification des formateurs ; (ii) leur faible niveau de professionnalisation ; (iii) l'absence d'un dispositif permanent de formation initiale et de mise à niveau technique et pédagogique ; (iv) le manque de motivation et l'inadaptation des modes de gestion.
- Au niveau des infrastructures : mis à part les établissements ayant fait l'objet d'un appui dans la première phase du PNDSE, la plupart des structures de formation souffrent de la vétusté et de l'inadaptation des équipements et des locaux. Ce constat est accentué par l'absence d'une politique réfléchie et permanente de maintenance et de renouvellement des infrastructures. La situation des centres de formation régionaux, créés dans des circonstances particulières, est plus alarmante que les Lycées de Formation Technique et Professionnelle, à ce niveau.
- Au niveau des programmes et outils, la majorité des établissements continuent à dispenser des enseignements non uniformisés et ne répondant pas aux normes de qualité requises. Les formations techniques et professionnelles sont peu attrayantes pour les jeunes et leurs conditions d'accès ne permettent pas de résoudre les déperditions du système éducatif : absence de mécanismes appropriés d'information et d'orientation. L'élaboration récente de plus de 24 nouveaux programmes selon une approche basée sur les compétences ne semble pas avoir provoqué l'effet d'entraînement attendu du fait des obstacles à leur implantation, notamment au niveau des ressources humaines, du niveau de recrutement des élèves et de la

résistance au changement. Cette situation est aggravée par l'absence totale de supports didactiques et pédagogiques en plus des conditions de travail, qui ne permettent pas au personnel d'encadrement l'accès aux ressources d'appui, en particulier les TICs. Les expériences dans ce domaine sont soit très limitées (cas de l'implantation de l'APC au niveau du LFTPC) ou très récentes (cas de la réforme des programmes du CAP au niveau de 6 CFPP pilotes) pour avoir un effet significatif sur les indicateurs de qualité du dispositif.

- En outre, des insuffisances sont constatées au niveau des modes de suivi, d'évaluation et de certification.
- Au niveau de la liaison avec l'emploi, des initiatives ont été conduites afin d'améliorer la pertinence des programmes de formation et d'apporter un certain éclairage sur les besoins du système productif en termes de compétences. Le système d'information sur les besoins de l'emploi demeure fragile, les mécanismes de partenariat avec le secteur privé sont peu développés. La participation des entreprises aux nouveaux modes de formation demeure bien en deçà des attentes. De même, les démarches visant à accroître leur contribution au financement de la formation sont encore timides et peu convaincantes pour elles. Signalons cependant, la présence des professionnels au sein de tous les conseils d'administrations.
- Le dispositif de la FTP reste de ce fait mal articulé par rapport aux besoins des entreprises qui ont du mal à cerner la valeur des diplômes et les niveaux de qualification auxquels ils préparent. Dans une économie à dominante informelle, qui ne crée pas suffisamment d'emplois structurés, le rôle des mécanismes de dynamisation du marché de l'emploi est déterminant. L'efficacité externe du dispositif de formation demeurera tributaire de l'intégration des mécanismes d'insertion qui assurent aux sortants un accompagnement sur le marché du travail.
- La formation continue, qui est un levier important pour l'ancrage de la FTP par rapport aux besoins de l'économie n'acquiert pas encore l'importance nécessaire au niveau de l'entreprise et les établissements de formation n'y sont pas encore outillés et ceci en dépit de la création d'une direction au niveau central, chargée de la formation continue. Le Fonds Autonome de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle mis en place pour sa dynamisation connaît certaines limites dont notamment la non affectation de la taxe d'apprentissage qui met en cause même sa pérennité et la limite de ses plafonds de financement.
- Au plan de la gestion et du pilotage, on note un manque de coordination entre le département en charge de la politique de la FTP et les autres composantes du dispositif relevant d'autres tutelles ministérielles. L'élaboration d'une politique nationale et d'une vision stratégique ancrée par rapport au développement économique et social du pays n'associe pas encore suffisamment l'ensemble des acteurs. Les projets de développement qui restent les moteurs du développement économique du pays se font sans prise en compte de la dimension formation nécessaire pour ancrer leur impact sur les populations. L'appréciation de l'efficacité et du rendement des structures est rendue difficile par l'absence d'un suivi, d'une évaluation annuelle et d'une gestion axée sur les résultats. Les mécanismes de financement du secteur demeurent peu adaptés et les efforts de financement consentis par l'État ont toujours été en deçà des besoins réels.

↳ Principaux défis

- La difficulté de concilier une demande sociale importante et une demande économique peu maîtrisée : En effet, des dizaines de milliers de jeunes continuent à quitter le système éducatif national pour constituer des candidats potentiels à la formation professionnelle, nécessitant une préparation à l'insertion socioprofessionnelle. Alors que le marché de l'emploi ne crée pas suffisamment d'opportunités dans sa composante moderne et sa composante informelle demeure difficilement saisissable dans le cadre d'une relation formation- emploi.
- Les ressources humaines : la diversité des filières et l'importance des effectifs à préparer induiront des besoins importants en formateurs qui ne pourront être mobilisés que si des mécanismes de participation des professionnels des entreprises à l'encadrement des formations sont mis en place.
- Les financements : L'extension du dispositif de formation pour répondre à la demande économique et sociale nécessitera des efforts en financement importants. L'innovation dans les modes de formation et la mise en place de dispositifs de formation souples, peu coûteux et pouvant accueillir des effectifs importants devront, cependant, permettre de rendre les investissements en formation soutenables.
- La coordination interdépartementale : la multiplicité des intervenants en formation professionnelle appellent à la mise en place de mécanismes de coordination garantissant l'harmonie de la politique et la rationalisation des moyens mobilisés.
- Les modes de formation : l'adaptation des formations aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises conduit forcément à l'implication de celles-ci dans la mise en œuvre des actions de formation. Cette implication est difficile à réaliser dans une économie dominée par le secteur informel.

A.3.2.5 Enseignement supérieur

Evolution

a) Les aspects quantitatifs

Le dispositif public d'enseignement supérieur mauritanien comprend 4 établissements publics relevant du ministère en charge de l'Enseignement Supérieur: l'Université de Nouakchott, l'ENS, l'ISSET de Rosso et l'ISCAE, et 3 autres établissements sous tutelle d'autres ministères (CSET, ISERI et ENA).

Les données disponibles montrent, globalement, que l'enseignement supérieur en Mauritanie a connu une forte croissance à compter de 2004. En effet, entre 1999 et 2004, les effectifs ont diminué passant de 12 799 étudiants en 1999 à 11 474 en 2004, soit une baisse de 10 % sur la période. Entre 2004 et 2008, les effectifs sont passés de 11 474 à 16 128 soit un accroissement relativement important de 7% par an. Les étudiants boursiers à l'étranger représentaient 19 % des effectifs des étudiants du supérieur en 1998-99 contre 18% en 2003-04. En 2007-2008, cette proportion n'est plus que de 16%.

L'Université de Nouakchott comprend quatre facultés : la faculté des sciences juridiques et économiques (FSJE), la faculté des lettres et sciences humaines (FLSH), la faculté des sciences et techniques (FST) et la faculté de médecine. A ces facultés se rajoute le CREL (Centre de Renforcement pour l'Enseignement des Langues) qui a pour mission l'enseignement des langues vivantes aux étudiants, enseignants et cadres des secteurs public et privé. Les filières de formations scientifiques regroupent 10 % des étudiants et les filières professionnelles seulement 3 % (15% à la FST). Globalement, l'Université de Nouakchott propose 17 maîtrises générales, 6 maîtrises professionnelles, 18 licences générales et 10 licences professionnelles. Il est relevé un taux d'échec de 30 % chaque année se traduisant par des redoublements multiples et des abandons.

Il y a lieu de signaler le démarrage du LMD dans deux facultés (FST et FLSH) avec 12 filières chacune en 2008, et à la FSJE au titre de l'année universitaire 2009-2010, avec 4 filières.

Notons par ailleurs que les locaux qui abritent l'Université se caractérisent par : (i) la dispersion des facultés et/ou d'annexes à travers la ville de Nouakchott ; (ii) l'insuffisance des locaux disponibles; (iii) des laboratoires à capacité très réduite; (iv) l'inexistence de lieu de travail permettant le développement de la recherche scientifique; (v) l'inadéquation des constructions aux exigences de sécurité; (vi) l'absence totale d'infrastructures socioculturelles;

L'Ecole Normale Supérieure (ENS) forme les enseignants du secondaire à partir du DEUG et de la Maîtrise mais a du mal à recruter à hauteur des postes disponibles pour certaines filières notamment les filières scientifiques (seulement 6 recrutements en mathématiques en 2009 pour 30 postes disponibles !). Elle forme aussi les inspecteurs de l'enseignement fondamental alors que la formation des inspecteurs de l'enseignement secondaires est en phase de démarrage au titre de l'année en cours. La formation des laborantins est également prévue en fonction des besoins des départements.

L'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso (L'ISSET de Rosso) a pour mission de développer et d'offrir des programmes de formation, de recherche, de vulgarisation, de prestation de services et de promotion de l'entrepreneuriat, qui anticipent et répondent adéquatement aux exigences et aux défis du développement durable des secteurs agropastoral et agroalimentaire.

L'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) a pour mission d'offrir des programmes de formation (initiale et continue), de recherche, de prestation de services et de promotion de l'entrepreneuriat, dans les domaines de la comptabilité et de contrôle (expertise comptable, audit, contrôle, ...) et des techniques modernes de gestion (management, ressources humaines, commerce, marketing et communication, informatique de gestion,...). Il vise ainsi à assurer la liaison adéquate entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise en formant des gestionnaires compétents dans les nouvelles techniques de gestion.

Le Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET), est une structure de formation professionnelle préparant essentiellement au BTS pour des effectifs relativement réduits (une centaine d'étudiants).

L'Institut Supérieur des Etudes et Recherches Islamiques (ISERI), est sous la tutelle du Ministère de l'Orientation Islamique, de la Lutte contre l'Analphabétisme et de l'Enseignement Originel. Sa mission est de dispenser un enseignement arabo-islamique moderne et d'effectuer des

recherches fondamentales dans le domaine des sciences islamiques. L'ISERI délivre un diplôme de maîtrise en sciences islamiques et lettres arabes, après une durée d'études de quatre ans. On note au niveau de cet établissement un retard quant à l'introduction du système LMD.

L'École Nationale d'Administration (ENA), sous la tutelle du Ministère de la fonction publique, est chargée de la formation des fonctionnaires des corps de l'administration et du perfectionnement des personnels administratifs en service.

Tableau 14 : Evolution des effectifs de l'Enseignement supérieur

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Ensemble	12 912		11 112	10 023	10 844	11 885	11 596	12 757	15 179	14 699	15 765
Public	12 912		11 112	10 023	10 844	11 885	11 596	12 757	14 822	14 368	15 151
Privé									357	331	614
% Privé									2,4%	2,3%	3,9%

Source : : DSPC/MEN, INAP-FTP/SEFPET, DGESRS/MEN

La part des effectifs du privé est relativement faible puisqu'elle ne représente que 2,3% des effectifs totaux.

L'analyse des disparités selon le genre et le milieu, malgré leur tendance à la réduction par rapport aux années précédentes, ne peuvent être négligées, surtout au supérieur.

Au total, les enfants des familles les plus pauvres n'ont que de très faibles chances d'accéder à l'enseignement supérieur comparés aux enfants des familles riches (entre 1,9 et 2,7% pour les trois premiers quintiles contre 8,2% pour les enfants du quintile 5).

La structure actuelle de l'utilisation des ressources publiques apparaît en contradiction avec la logique d'équité dans la mesure où elle pénalise les familles les plus pauvres et ne contribue pas à la scolarisation de tous les enfants d'origine modeste au niveau du fondamental. Du fait de bénéfices privés plus élevés pour les diplômés de l'enseignement supérieur et de la présence très majoritaire des étudiants de milieu favorisé parmi les étudiants du supérieur, cette logique d'équité à minima voudrait que les ménages contribuent plus dans la partie haute du système que dans sa partie basse

Les différentes études menées pour évaluer l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur dans l'emploi aboutissent toutes au même constat : une inadéquation qualitative et quantitative entre l'offre et la demande (voir étude réalisé par le bureau sous-régional de l'OIT pour le Sahel 2006 et l'étude de l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP), 2004).

b) Les aspects de qualité et de pertinence

Malgré les efforts consentis ces dernières années dans le cadre du PNDSE et, en matière de formation des enseignants, d'achats d'équipements (matériel informatique et de laboratoire), l'enseignement supérieur souffre encore de la faiblesse de la qualité et cela s'explique par :

- La prévalence d'un enseignement théorique favorisant la dimension cognitive au détriment du savoir-faire et de compétences ;

- L'absence d'une politique de perfectionnement des personnels (formation continue des enseignants chercheurs en vue de l'amélioration de leurs compétences pédagogiques, incitation à l'innovation, statuts professionnels appropriés, recrutements supplémentaires pour compenser les déficits d'encadrement liés à l'augmentation des effectifs et à la réforme LMD...);
- L'insuffisance des supports pédagogiques appropriés (ouvrages, laboratoires, ...) et des personnels techniques;
- L'usage limité des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Aussi, la qualité de l'enseignement et de la recherche est affectée par l'inexistence d'infrastructures suffisantes et adaptées pour répondre aux flux croissant des nouveaux bacheliers et le coût onéreux de la formation à l'étranger; à titre d'exemple le nombre de bacheliers pour l'année 2009 est de l'ordre de 6000 alors que la capacité d'accueil des établissements de l'enseignement supérieur ne dépasse pas 3000 étudiants. Le coût annuel de formation pour 3000 étudiants à l'étranger est équivalent au budget total annuel de l'Université de Nouakchott.

Sur le plan de la recherche, le dispositif de recherche scientifique en Mauritanie se compose d'un certain nombre de Centres de Recherches spécialisés dont les principaux se situent essentiellement dans les domaines de l'agriculture (CNRADA), de l'élevage (CNERV), de la pêche (IMROP), de la santé publique l'IMRSP, de la géologie l'OMRG, de lutte antiacridienne CNLAA et de la culture et du patrimoine, l'IMRS. Ces Centres regroupent une centaine de chercheurs et bénéficient de financements dans le sillage des projets de développement soutenus par les principaux bailleurs de fonds. Ils souffrent toutefois d'un certain nombre de handicaps qui sont essentiellement liés à la faible qualification niveau de qualification des chercheurs (moins de 20 % ayant un doctorat), au caractère aléatoire des ressources financières dépendant des programmes financés par les bailleurs de fonds, à la faiblesse de l'organisation et à l'insuffisance quantitative et qualitative des équipements.

La diversité de la tutelle de ces différents centres limite les opportunités de synergie et de collaboration pour la mise en œuvre de projets multidisciplinaires communs.

En ce qui concerne la recherche universitaire, les avis sont le plus souvent sévères et mettent en exergue, le manque de production dû pour l'essentiel au manque de moyens (laboratoires, équipements, documentation, budget), à l'absence d'une politique nationale, au manque d'organisation et de structuration des équipes de recherche et à l'inexistence de formations doctorales. On note toutefois que plusieurs équipes de recherche ont réussi à se constituer dans les différentes facultés et à mobiliser des financements auprès d'organismes extérieurs (AUF, coopération française, coopération espagnole, Union Internationale pour la Conservation de la Nature, etc.).

Par ailleurs, le Fonds National d'Appui à la Recherche Scientifique (FNARS), créé en 2005 dans le cadre du PNDSE, pour promouvoir la recherche scientifique dans l'enseignement supérieur et financé à hauteur de 300 000 \$US respectivement par l'Etat mauritanien (20 %), l'IDA (40 %), la BAD (40 %) a permis de stimuler la recherche universitaire en finançant selon une procédure compétitive 22 projets de recherche sur 78 qui avaient été présentés. Les engagements de pérennisation prévus lors de la mise en place du FNARS n'ont pas été suivis de fait.

Malgré de nombreuses difficultés, on peut tout de même constater que les activités de recherche peuvent se développer dans les établissements d'enseignement supérieur pour peu qu'elles soient stimulées. Mais faute d'un cadre et d'objectifs structurants, cette recherche reste cloisonnée et quasiment individuelle (ou menée par des groupes très restreints).

Les acteurs de la recherche sont parfaitement conscients des problèmes et des contraintes de leur secteur et ont tenté à plusieurs reprises de trouver des solutions (études et séminaires divers sur la recherche). Les réflexions menées à ces occasions ont abouti à faire prendre en compte par le PNDSE un volet recherche dont les axes principaux sont: i) créer un cadre institutionnel adapté ; ii) insérer les activités des institutions dans l'environnement socioéconomique national ; iii) développer des unités de recherche et réhabiliter celles existantes ; iv) encourager la coopération entre les structures de recherche ; v) diversifier et pérenniser les sources de financement, etc. On peut constater que la création du FNARS a permis d'apporter un début de solution au problème de financement, la création d'une Direction de la Recherche Scientifique et l'adoption d'un décret structurant la recherche, marquent la volonté d'impulser une stratégie de la recherche qui permette de mieux valoriser le potentiel existant. Les arrêtés d'application dudit décret pour la mise en place des équipes et des mécanismes d'évaluation restent à réaliser.

Défis et contraintes

Les performances enregistrées, jusqu'ici, au niveau de l'enseignement supérieur et en dépit de l'importante évolution du cadre institutionnel, sont très peu satisfaisantes. Les moyens humains sont limités. Les infrastructures sont insuffisantes et inadaptées. La gestion et le pilotage du dispositif connaissent des difficultés notoires. La pertinence de la formation et la qualité des apprentissages sont très faibles. La recherche scientifique est presque inexistante. La conséquence en est que les diplômés chômeurs se comptent par milliers et notre économie manque cruellement de cadres hautement qualifiés.

↳ Sur le plan institutionnel : L'Enseignement Supérieur dispose maintenant d'un ensemble de textes lui permettant de passer à une phase plus opérationnelle de mise en place des réformes envisagées. Cependant, les textes sont partiellement appliqués ou leur mise en œuvre n'est pas complète. Le reversement des enseignants chercheurs dans le nouveau statut n'a pas été réalisé. Aussi, faut-il souligner que la constitution du corps initial des enseignants de la faculté de médecine, les décrets portant organisation de certains établissements (ENES, ISERI) et l'arrêté d'application du décret structurant la recherche scientifique restent à faire.

↳ Au niveau de la gouvernance et du management : L'administration centrale, comme les établissements, ne disposent pas d'informations fiables et systématiques sur les différents paramètres de gestion qui leur permettent de planifier, de gérer et d'administrer le dispositif de l'enseignement supérieur. L'option d'autonomie des établissements affichée dans l'Ordonnance 2006-007 est contrainte par l'inadaptation des modes de gestion et le manque de qualification des personnels gestionnaires. Les possibilités offertes par les NTIC ne sont pas suffisamment exploitées à des fins gestionnaires.

- ↳ Sur le plan de la qualité de l'Enseignement : Les résultats sont peu satisfaisants du fait de la prévalence de programmes théoriques, de l'absence d'une politique de perfectionnement des personnels, de l'insuffisance des supports pédagogiques appropriés, de l'usage limité des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'inexistence d'infrastructures suffisantes et adaptées.
- ↳ Sur le plan de la recherche, le dispositif de recherche scientifique en Mauritanie souffre d'un certain nombre de handicaps qui ont essentiellement trait au faible niveau de qualification des chercheurs (moins de 20 % ayant un doctorat), à des ressources financières aléatoires dépendant des programmes financés par les bailleurs de fonds, à une organisation peu efficace et à la faible qualité de leurs équipements.
- ↳ L'enseignement supérieur privé souffre de l'absence d'un cadre réglementaire, du coût élevé des frais d'études et de la non reconnaissance de ses diplômes par l'Etat
- ↳ Le financement de l'enseignement supérieur reste quasi exclusivement assuré par des ressources publiques.

A.3.2.6 Alphabétisation et Enseignement originel

Evolution

En matière d'alphabétisation, les résultats enregistrés sont encore insuffisants. Les éléments d'informations disponibles révèlent des taux d'analphabétisme qui restent relativement élevés. Selon l'Enquête de Référence sur l'Analphabétisme en Mauritanie (ERAM) réalisée en 2008, le taux d'analphabétisme s'élève à 35,6% pour la tranche de la population âgée de dix ans ou plus. Ce taux était de l'ordre de 46,9% en 2000, affichant une régression annuelle de 1,4 point sur la période.

Le taux d'analphabétisme cache des disparités importantes entre genre et par milieu. En effet et quelle que soit la population de référence, le taux d'analphabétisme varie du simple au double selon le milieu de résidence : 22% pour le milieu urbain contre 44% pour le milieu rural pour la population âgée de 10 ans et plus et 24% pour le milieu urbain contre 44% pour le milieu rural pour la population âgée de 15 ans et plus.

Selon le genre, il convient de noter l'important retard enregistré par les femmes. En effet, que l'on se réfère à la population urbaine ou rurale, les taux d'analphabétisme des femmes sont partout supérieurs à ceux des hommes. Estimé à 16% pour les citadins, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus passe à 16% pour les citadines. A son tour, évalué à 38% pour les ruraux, ce taux frôle les 50% lorsque la référence est faite aux femmes rurales.

Les inégalités et retards que relatent ces différences par genre se creusent davantage lorsque la variable âge est prise en considération. Le triplement du taux d'analphabétisme lorsqu'on passe des populations âgées de 10 à 20 ans à celles âgées de plus de 60 ans est un fait qui, à lui seul, illustre clairement la dimension prise par ces inégalités. En effet, si les personnes âgées de 10 à 20 ans ne sont touchées par le phénomène de l'analphabétisme que dans un pourcentage de 22%, celles âgées de 60 ans et plus le sont dans une proportion de 73%.

Si, en plus de la variable âge, l'on prend simultanément en considération le genre et le milieu de résidence, ces inégalités s'accroissent encore plus. Aussi bien dans le rural que dans l'urbain, les écarts entre hommes et femmes d'une même tranche d'âge sont d'un ordre de grandeur considérable soulignant par là le poids fort conséquent de la dimension genre et âge dans un milieu comme dans l'autre. Ainsi, de toutes les catégories de la population distinguées ci-dessus, celle des femmes âgées de plus de 60 ans s'avère la moins avantagée au regard de l'alphabétisation (73% pour les femmes urbaines et 87% pour les femmes rurales). A l'opposé, les hommes âgés de 10 à 20 ans s'adjugent les taux d'analphabétisme les plus bas (10% en milieu urbain et 27% en milieu rural).

La situation par wilaya présente des écarts significatifs. De toutes les wilayas du pays, celles du Guidimagha et du Hodh El Gharbi émergent comme étant les wilayas à analphabétisme le plus répandu. Ces wilayas s'adjugent les taux d'analphabétisme les plus élevés : respectivement 51,4% et 50,1% pour les populations de 10 ans et plus.

Les wilayas du Gorgol et du Hodh El Charghi leur succèdent du point de vue ampleur prise par le phénomène d'analphabétisme. Les taux affichés par ces wilayas ne descendent, dans le meilleur des cas, pas en dessous de 45% pour les personnes âgées de 10 ans et plus.

Les wilayas du Tagant, de l'Assaba et du Brakna ne sont pas nettement mieux loties du fait que les taux qu'elles enregistrent frôlent ou dépassent les 40%. En effet, pour les populations de 10 ans et plus, 39,6% de la population du Tagant sont analphabètes et respectivement 41,2% et 42,2% des wilayas d'Assaba et de Brakna le sont.

Par ailleurs, les wilayas de l'Adrar, de l'Inchiri et du Trarza sont une des rares wilayas où les taux d'analphabétisme descendent en deçà de la barre des 30%. Les niveaux enregistrés sont, toutefois, d'une grandeur que l'on ne peut que qualifier d'encore assez élevée. Avec des taux d'analphabétisme variant entre 26,2% et 29% pour la population âgée de 10 ans et plus, on ne peut, en effet, guère prétendre une ampleur limitée du phénomène.

En dernier lieu, les situations les plus avantageuses sont affichées par les wilayas de Dakhlet Nouadhibou, Tiris Zemmour et Nouakchott. Avec un taux d'analphabétisme de l'ordre de 16,4% pour les personnes âgées de 10 ans et plus, la wilaya de Dakhlet Nouadhibou s'adjuge la situation la mieux lotie de toutes les wilayas du pays.

Cette situation met en exergue que le pays confronte encore un niveau d'analphabétisme élevé qui nécessite la mise en place d'une stratégie intégrée axée sur la réduction du stock et qui bloque son augmentation à travers la non-scolarisation ou la déscolarisation des enfants en âge de scolarité.

En matière d'enseignement originel, ce type d'éducation non formel a depuis toujours accueilli une frange importante de la population en quête de savoirs, notamment dans les domaines des sciences de la langue arabe et des sciences islamiques. Mais, le déficit en informations rend difficile l'analyse de la situation et de l'évolution de ce mode d'enseignement traditionnel. Le constat largement partagé est que l'enseignement originel connaît depuis quelques années un regain d'intérêt auprès des jeunes et des familles en raison de la crise persistante du système éducatif moderne.

Défis et contraintes

Le principal défi qui se présente au niveau de ce sous-secteur de l'éducation réside dans l'importance du phénomène d'analphabétisme parmi les populations, notamment rurale et féminine, tant en termes d'effectifs qu'en termes de taux et de flux d'alimentation (non scolarisés et

déscolarisés précoces) ; le faible rendement des programmes d’alphabétisation jusque-là exécutés ; le manque de capitalisation des expériences réussies (alphabétisation à distance) et l’instabilité de l’ancrage institutionnel du sous-secteur de l’alphabétisation .

Les contraintes qui limitent les performances dans ce cadre sont multiples et concernent notamment : (i) l’absence d’une vision globale et intégrée et d’une stratégie à long terme de lutte contre l’analphabétisme, (ii) la dispersion et l’anarchie des efforts des intervenants en alphabétisation : l’absence de coordination, d’une part entre les différents intervenants dans ce domaine et, d’autre part entre ceux-ci et la structure administrative en charge de l’alphabétisation, (iii) le manque d’expérience des acteurs de la société civile, (iv) l’inadéquation des programmes avec les besoins des apprenants et la spécificité des zones cibles, (v) l’absence de programme post-alphabétisation et d’un système de certification, (vi) l’insuffisance qualitative et quantitative des manuels et guides pédagogiques, (vii) la faible capacité managériale des structures chargées de la gestion et du pilotage de l’alphabétisation, (viii) les programmes basés sur une approche d’offre et non de demande, (ix) l’absence d’un environnement lettré favorable à l’apprentissage tout le long de la vie, (x) l’absence d’une structure formée et chargée du suivi et de l’évaluation des programmes, et (xi) la faiblesse du financement accordé au secteur de l’alphabétisation dans le budget de l’Etat.

Sur le plan de l’enseignement originel, celui-ci souffre, en plus de l’absence de données fiables sur sa situation, de plusieurs contraintes dont on peut citer notamment : (i) l’inexistence d’un dispositif juridique et institutionnel d’encadrement du sous-secteur, (ii) le manque d’organisation et de normalisation des passerelles entre l’enseignement originel et l’enseignement formel, particulièrement au niveau de l’enseignement obligatoire, (iii) la faible ouverture des programmes de l’enseignement sur les langues étrangères enseignées au niveau du système formel (français et anglais) et sur les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, etc.), (iv) en somme l’absence d’une politique claire à l’égard de ce type d’enseignement.

A.3.2.7 Gestion et Gouvernance du secteur

Evolution

Les activités réalisées dans le cadre de la première phase du PNDSE ont permis de renforcer le dispositif de pilotage du secteur par la mise en place d’importantes structures de gestion telles que la direction de l’enseignement privé, la cellule nationale d’évaluation, la direction des examens, la direction des ressources humaines, le lancement de la mise en place du SIGE, etc. Parallèlement, de nombreuses dispositions ont été prises dans le but d’améliorer le management du système éducatif, notamment en matière de nomination des responsables sur la base des profils de compétence et d’affectation du personnel grâce à des critères élaborés et approuvés par l’ensemble des acteurs du secteur, y compris les structures déconcentrées. La pérennité de ces structures et dispositions a été affectée par l’instabilité dans les organigrammes et l’organisation du pilotage institutionnel du secteur.

Les indicateurs retenus dans le cadre du PNDSE I pour le suivi des performances en matière de gestion sont le ratio déterminant la corrélation entre le nombre d’enseignants et le nombre d’élèves par école qui permet d’apprécier le degré de cohérence dans l’allocation des enseignants, ainsi que

le pourcentage des ressources propres allouées par l'Etat au Secteur de l'Education qui permet d'apprécier le degré de priorité dont il bénéficie dans les politiques nationales.

Concernant la corrélation entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par école, ce ratio (r^2), qui était dans le fondamental de 87% en 2001 au démarrage du PNDSE, s'est dégradé pour se situer à près de 78% en 2006 et en 2008, selon le RESEN 2010 ; ce qui signifie qu'il existe encore 22% d'aléas dans la répartition des enseignants entre les écoles. La situation de la Mauritanie sur ce plan est cependant meilleure comparativement à 13 pays africains à revenu comparable où la moyenne enregistrée correspond à 31% d'aléas. Le degré d'aléas dans les établissements d'enseignement secondaire, notamment les collèges est les établissements mixtes (collège et lycée) est plutôt proche de l'enseignement fondamental dans la première catégorie d'établissements (19% dans les collèges) et plus importante dans la seconde (31%). Il est donc impératif de prendre des mesures pour réaliser des progrès substantiels en vue d'améliorer cette situation.

Les dépenses courantes de l'Etat, hors dette, allouées à l'éducation représentaient 18,4% en 2008, mais ce ratio s'est nettement amélioré, comme nous l'avons vu plus haut (cf. page 12).

Défis et contraintes

Malgré les efforts déployés pour l'amélioration de la gouvernance du secteur, celle-ci reste marquée par (i) la faiblesse des capacités de pilotage stratégique ; (ii) la prévalence d'un mode de gestion axée sur les moyens et non sur les résultats ; (iii) la concentration excessive de la gestion et la faible implication de la société civile, des communautés locales et du secteur privé. Des problèmes persistent encore dans tous les domaines, notamment au niveau :

- Du cadre juridique et institutionnel qui reste désuet, incomplet et peu pertinent,
- D'une gestion des ressources humaines marquée par l'incohérence et le manque de transparence et d'efficacité dans l'allocation des personnels,
- D'une gestion pédagogique qui souffre de l'absence d'une culture de l'évaluation et dont les résultats obtenus restent en deçà des attentes tant en termes d'acquisitions qu'en termes de transformation de moyens en résultats tangibles d'apprentissage chez les élèves,
- D'une gestion financière et du patrimoine peu efficiente, accordant peu de place à la budgétisation par objectifs, à l'entretien et à la maintenance des équipements et des infrastructures.

B. Politique sectorielle

La Mauritanie s'est engagée, depuis 1999, dans une réforme structurelle du système éducatif, caractérisée notamment par le passage d'un double système d'enseignement du point de vue linguistique à un système unifié dont le bilinguisme arabe – français constitue une référence commune. La mise en œuvre de cette réforme a été sous-tendue par un Programme National de Développement du Système Educatif (PNDSE), dont la première phase a été mise en œuvre entre 2002 et 2010.

La présente politique éducative traduit la vision du Gouvernement pour le développement du Secteur à moyen terme et sa volonté de poursuivre la réforme de 1999 et les Grandes Orientations du PNDSE. Elle s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et s'inspire du Cadre d'Action de Dakar (EPT 2000) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle consacre l'approche sectorielle, adoptée dans le cadre du PNDSE, qui vise à favoriser un développement équilibré et harmonieux du secteur éducatif dans son ensemble.

Cette politique est l'aboutissement d'un large processus de concertation et de réflexion sur les problèmes et défis majeurs du secteur de l'éducation, basé sur un diagnostic sectoriel (RESEN 2010). Elle définit, sur la base de ce diagnostic, les fondements d'une politique d'éducation et de formation ambitieuse. Elle identifie une vision de moyen terme (horizon 2020) qui constitue une réponse efficace, d'une part aux difficultés identifiées dans le diagnostic, d'autre part au double enjeu : i) d'atteindre l'objectif du millénaire d'achèvement universel d'un cycle primaire de qualité et ii) de réguler et d'améliorer la pertinence et la qualité des niveaux post-primaires afin qu'ils répondent le mieux possible aux besoins du développement économique et social du pays.

Elle prend également en considération la nécessité d'inscrire la vision adoptée pour le développement du secteur, à moyen terme, dans un contexte de soutenabilité technique et financière. C'est ainsi qu'elle sera traduite dans un programme de développement sectoriel couvrant la période 2011-2020 (PNDSE II), avec deux horizons intermédiaires : de trois ans (2011-2013) et de cinq ans (2011-2015).

B.1 Principales orientations

B.1.1 Les orientations globales et les options pour le développement du secteur

Au regard de la situation du système éducatif national telle qu'elle ressort du diagnostic ci-dessus présenté, les priorités de la politique éducative dans le court et le moyen terme sont :

- La maîtrise du fonctionnement du système éducatif sur les plans quantitatif (accès et gestion des flux) et qualitatif (qualité des apprentissages et pertinence des formations aux différents niveaux du système), dans la perspective de favoriser la contribution de l'éducation au développement social et à la croissance économique ;
- La réduction progressive des disparités géographiques et des inégalités économiques dans les parcours scolaires individuels, ainsi que des disparités entre genres ;
- La mise en place de normes, d'outils techniques et de mécanismes institutionnels pour améliorer la gestion du système et suivre la transformation des moyens alloués au secteur en acquisitions chez les élèves.

Dans ce cadre, le Gouvernement, en mettant ces priorités au cœur de son programme, entend orienter ses actions vers les objectifs stratégiques suivantes :

- Développer un enseignement préscolaire public et communautaire accessible aux groupes défavorisés en milieu urbain et rural ;
- Réaliser à l'horizon 2020 un achèvement universel de qualité au Fondamental, en favorisant l'accès des derniers groupes non-scolarisés et en assurant une rétention complète des enfants qui y accèdent ;
- Progresser vers l'achèvement universel du premier cycle de l'enseignement secondaire et réduire les disparités entre genre ou liées au milieu et aux conditions socioéconomiques ;
- Réguler l'évolution des effectifs du second cycle général dans la perspective d'une meilleure adéquation de la partie haute du système avec les besoins de l'économie ;
- Développer l'offre de formation technique et professionnelle et l'adapter aux spécificités de la demande sociale et à la diversité des besoins des secteurs formel et informel de l'économie ;
- Mettre en place une politique de développement maîtrisée et mesurée de l'enseignement supérieur et promouvoir la recherche scientifique ;
- Améliorer la qualité des apprentissages et la pertinence de l'éducation à tous les niveaux ;
- Intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de post-alphabétisation ;
- Promouvoir l'enseignement originel et renforcer sa contribution à l'éducation de base ;
- Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines et matérielles permettant une répartition équitable de l'offre éducative (notamment la

réduction des aléas dans l'affectation des enseignants aux établissements) et une transformation plus efficace des intrants en résultats.

- Renforcer le pilotage du secteur, à travers la poursuite du processus de décentralisation, l'implication de tous les acteurs du système et le développement des outils de gestion et de pilotage.

B.1.2 Stratégie de développement

B.1.2.1 Enseignement préscolaire

La stratégie de développement de la petite enfance pour les années à venir s'articulent autour des objectifs suivants :

- Elargir l'accès au préscolaire en particulier en milieu rural et pour les enfants issus des milieux pauvres ;
- Développer une éducation parentale pour la prise en charge des besoins en encadrement des enfants de 0 à 3 ans.
- Améliorer la qualité du système d'éducation préscolaire en consolidant et renforçant les acquis en matière de formation d'éducatrices.

La durée du cycle d'études préscolaire sera désormais de 2 ans au lieu de 3. L'objectif en termes de couverture préscolaire pour la tranche d'âge 4-5 ans est de porter le TBS à 16% en 2020. A cette date, le préscolaire public devrait accueillir 22% des effectifs, le privé, 18% et le communautaire 60%.

Un programme d'éducation parentale sera élaboré et les zones ayant des besoins spécifiques ou en situation critique en ce qui concerne l'éducation du jeune enfant seront privilégiées. Les centres de ressources de la petite enfance seront considérés comme noyaux communautaires pour la vulgarisation des principes et fondements de l'éducation parentale au profit du jeune enfant. Un système de coordination est envisagé avec les structures de santé et les centres nutritionnels pour favoriser un encadrement intégré des parents pour un meilleur développement du jeune enfant mauritanien. Ce programme devra couvrir 16% des enfants de 0 à 3 ans.

B.1.2.2 Enseignement fondamental

La recherche d'une meilleure qualité, l'accès des groupes marginalisés, exclus jusqu'ici de la scolarisation, et l'amélioration sensible de la rétention seront les priorités retenues pour l'enseignement fondamental. Le principal objectif est de garantir à tous les enfants mauritaniens, à l'horizon 2020, une éducation de base complète et de bonne qualité ; ainsi, le taux d'achèvement devrait atteindre 81% en 2015 puis 100% en 2020.

La réalisation de cet objectif se fera à travers les deux axes d'interventions suivants :

- L'amélioration de la qualité des apprentissages ;
- Le renforcement et la réorganisation de l'offre éducative pour une meilleure adaptation à la demande.

Au niveau du premier axe, la stratégie proposée consiste, outre la poursuite et la consolidation des réformes pédagogiques et linguistiques engagées dans le cadre de la première phase du PNDSE, à introduire de nouvelles approches novatrices focalisées sur le renforcement du rôle de l'enseignant dans l'action éducative, sur la mise à niveau de l'école et l'amélioration des conditions d'apprentissage. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur :

- Le renforcement, la restructuration et l'adaptation de la formation initiale des enseignants aux exigences de la réforme, par : (i) la création d'une nouvelle ENI, (ii) la rénovation des programmes, (iii) une meilleure qualification des formateurs, (iv) l'amélioration de l'encadrement au niveau des écoles d'application et (i) la mise en place d'un dispositif de certification et de suivi des enseignants ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de formation continue des enseignants et des inspecteurs capitalisant l'expérience de la première phase du PNDSE et adoptant de nouvelles approches plus adaptées (formation-action, formation en alternance, formation à distance, etc.) ;
- L'exécution d'un programme intense de reconversion linguistique visant à couvrir 25% des enseignants sur la période 2011-2015 ;
- La mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité, sous forme de cellules d'inspection et de formation, au niveau de toutes les communes ;
- Le renforcement de la motivation des enseignants, à travers l'augmentation des primes d'incitation liées au rendement (primes de craie, de zones difficiles et de bilinguisme) ;
- L'amélioration de la qualité et de la disponibilité des outils et supports pédagogiques (manuels, guides, etc.) ;
- La mise à niveau des écoles et l'amélioration de leur cadre de vie, par la mise en œuvre d'un vaste programme de réhabilitation, la systématisation de l'accès à l'eau potable et à des latrines décentes et la promotion de la santé scolaire ;
- La mise en place d'un dispositif d'animations pédagogiques, culturelles et sportives par la généralisation des bibliothèques scolaires, la création de clubs, l'organisation de cours de soutien ;
- La mise en place d'une stratégie efficace garantissant le respect du temps scolaire et d'un système de suivi de l'absentéisme des élèves et des enseignants.

Au niveau du second axe, l'accent sera mis sur :

- L'extension et la restructuration de l'offre éducative dans la perspective de l'adapter au mieux à la demande ;
- L'adaptation de la carte scolaire et la mise en œuvre d'un programme ambitieux pour le regroupement des écoles hors normes ;
- L'atténuation des disparités liées au milieu et aux conditions socioéconomiques, à travers la mise en place de programmes ciblés au profit des wilayas et zones défavorisées en termes de scolarisation ;
- La stimulation de la demande par l'augmentation du nombre de bénéficiaires des cantines scolaires (45% de rationnaires en 2020) et l'amélioration de la qualité de leurs services ;

- La mise en place d'une offre d'éducation primaire non formelle, inclusive et adaptée, donnant une nouvelle chance aux enfants non-scolarisés ou déscolarisés (âgés de 9 à 14 ans) pour intégrer ou réintégrer l'école formelle ;
- Le maintien de l'implication du secteur privé dans l'offre scolaire (11%).

B.1.2.3 Enseignement secondaire général

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, l'enseignement secondaire général sera engagé dans une réforme visant à i) garantir progressivement à tous les jeunes qui ont achevé le fondamental l'opportunité de compléter le 1^e cycle du Secondaire, ii) à maîtriser l'accès au 2^e cycle et à mettre en place les conditions nécessaires pour préparer les jeunes qui y accéderont à poursuivre, suivant leurs aptitudes, leurs études dans l'enseignement supérieur ou à intégrer la formation technique et professionnelle, en y étant mieux préparés.

Le taux de transition entre le fondamental et le 1^e cycle évoluera de 45% en 2008 à 55% en 2020 et le taux de rétention dans le 1^e cycle, de 58% à 70% sur la même période. Le taux de transition entre le 1^e et le 2^e cycle sera progressivement ramené à 50% en 2020. Le taux moyen de redoublement au 1^e cycle baissera de 8% à 5% et de 19% à 10% au 2^e cycle. Le taux de réussite au baccalauréat passera atteindra progressivement 55% en 2020 (il était de 27% en 2010).

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie adoptée s'articulera autour de deux axes principaux :

- i) Le renforcement de l'accès et de l'équité au 1^e cycle et la maîtrise des effectifs au niveau du 2^e cycle ;
- ii) L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement.

Au niveau du premier axe, la stratégie d'intervention proposée sera centrée sur :

- La définition et la mise en place d'une carte scolaire opérationnelle ;
- Le renforcement des capacités d'accueil, notamment en milieu rural, par la construction de collèges de proximité à effectifs raisonnables ;
- La mise en œuvre d'un programme de mise à niveau et de réhabilitation des établissements secondaires (collèges et lycées) ;
- Le recrutement de professeurs selon une programmation répondant aux besoins ;
- Le recours à la polyvalence dans la formation et l'utilisation des professeurs du 1^e cycle ;
- La définition et la mise en place d'un mécanisme de régulation des flux entre le 1^e et le 2^e cycle secondaire et d'un dispositif d'orientation pertinent ;
- La promotion d'un enseignement privé de qualité.

Au niveau du second axe, l'accent sera mis sur :

- La rénovation de la formation initiale des professeurs à travers, la restructuration de l'ENS pour l'adapter aux réformes envisagées ;
- Le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité, par la systématisation de l'évaluation pédagogique dans les classes et l'ouverture d'une filière d'inspecteurs du secondaire à l'ENS ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation continue au profit des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des professeurs, ainsi que la mise en

place d'une nouvelle approche pour la reconversion linguistique des professeurs des disciplines scientifiques arabophones ;

- Le renforcement de l'utilisation des TICE pour améliorer les apprentissages, à travers la mise en place d'une cellule chargée de l'intégration des TICE dans le système éducatif ;
- Le renforcement de l'enseignement des disciplines scientifiques par la construction d'infrastructures et la mise en place des conditions d'expérimentation (laboratoires, laborantins, équipements, matière d'œuvre, etc.) ;
- Le renforcement de l'environnement socio-pédagogique et culturel dans les établissements scolaires, par la construction et l'équipement de bibliothèques et la promotion des activités socioculturelles et sportives.

B.1.2.4 Formation technique et professionnelle

La stratégie en matière de formation technique et professionnelle a pour ambition de renforcer l'articulation de cette composante avec les autres niveaux du système éducatif et de le rendre plus adéquat aux besoins de l'économie en matière de compétences et de qualifications. Elle consiste à jumeler la FTP classique avec un dispositif de formations ciblées, orientées vers l'insertion et s'articulera autour de deux axes prioritaires :

- i) L'amélioration de la qualité de la formation, sa pertinence et son ancrage par rapport à l'économie ;
- ii) L'extension de l'offre de formation du dispositif.

Au niveau du premier axe, la stratégie envisagée mettra l'accent sur :

- La rénovation des programmes, des outils et des supports pédagogiques et didactiques, suivant l'approche par les compétences (APC) et l'introduction de l'alternance établissement-entreprise ;
- L'amélioration du niveau de qualification des formateurs ;
- La redynamisation de la relation formation-emploi et le renforcement du dispositif d'information sur l'emploi ;
- Le développement d'un dispositif de formation continue ;
- La mise en place d'un mécanisme d'accompagnement, de suivi et d'aide à l'insertion des sortants ;
- L'appui à la qualité de l'offre privée de la FTP ;
- L'amélioration des différents aspects de la vie scolaire et pédagogique au sein des établissements.

Au niveau du second axe, le programme se focalisera sur :

- L'extension de la capacité d'accueil des établissements existants et la création de nouvelles structures de formation ;
- La mise en place de pôles de formation tenant compte des réalités économiques des régions ;
- La mise en place d'un large dispositif d'apprentissage-insertion ciblant les jeunes déscolarisés et répondant aux besoins et aux potentialités du secteur informel urbain et rural ;

- Le développement d'un système de reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes.

B.1.2.5 Enseignement supérieur

La promotion d'un enseignement supérieur de qualité est au cœur de la stratégie de développement durable du Pays. Outre son rôle scientifique dans la création du savoir et économique dans la formation des cadres de haut niveau, l'enseignement supérieur est appelé à jouer de plus en plus un rôle social et culturel. La stratégie retenue pour cet ordre d'enseignement se focalisera sur:

- Le renforcement de la pertinence de la formation et de la recherche, en adaptant au mieux l'offre aux besoins réels du pays ;
- La maîtrise des effectifs de manière à concilier la pression de la demande sociale, la demande économique et les contraintes de financement ;
- L'optimisation de l'utilisation des moyens disponibles, en accordant la priorité aux dépenses pédagogiques et de recherche ;
- La diversification des sources de financement en mobilisant les contributions des étudiants et du secteur privé.

Sur la base de ces principes, il est visé que i) le nombre d'étudiants diminue légèrement d'ici 2015 (-1% par an, en moyenne) et qu'il augmente ensuite pour atteindre un effectif total de 25 870 en 2020 (soit 613 étudiants pour 100 000 habitants), ii) que la part du privé dans cet effectif soit alors de 13%, iii) celle des étudiants boursiers, de 3% (elle est actuellement de 12%), iv) que le pourcentage des filières professionnelles soit doublée entre 2008 et 2020 (7% contre 15%), et que v) le pourcentage des étudiants en master et ceux en doctorat représentent respectivement 15% et 3%, à l'horizon 2020.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie s'articulera autour de deux axes principaux :

- i) Le renforcement de la capacité d'accueil au niveau national et la maîtrise des effectifs ;
- ii) L'amélioration de l'efficacité interne et externe des formations et le développement de la recherche scientifique.

En termes d'accès, l'accent sera mis sur :

- Le renforcement et la modernisation des infrastructures et des conditions d'accueil dans les établissements existants et la construction de nouveaux établissements ;
- La promotion de l'enseignement supérieur privé ;
- La réduction du nombre des étudiants boursiers à l'étranger ;
- La mise en place d'une politique sociale maîtrisable financièrement.

En termes de qualité et de pertinence, les priorités sont :

- La restructuration et la diversification de l'offre de l'enseignement supérieur en fonction des besoins socioéconomiques du pays ;
- L'instauration d'une démarche de qualité visant à se conformer aux normes et standards internationaux en matière d'enseignement supérieur.

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale dans le domaine de la recherche scientifique.

B.1.2.6 Alphabétisation et Enseignement originel

La lutte contre l'analphabétisme est une partie intégrante de l'éducation de base. La stratégie en la matière repose sur le fait que l'accès à l'alphabétisation est considéré comme un droit fondamental de tout citoyen mauritanien analphabète lui permettant d'acquérir des savoirs et des compétences de base garantissant son épanouissement, son intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique local et sa participation consciente dans le processus de changement constructif pour un développement durable du pays.

Les orientations stratégiques pour la lutte contre l'analphabétisme ont comme ambition principale de garantir à tous les analphabètes mauritaniens âgés de 15 ans et plus : (i) une alphabétisation de base de bonne qualité, dans une optique de formation tout au long de la vie, et (ii) des programmes variés de post-alphabétisation au profit des néo-alphabètes leur permettant l'entretien et la consolidation des savoirs et des compétences acquis et leur réinvestissement dans la vie courante au foyer, au travail, et dans la société.

L'objectif visé est de ramener le taux d'analphabétisme de 38% (2008) à 27% en 2015 et à 18% en 2020. Pour atteindre cet objectif, l'accent sera mis sur :

- L'élargissement de l'accès et la diversification de l'offre d'alphabétisation dans le cadre d'une politique du faire-faire, avec une forte implication de tous les acteurs, en particulier la société civile ;
- L'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes d'alphabétisation.

S'agissant de l'enseignement originel, le Gouvernement renforcera la complémentarité entre l'enseignement formel et les mahadras, afin de permettre à ces dernières de mieux jouer leur rôle dans l'effort national de scolarisation universelle. Cette politique passera par :

- Le recensement et la classification des mahadras ;
- L'instauration d'un cahier de charges comportant les conditions minimales d'ouverture et d'exercice ;
- La mise en place d'un système de qualification des mahadras pour les rendre éligibles au soutien financier et pédagogique de l'Etat ;
- Le renforcement des mesures incitatives pour le développement du sous-secteur ;
- Le renforcement de l'encadrement et du contrôle.

B.1.2.7 Programmes transversaux

En plus des programmes propres aux différents ordres d'enseignement, la politique sectorielle du Gouvernement entend traiter de manière spécifique de problèmes transversaux au regard de ces ordres, tels que la scolarisation des filles, la promotion de l'enseignement privé, la santé scolaire et l'éducation environnementale et citoyenne.

a) Scolarisation des filles

Le Gouvernement développera des mesures spéciales en vue d'encourager la scolarisation et le maintien des filles à l'école, en réduisant les handicaps auxquels elles sont confrontées dans leur scolarité. Dans ce cadre, la nouvelle politique mettra l'accent sur :

- Le renforcement des acquis en matière de scolarisation des filles dans le Fondamental, et l'adoption de mesures spécifiques aux wilayas n'ayant pas encore réalisé la parité parfaite ;
- La réalisation de la parité au niveau du 1^e cycle secondaire à l'horizon 2015 ;
- La mise en place de politiques incitatives visant à accroître la participation des filles au 2^e cycle secondaire, à la FTP et à l'enseignement supérieur.

b) Promotion du secteur privé

Dans le souci de réaliser une scolarisation universelle de base et d'assurer une formation de qualité, le Gouvernement appuiera le développement du secteur privé à tous les niveaux du secteur éducatif par un ensemble de mesures incitatives et institutionnelles. Il s'agira, en particulier de :

- L'amélioration du pilotage administratif du privé, notamment en matière d'agrément, de gestion, de contrôle et de suivi pédagogique ;
- La mise en place de cahiers des charges précis sur lesquels le privé devra s'engager ;
- La mise en place d'un appui pédagogique, en termes d'accès aux outils pédagogiques et de formation continue des enseignants ;
- La mise en place d'un système d'information, de suivi et d'évaluation permanent.

c) Santé scolaire, environnement, citoyenneté

Le Gouvernement renforcera les partenariats entre le secteur éducatif et les secteurs de la santé et de l'environnement, en vue de familiariser les élèves, à tous les stades de leur scolarité, avec les grandes questions concernant leur intégration civique et sociale et la préservation de leur santé et de leur environnement. La politique à ce niveau sera axée sur les aspects suivants :

- Adaptation et renforcement des programmes concernant l'amélioration de la santé scolaire, la protection de l'environnement et l'éducation à la citoyenneté ;
- Mise en place d'une politique de santé, d'hygiène et de nutrition dans les établissements scolaires ;
- Mise en place de latrines et de système accès à l'eau potable pour toutes les écoles.

B.1.2.8 Gestion et pilotage du système

La réussite de la nouvelle politique de développement du secteur est tributaire de l'efficacité des dispositifs mis en place pour son pilotage, sa mise en œuvre, ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières mobilisées. Dans ce cadre, le Gouvernement attache un intérêt particulier à la consolidation des capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées du secteur ainsi qu'à la transparence dans cette gestion. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement du pilotage sectoriel, (ii) l'optimisation de la gestion des ressources humaines, (iii) l'amélioration de la gestion pédagogique, et (iv) la rationalisation de la gestion administrative et financière.

a) Pilotage sectoriel

La nouvelle politique veillera à rendre le pilotage institutionnel du secteur mieux coordonné et participatif, les réformes du système plus pertinentes dans leur conception et plus efficaces dans leur mise en œuvre, les capacités managériales plus performantes dans la gestion, le suivi et l'évaluation des politiques éducatives. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur :

- Le renforcement du pilotage institutionnel ;
- L'amélioration de la pertinence et de l'efficacité de la mise en œuvre des réformes ;
- Le renforcement des capacités managériales ;
- Le renforcement de la participation des partenaires sociaux, notamment les Associations de Parents d'Elèves (APE).

b) Gestion des ressources humaines

La stratégie envisagée vise à moderniser et à renforcer la gestion des ressources humaines du secteur en vue de réduire les aléas observés dans l'allocation des enseignants, et d'améliorer, d'une manière générale, la cohérence dans l'allocation des personnels à tous les niveaux. L'intervention dans ce cadre portera sur :

- La restructuration de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) et la modernisation de ses approches et ses outils ;
- La rationalisation du système de déploiement des personnels.

c) Gestion pédagogique

L'analyse des résultats sera intégrée dans le processus de gestion, en mettant en rapport les résultats et les moyens mobilisés pour les atteindre. Les stratégies qui seront mises en œuvre à cet effet viseront :

- L'instauration, à tous les niveaux du système, de mécanismes de gestion pédagogique axée sur les résultats ;
- Le renforcement du rôle de l'évaluation et la rénovation des pratiques en la matière.

d) Gestion administrative et financière

La politique, dans ce domaine, favorisera le rapprochement de l'administration des usagers, une responsabilisation accrue des structures décentralisées et des services déconcentrés, ainsi qu'une plus grande rationalisation de la gestion des moyens financiers et matériels du secteur. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur :

- La promotion d'une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière ;
- L'amélioration de la gestion du patrimoine ;
- L'introduction de la gestion participative, à travers la mise en place des comités de gestion des établissements (COGES).

La stratégie décennale de développement du Secteur de l'éducation ci-dessus déclinée est sous-tendue par un Programme National de Développement du Secteur (PNDSE II). Ce Programme constitue le cadre dans lequel devra s'inscrire l'ensemble des interventions dans le secteur éducatif.

B.1.3 Chiffrage de la stratégie

Nous présentons ici les principaux tableaux d'indicateurs et de coûts de la stratégie. Des tableaux plus détaillés, par programme, figurent en annexe.

Le Tableau 15 présente les principaux indicateurs de la politique sectorielle. Le Tableau 16, les dépenses par programme. On constate dans ce dernier tableau que malgré l'expansion naturelle des ordres d'enseignement supérieurs et malgré un renforcement de la formation technique et professionnelle, l'éducation de base reste largement prioritaire en ce qui concerne l'allocation des ressources puisque la part des dépenses courantes qu'elle obtient, déjà très élevée, est en légère augmentation dans le court terme et, en 2020, toujours au même niveau qu'aujourd'hui. Le Tableau 17 présente les dépenses selon leur nature économique. On y constate une légère diminution relative des dépenses de personnel et de bourses, malgré une amélioration des ratios d'encadrement, au profit des dépenses de fonctionnement. On y constate aussi l'importance des investissements, notamment dans le court terme ; importance qui marque l'ambition du programme, notamment dans la mise à niveau des équipements, très insuffisants dans l'ensemble du système.

Le Tableau 18 permet de vérifier la conformité du programme au regard du cadre indicatif Fast-Track.

La part de l'Éducation dans les dépenses publiques financées sur ressources locales est de 20%, sur toute la période. Soulignons que toutes les dépenses sont prises en compte, qu'elles soient courantes ou en capital.

La part des dépenses publiques consacrées au Fondamental sera inférieure à 50%, mais celle de l'Enseignement de base atteindra 65% en 2015.

Le salaire moyen des enseignants du Fondamental est estimé à 4,5 fois le PIB/h, soit un point de plus que la cible recommandée, mais il sera proche de cette cible à l'horizon 2020.

Le ratio élèves/maître sera presque égal à la cible recommandée en 2015 (40), mais il devrait diminuer encore au-delà pour tenir compte des spécificités locales (étendue du multigrade nécessitée par la haute fréquence des écoles de petite taille).

Les dépenses hors salaires enseignants représenteront une part des dépenses courantes légèrement supérieure à la cible recommandée (33%) dans le Fondamental, mais qui tendra vers cette cible. Dans le Secondaire et le Supérieur, cette part, relativement élevée diminuera pour se rapprocher aussi de cette norme (qui ne concerne en fait que le Primaire).

Le taux de redoublement dans le Fondamental est nettement inférieur à la borne maximale recommandée (10%). Cela est dû à l'application de la promotion automatique dans les trois premières années du cycle⁵.

Le taux de redoublement de l'année 2010 dans le Secondaire s'explique par la transition vers la réforme. Il devrait s'établir ensuite à 10% puis baisser jusqu'à 5% en 2020.

⁵ Les taux de redoublement qui avaient été estimés antérieurement à partir de l'EPCV 2008 étaient plus proches de 10% que de 5%, mais ils paraissent aujourd'hui surestimés. L'EPCV indiquait par exemple un taux de redoublement de 9,5% en 1e AF sensiblement égal à celui de 5e AF (9,2%), ce qui n'apparaît plus plausible aujourd'hui. Par ailleurs, l'argument selon lequel les directeurs d'école sous-déclaraient dans cette proportion les redoublants des trois premières années du cycle où la promotion automatique est obligatoire n'est plus confirmé par les observations.

Tableau 15 : Les principaux indicateurs de la politique sectorielle

	Réalizations ou estimations			E/P 2010	Projections					
	2002	2008	2009		2011	2012	2013	2014	2015	2020
Précolaire										
Taux de couverture	4,9%	5,2%	6,9%	7,7%	8,5%	9,4%	10,2%	11,1%	11,9%	16,2%
Part dép. courantes*dans secteur			1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%
Investissement (million UM)			0,0	0,1	0,2	1,4	1,1	1,4	1,5	1,8
Alphabétisation & EO										
Taux d'analphabétisme	53% ²⁰⁰⁰	38%	35%	33%	32%	32%	31%	29%	28%	19%
Part dép. courantes*dans secteur			0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%
Investissement (million UM)			0,0	0,1	0,3	0,7	1,9	2,5	2,4	5,4
Fondamental										
Taux d'achèvement	46,90%	(58,5%)		63%	63%	66%	70%	74%	78%	100%
TBS	88%	98%	99%	107%	102%	100%	98%	96%	95%	99%
% Privé	4%	9,7%	9,0%	11,4%	11,4%	11,3%	11,3%	11,2%	11,2%	11,0%
Public										
Elèves/maître			42,7	41,9	41,6	41,2	40,9	40,6	40,2	38,0
CU public fonct. (UM)			35 808	40 737	42 247	43 845	44 680	45 541	47 275	56 564
Part dép. courantes*dans secteur			49%	51%	51%	51%	53%	52%	52%	49%
Investissement (million UM)			6,1	12,2	17,7	19,7	20,5	18,2	21,8	15,2
Secondaire général										
Taux transition effectif										
Fond ^{al} – 1 ^e cycle		37%	42%	46%	47%	48%	49%	50%	51%	55%
1 ^e cycle – 2 ^e cycle			78%	68%	66%	65%	63%	61%	59%	50%
% Privé			23%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	28%
% de redoublants			11%	19%	10%	10%	10%	9%	9%	5%
Public										
CU public fonct. (UM)			99 730	104 279	104 302	104 132	103 148	102 194	103 988	116 090
Part dép. courantes*dans secteur			24,6%	23,8%	23,3%	23,7%	24,4%	24,3%	24,7%	23,5%
Investissement (million UM)			2,7	1,1	1,2	4,2	3,7	3,6	5,0	8,9
FTP										
FPI										
Bénéficiaires			0	0	0	2 000	4 667	7 333	10 000	30 000
CU public fonct. (UM)			0	0	0	123 667	137 213	147 691	153 468	173 025
Formation initiales										
Effectifs	1 893	4 983								
CAP-BEP			3 020	3 378	3 614	3 787	3 948	4 107	4 263	5 027
BT			1144	1213	1290	1371	1454	1538	1623	2017
Bac pro			138	134	190	228	258	285	313	455
CU public fonct. (UM)										
CAP-BEP			255 840	244 105	228 013	225 941	229 447	233 232	239 335	278 615
BT			282 611	245 321	242 098	252 034	262 953	274 604	289 564	371 003
Bac pro			304 933	258 891	222 525	235 035	246 044	258 284	270 448	336 483
Part dép. courantes*dans secteur			3,8%	3,5%	3,4%	3,5%	3,7%	3,8%	3,9%	4,0%
Investissement (million UM)			0,0	2,0	0,2	2,0	4,0	6,3	7,3	27,3
Supérieur										
Taux réussite Bac.			16,8%	22,7%	20,0%	21,1%	24,7%	28,2%	32,4%	54,7%
Etudiants/100 000 habitants	387	524	601	620	627	620	621	566	527	645
% dans le Privé	0%		3,89%	4,26%	5,00%	5,49%	6,22%	6,65%	7,50%	13,52%
Public local : CU fonctionnement (UM)			233 854	254 151	274 837	289 973	307 547	333 694	368 520	524 754
Part dép. courantes*dans secteur			22%	21%	21%	21%	17%	19%	18%	22%
Investissement (million UM)			5,8	4,0	19,9	28,3	28,7	22,4	18,5	3,0
Gestion & Gouvernance										
Part dép. courantes*dans secteur			11%	10%	10%	10%	9%	9%	9%	7%
Investissement (million UM)			3,8	1,0	1,2	11,3	11,8	10,6	9,9	8,8
Santé scolaire										
Investissement (million UM)			18	0	0	76	65	65	65	65
Secteur Education										
Dépenses pub. courantes			33 735	37 470	38 318	40 180	41 026	43 303	45 320	63 709
% Enseignement de base			66%	68%	68%	68%	72%	70%	70%	67%
Investissements			5 079	5 665	11 221	18 667	19 760	17 920	18 325	19 432
% Enseignement de base			44%	64%	47%	37%	37%	38%	44%	41%

* : hors Gestion et Gouvernance

**Tableau 16 : Dépenses par programme
(millions d'UM 2010 sauf indication contraire)**

		Réalisé 2009*	Estimé 2010	Projections					
				2011	2012	2013	2014	2015	2020
Fonctionnement	Précolaire	190	195	254	454	510	548	618	1 065
	Alphabétisation et EO								
	Fondamental	14 799	17 157	17 527	18 427	19 830	20 312	21 315	28 717
	Secondaire général	7 412	7 991	8 022	8 587	9 071	9 563	10 208	13 893
	FTP	1 138	1 163	1 183	1 279	1 376	1 480	1 607	2 338
	Supérieur	6 572	7 009	7 380	7 548	6 392	7 511	7 600	13 146
	Gestion et Gouvernance	3 623	3 955	3 953	3 971	3 938	3 969	4 062	4 698
	Santé scolaire								
Total	33 735	37 470	38 319	40 265	41 117	43 383	45 410	63 857	
Investissement	Précolaire	0	38	56	315	204	306	329	361
	Alphabétisation et EO	5	37	74	217	526	688	664	1 494
	Fondamental	1 904	3 352	4 879	6 005	5 994	5 327	6 283	4 449
	Secondaire général	772	295	330	1 737	1 819	1 370	1 907	2 802
	FTP	85	560	62	1 121	1 834	2 471	2 607	7 878
	Supérieur	1 611	1 097	5 483	8 144	8 160	6 394	5 353	1 040
	Gestion et Gouvernance	684	286	336	967	1 069	1 220	1 027	1 196
	Santé scolaire	18	0	0	76	65	65	65	65
Total	5 079	5 665	11 220	18 582	19 670	17 841	18 235	19 285	
Total	Précolaire	190	233	309	769	714	854	946	1 426
	Alphabétisation et EO	5	37	74	217	526	688	664	1 494
	Fondamental	16 704	20 509	22 407	24 432	25 824	25 639	27 598	33 166
	Secondaire général	8 184	8 287	8 352	10 324	10 890	10 933	12 115	16 694
	FTP	1 223	1 723	1 246	2 399	3 210	3 951	4 214	10 216
	Supérieur	8 183	8 106	12 863	15 692	14 552	13 905	12 953	14 185
	Gestion et Gouvernance	4 307	4 241	4 288	4 938	5 007	5 189	5 089	5 894
	Santé scolaire	18	0	0	76	65	65	65	65
Total	38 814	43 136	49 539	58 847	60 787	61 224	63 645	83 142	
%									
Fonctionnement	Précolaire	0,6%	0,5%	0,7%	1,1%	1,2%	1,3%	1,4%	1,7%
	Alphabétisation et EO	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Fondamental	44%	46%	46%	46%	48%	47%	47%	45%
	Secondaire général	22%	21%	21%	21%	22%	22%	22%	22%
	FTP	3%	3%	3%	3%	3%	3%	4%	4%
	Supérieur	19%	19%	19%	19%	16%	17%	17%	21%
	Gestion et Gouvernance	11%	11%	10%	10%	10%	9%	9%	7%
	Santé scolaire	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Investissement	Précolaire	0,0%	0,7%	0,5%	1,7%	1,0%	1,7%	1,8%	1,9%
	Alphabétisation et EO	0,1%	0,7%	0,7%	1,2%	2,7%	3,9%	3,6%	7,7%
	Fondamental	37%	59%	43%	32%	30%	30%	34%	23%
	Secondaire général	15%	5%	3%	9%	9%	8%	10%	15%
	FTP	2%	10%	1%	6%	9%	14%	14%	41%
	Supérieur	32%	19%	49%	44%	41%	36%	29%	5%
	Gestion et Gouvernance	13%	5%	3%	5%	5%	7%	6%	6%
	Santé scolaire	0,4%	0,0%	0,0%	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Total	Précolaire	0,5%	0,5%	0,6%	1,3%	1,2%	1,4%	1,5%	1,7%
	Alphabétisation et EO	0,0%	0,1%	0,1%	0,4%	0,9%	1,1%	1,0%	1,8%
	Fondamental	43%	48%	45%	42%	42%	42%	43%	40%
	Secondaire général	21%	19%	17%	18%	18%	18%	19%	20%
	FTP	3%	4%	3%	4%	5%	6%	7%	12%
	Supérieur	21%	19%	26%	27%	24%	23%	20%	17%
	Gestion et Gouvernance	11%	10%	9%	8%	8%	8%	8%	7%
	Santé scolaire	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

*: UM 2009

**Tableau 17 : Dépenses par nature économique
(millions d'UM 2010 sauf indication contraire)**

	Réalisé	Estimé	Projections					
	2009*	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020
Personnel	28 214	31 480	31 786	32 861	33 851	34 745	36 600	52 135
Bourses	3 448	3 374	3 314	3 182	1 710	2 700	2 489	2 815
Œuvres	428	422	487	558	619	642	669	1 238
Fonctionnement autre	1 645	2 194	2 731	3 664	4 937	5 296	5 653	7 669
Total Fonctionnement	33 735	37 470	38 319	40 265	41 117	43 383	45 410	63 857
Investissement	5 079	5 665	11 220	18 582	19 670	17 841	18 235	19 285
Total	38 814	43 136	49 539	58 847	60 787	61 224	63 645	83 142
	%							
Personnel	84%	84%	83%	82%	82%	80%	81%	82%
Bourses	10%	9%	9%	8%	4%	6%	5%	4%
Œuvres	1%	1%	1%	1%	2%	1%	1%	2%
Fonctionnement autre	5%	6%	7%	9%	12%	12%	12%	12%
Total Fonctionnement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Investissement	13%	13%	23%	32%	32%	29%	29%	23%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

* : UM 2009

Tableau 18 : Cadre indicatif Fast-Track

	Réalisé	Estimé	Projections					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020
Part de l'Education dans :								
Dépenses publiques financées sur ressources locales	17,1%	16,8%	18,4%	19,9%	19,9%	19,9%	19,9%	19,9%
Recettes publiques hors dons	18,1%	16,3%	17,9%	19,7%	19,3%	20,2%	19,3%	19,3%
Part des dépenses Education pour :								
Fondamental	48%	53%	50%	45%	46%	46%	47%	43%
Fondamental, Préscolaire et Alpha.	49%	53%	50%	47%	49%	49%	50%	47%
Fondamental, Préscolaire, Alpha. et 1e cycle Secondaire	65%	68%	63%	61%	63%	63%	65%	63%
Salaire moyen des enseignants du Fondamental en PIB/h	4,8	4,5	4,3	4,2	4,1	3,9	3,8	3,8
Ratio élèves/maître dans le Fondamental	42,7	41,9	41,6	41,2	40,9	40,2	40,2	38,0
Dépenses hors salaires enseignants / dépenses courantes								
Fondamental	28%	28%	29%	32%	36%	37%	37%	34%
Secondaire et Supérieur	52%	49%	49%	48%	43%	46%	44%	41%
Taux moyen de redoublement								
Fondamental	4%	4%	4%	4%	4%	3%	3%	2%
Secondaire	11%	19%	10%	10%	10%	9%	9%	5%

B.2 Cadrage macro-financier

Les orientations de la politique sectorielle présentée ci-dessus sont fondées sur un cadrage macro-financier pour le développement du secteur de l'Éducation sur la période 2011-2020. Ce cadrage a été l'occasion de simuler plusieurs scénarios de développement du secteur et d'en retenir un qui est à la base du projet de *Lettre de politique sectorielle*, du *CDMT 2012-2014*⁶ et, donc, des orientations ici présentées. Son chiffrage avait subi quelques modifications mineures lors de la confection du CDMT, après la publication de nouvelles statistiques scolaires et financières. De nouveau, il est présenté ici après quelques ajustements qui prennent cette fois en compte les dernières projections macroéconomiques (*Rapport FMI 10/346 de décembre 2010*) et la *Loi de finances initiale 2011*. Ces ajustements sont également mineurs ; ils ont été nécessaires pour respecter le *gap* de financement qui avait fait l'objet d'un consensus avec les partenaires techniques et financiers lors des dernières concertations.

Nous passerons donc tout d'abord en revue les trois sources principales de financement : l'État, les familles et les PTF ; puis nous mettrons en regard ressources et dépenses. Sauf indication contraire, toutes les grandeurs monétaires seront exprimées en monnaie constante, de 2010 : ouguiya 2010 ou dollar 2010.

B.2.1 Les ressources mobilisables

B.2.1.1 Les ressources publiques nationales

Les ressources publiques nationales disponibles d'ici 2020 pour le secteur peuvent être déterminées selon la séquence :

Croissance du PIB → Recettes de l'État → Dépenses de l'État → Ressources pour l'Éducation

Plutôt que d'effectuer nous-mêmes le paramétrage de chaque élément de la séquence, nous avons retenu les dernières projections effectuées pour les dépenses publiques par les instances compétentes⁷ et nous avons fixé le seul ratio des dépenses d'éducation par rapport aux dépenses totales (hors dette) pour déterminer les ressources publiques nationales disponibles pour l'éducation.

Le Tableau 19 présente ce paramétrage. La partie haute contient les projections effectuées par les macro-économistes⁸. La partie centrale contient le ratio de dépenses au bénéfice de l'éducation, ratio que nous avons fixé nous-mêmes et qui détermine donc les ressources disponibles pour l'éducation, ressources qui occupent la partie basse du tableau. L'augmentation assez nette du ratio en 2011 résulte de la prise en compte budgétaire de la restructuration du secteur (création du ministère d'état) ; le chiffre indiqué est déduit de la loi de finances initiale de 2011. Par prudence, nous n'avons cependant pas conservé ce chiffre relativement élevé, mais adopté un taux qui

⁶ Les scénarios simulés et les motifs du choix effectué peuvent être consultés dans le document du *PNDSE II* annexé au présent document.

⁷ Ministère des Finances, Ministère des Affaires Économiques et du Développement, FMI.

⁸ Au-delà de 2015, nous avons conservé les valeurs de 2015 pour les ratios de recettes et de dépenses.

correspond à une part de 25% des dépenses courantes et de 4% des dépenses en capital⁹. Sur le triennat 2012-14, les ressources publiques nationales mobilisables pour l'éducation s'élèvent ainsi à 145 591 millions d'UM ; sur la période 2012-2020, elles s'élèvent à 510 429 millions d'UM.

Pour éprouver la soutenabilité du scénario retenu, nous avons évalué l'impact d'une diminution d'un point de pourcentage du taux de croissance annuel du PIB. Pour obtenir les mêmes ressources pour l'éducation, il faudrait fixer à 21% le ratio des dépenses d'éducation par rapport aux dépenses totales. Cette augmentation est acceptable, mais en anticipant ici le calcul des dépenses d'éducation impliquées par le scénario retenu, on peut affirmer qu'elle ne serait pas nécessaire, car une grande partie de ces dépenses sont des dépenses de personnel qui sont plus ou moins indexées sur le PIB par habitant et qui sont donc d'autant moins élevées que le taux de croissance du PIB est faible. En l'occurrence, le total des dépenses courantes sur la période 2012-2020 serait réduit de 1,8%.

Les ressources potentielles ainsi déterminées doivent bien sûr être appréciées comme des ordres de grandeur. Les prévisions macroéconomiques sont très incertaines. On peut observer par exemple des différences importantes entre les deux derniers rapports du FMI distants de seulement 8 mois : pour l'année 2010, le rapport 10/168 d'avril 2010 indiquait par exemple un taux de croissance du PIB de 4,6% et un déflateur du même PIB de 8% tandis que ces deux taux étaient respectivement de 5% et de 19,3% dans le rapport 10/346 de décembre 2010 ; de même, les prévisions de recettes non pétrolières par rapport au PIB hors pétrole étaient-elles, pour 2012 et 2013, de 23,3% et 23,2% dans le premier rapport et de 21,4% dans le second. Comme nous l'avons souligné plus haut (page 9), l'économie mauritanienne est très dépendante des produits miniers et la révision spectaculaire du déflateur que nous venons de mentionner trouve son origine dans une aussi spectaculaire augmentation du prix du fer : estimé à 80 \$ la tonne en avril 2010, à 148 \$ la tonne en décembre 2010.

Cette incertitude conforte la décision d'ajuster le PNDSE II chaque année, dans ses objectifs et ses stratégies, de manière à le maintenir en conformité avec les contraintes financières ; les revues périodiques du PNDSE I n'ayant consisté qu'à constater les réalisations et, parfois, des écarts très importants avec la programmation initiale sans la remettre en cause.

⁹ Il s'agit toujours des dépenses de l'Etat hors service et amortissement de la dette.

Tableau 19 : Estimation des ressources publiques nationales mobilisables pour le secteur

	UM 2009 2009	UM 2010										
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB (10 ⁹ UM)	794	995	1 047	1 101	1 170	1 261	1 319	1 379	1 443	1 509	1 579	1 651
Taux de croissance PIB réel		5%	5,2%	5,2%	6,2%	7,8%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%
Recettes publiques hors dons en % du PIB	25%	24%	22%	21%	21%	20%	21%	21%	21%	21%	21%	21%
Dépenses publiques courantes hors service de la dette en % du PIB	21%	17%	16%	16%	16%	16%	16%	16%	15%	15%	15%	15%
Dépenses publiques en capital sur financement interne en % du PIB*	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Ratio dépenses Education / dépenses totales	17,1%	17,7%	21,1%	19,9%	19,9%	19,9%	19,9%	19,9%	19,9%	19,9%	19,9%	19,9%
Ressources nationales totales pour l'éducation	35 473	38 178	46 220	45 753	48 022	51 816	54 044	56 584	59 244	62 028	64 943	67 996
				145 591			510 429					

* : L'amortissement de la dette n'est pas compris dans cette statistique

Source : Ministère des Finances ; Rapports FMI avril 2010 n° 10/168 et décembre 2010 n° 10/346 ; lois de finances ; calculs des auteurs

B.2.1.2 Les contributions des familles

La contribution des familles est déjà définie dans la politique sectorielle. Elle s'y exprime de deux manières : par la scolarisation dans les établissements privés et par le financement de certains frais scolaires pour les élèves des établissements publics. Très approximativement, cette contribution représente 26% des dépenses totales d'éducation, 20% pour la scolarisation dans les établissements privés et 6% pour le reste.

Rappelons que la part du privé dans le Préscolaire est appelée à diminuer sensiblement (78% en 2020), du fait de son niveau actuel très élevé (93%) ; que celle du Fondamental est supposée se stabiliser à 11% ; que celle du Secondaire général est appelée à croître légèrement (de 26% à 28%) ; ainsi que celle de la FTP (20% à 25%) ; et que celle du Supérieur devrait connaître la plus forte progression (de 4% à 14%).

En ce qui concerne les contributions des familles aux frais scolaires de leurs enfants, rappelons que 25% d'entre elles se verront dès 2012 dotées de kits de fournitures scolaires, seulement pour les élèves du Fondamental ; signalons que tous les autres frais scolaires individuels resteront à leur charge ; signalons enfin que les contributions étudiantes (droits d'inscription, tickets de repas et loyers subventionnés) seront maintenues à leur niveau actuel.

B.2.1.3 L'aide extérieure

Nous avons indiqué plus haut (page 14) que l'aide extérieure était relativement faible, en regard de celle que reçoivent les pays de la région à niveau de ressources comparable. De 2002 à 2009, le secteur éducatif mauritanien a reçu en moyenne, grosso modo, 18 millions de \$ par an des partenaires au développement. Cela représente 0,57% du PIB. En supposant que l'aide représente désormais 1,6% du PIB (valeur observée en 2008 dans les pays de la région à niveau de ressources comparable), cela représenterait sur les trois prochaines années (2012-2014), à peu près 200 millions de \$. Le Tableau 20 indique les financements acquis aujourd'hui pour la période 2012-2015. Pour le seul triennat 2012-2014, ces financements s'élèvent à 98 millions de \$. Il est donc raisonnable d'espérer recevoir une aide supplémentaire qui pourrait atteindre un maximum de 102 millions de \$

pour l'ensemble de la période 2012-14. Nous verrons que le gap de financement sur le triennat n'est que de 30 millions de \$. Il semble donc pertinent de solliciter l'aide extérieure pour le financer.

**Tableau 20 : Financements acquis des partenaires extérieurs
(millions de \$, sauf indication contraire)**

		2012	2013	2014	2015
Education de base	AFD	2,81	4,69	1,88	
	UNICEF	1,8	1,8	1,8	
	Coopération espagnole	3,01	1,81		
	UNESCO	0,4			
	BID	2,08	3,12	2,6	1,56
	PAM	3,2	3,3	3,5	
	Total	13,3	14,72	9,78	1,56
	<i>En millions d'UM</i>	3 668	4 060	2 697	430
Post Education de base	BM	9,41	6,54	3,01	2,27
	BID	9	3,6		
	Fonds Koweïtien de développement	7,6	11,4	9,5	5,7
	Total	26,01	21,54	12,51	7,97
	<i>En millions d'UM</i>	7 174	5 941	3 450	2 198
Total		39,31	36,26	22,29	9,53
	<i>En millions d'UM</i>	10 842	10 001	6 148	2 628

B.2.2 Le gap de financement

Cadrage à moyen terme

Le Tableau 21 récapitule dans sa partie haute l'ensemble des dépenses, par programme, pour la période 2012-2020. Le gap de financement sur cette période de 9 années s'élève donc à 68 milliards d'UM ou 246 millions de \$. Si l'on ajoute à ces 246 millions, les 107 millions de \$ acquis sur la période 2012-2015, nous obtenons un montant de 353 millions de \$, soit 39 millions de \$ par an, attendu de l'aide extérieure. C'est un montant deux fois plus élevé que ce qui a été obtenu en moyenne dans la décennie passée, mais qui représente à peu près 60% de ce qui serait obtenu si le secteur éducatif mauritanien recevait une aide relative semblable à celle que reçoivent les pays de la région au niveau de vie comparable.

Cadrage à court terme

La structure du Tableau 22 est identique à celle du précédent, mais il concerne la période 2012-2014, soit le triennat du présent plan d'action. Le gap de financement sur cette période s'élève donc à 30 millions de \$ et il ne concerne que l'Education de base. Si l'aide extérieure le comblait, elle s'élèverait, toujours sur la période, à 128 millions de \$, soit un peu moins de 43 millions de \$ par an. C'est un montant plus élevé que ce qui est attendu en moyenne d'ici 2020, mais cela s'explique par la nécessité d'entreprendre au plus tôt les investissements qui doivent redresser le système éducatif mauritanien.

**Tableau 21 : Calcul du gap de financement
sur la période 2012-2020 (millions d'UM, sauf indication contraire)**

	Courantes	En capital	Totales
Précolaire	6 509	3 033	9 542
Alphabétisation et EO	0	8 027	8 027
Fondamental	207 056	56 091	263 147
Secondaire général 1e cycle	70 001	11 505	81 505
Secondaire général 2e cycle	28 812	4 040	32 851
FTP	15 938	34 231	50 169
Supérieur	79 723	34 002	113 726
Gestion et Gouvernance	38 110	10 264	48 373
Santé scolaire	0	595	595
Total dépenses	446 149	161 786	607 935
<i>Education de base</i>	310 050	84 314	394 365
<i>Post Education de base</i>	136 098	77 472	213 570
Ressources nationales	446 149	64 281	510 429
Financement extérieur acquis pour l'Education de base		10 855	10 855
Financement extérieur acquis pour le post Education de base		18 763	18 763
Total ressources	446 149	93 899	540 047
Gap	0	67 888	67 888
en millions de \$	0	246	246

**Tableau 22 : Calcul du gap de financement
sur la période 2012-2014 (millions d'UM, sauf indication contraire)**

	Courantes	En capital	Totales
Précolaire	1 513	825	2 338
Alphabétisation et EO	0	1 431	1 431
Fondamental	58 569	17 326	75 895
Secondaire général 1e cycle	19 109	3 680	22 789
Secondaire général 2e cycle	8 111	1 246	9 357
FTP	4 135	5 425	9 560
Supérieur	21 450	22 698	44 148
Gestion et Gouvernance	11 877	3 256	15 134
Santé scolaire	0	206	206
Total dépenses	124 765	56 093	180 858
<i>Education de base</i>	87 523	24 791	112 314
<i>Post Education de base</i>	37 242	31 302	68 544
Ressources nationales	124 765	20 826	145 591
<i>Education de base</i>	87 523	6 089	93 612
<i>Post Education de base</i>	37 242	14 737	51 979
Financement extérieur acquis		26 990	26 990
<i>Education de base</i>		10 425	10 425
<i>Post Education de base</i>		16 565	16 565
Total ressources	124 765	47 816	172 581
<i>Education de base</i>	87 523	16 514	104 037
<i>Post Education de base</i>	37 242	31 302	68 544
Gap en millions d'UM	0	8 277	8 277
<i>Gap relatif à l'Education de base</i>	0	8 277	8 277
<i>Gap relatif pour le post Education de base</i>	0	0	0
Gap en millions de \$	0	30	30
<i>Gap relatif à l'Education de base</i>	0	30	30
<i>Gap relatif pour le post Education de base</i>	0	0	0

B.3 Programme décennal

B.3.1 Structure logique du Programme

Le Programme est structuré en trois grandes composantes correspondant chacune à une orientation globale de la politique de développement du secteur. Chaque orientation est visée par un certain nombre d'axes englobant plusieurs activités bien ciblées et des démarches opérationnelles bien circonscrites. Ces composantes, décrites ci-dessous, sont : (i) Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation ; (ii) Développement d'un accès élargi au niveau de la base du système et régulé dans ses niveaux supérieurs ; (iii) Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur.

La programmation de la mise en œuvre est établie sur deux phases de 5 ans chacune, à savoir : la période 2011-2015 et la période 2016-2020. La première phase comprend une première étape 2012-2014 correspondant à la programmation de FTI.

B.3.2 Cadre de résultats et description des composantes

B.3.2.1 Composante A : Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation

☞ Objectif

L'objectif global de cette composante est d'améliorer la pertinence des apprentissages, l'efficacité interne et la qualité du service éducatif pour permettre aux apprenants dans tous les cycles d'atteindre le niveau minimum requis de connaissances et de compétences garantissant une rétention durable des apprentissages acquis, une plus grande efficacité dans la poursuite d'études supérieures et une meilleure insertion dans le contexte socioéconomique. Il s'agit plus spécifiquement : (i) d'améliorer la qualité et l'efficacité interne de l'enseignement fondamental et secondaire général, (ii) d'améliorer la pertinence et l'efficacité externe de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement supérieur, et (iii) de promouvoir une bonne santé en milieu scolaire.

Une attention particulière sera accordée au développement des innovations, à la maîtrise des langues d'enseignement, à la qualification des enseignants, à la disponibilité des outils pédagogiques et supports didactiques et à l'amélioration des conditions d'apprentissage.

B.3.2.1.1 Sous composante (A1) : Amélioration de la qualité et de l'efficacité interne de l'Enseignement fondamental

☞ Objectif

L'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages au niveau de l'enseignement fondamental est un facteur déterminant pour l'amélioration de l'achèvement du cycle, pour une meilleure performance dans le premier cycle secondaire, pour garantir une alphabétisation irréversible, et pour une bonne insertion socioéconomique.

Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de porter le taux d'encadrement élèves/maître de 42 en 2008, à 39 en 2015 et à 38 en 2020 ; (ii) d'améliorer le taux d'acquisition des programmes pour atteindre 60% en 2015 et 80% en 2020 et (iii) d'augmenter le taux réussite en CEP à 57% à l'horizon 2015 et 65% en 2020 ; (iv) de ramener le taux de redoublement de 7,5% en 2008 à 4,6% en 2015 et à 2,5% en 2020 ; (v) de porter le nombre de manuels par élève de 2,3 en 2009 à 6 dès la rentrée 2015/2016.

⌘ Stratégies

Ces objectifs seront poursuivis à travers cinq axes d'intervention, de façon complémentaire et synergique :

1. Renforcer la qualité de la Formation initiale des enseignants et l'adapter aux exigences de la réforme ;
2. Développer la formation continue et assurer un encadrement de proximité efficace ;
3. Améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes d'enseignement et mettre en place une stratégie efficace garantissant le respect du temps scolaire ;
4. Améliorer la qualité et la distribution des supports et outils pédagogiques et mettre en place un dispositif d'animations pédagogiques, culturelles et sportives ;
5. Améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage dans les écoles.

Au sujet du premier axe relatif à la formation initiale, le Gouvernement entend se fonder sur les résultats de l'audit des ENI, réalisé dans le cadre du PNDSE I, pour mettre en place une stratégie de formation initiale des enseignants adaptée aux besoins de la réforme et aux exigences de qualité. Il s'agira de rendre les ENI capables de produire des enseignants bilingues ayant les qualifications pédagogiques et professionnelles requises, et ce à partir d'un vivier de recrutement constitué essentiellement d'unilingues pour plusieurs années encore. La rénovation de la formation initiale des enseignants du Fondamental sera donc poursuivie en se focalisant sur l'amélioration du processus de recrutement des élèves-maîtres, la formation des formateurs, l'amélioration des programmes, le renforcement de l'encadrement au niveau des écoles d'application et la mise en place d'un dispositif de certification des enseignants à la fin de la formation. Les actions envisagées dans ce cadre concerneront :

- La redéfinition du profil de l'enseignant du fondamental : la réforme de 1999 a introduit des changements importants en vue d'unifier le système éducatif et de le rendre bilingue. Ces changements ont des conséquences directes sur l'évolution du profil de l'enseignant qui doit être désormais bilingue pour pouvoir prendre en charge sa classe en toute autonomie. Or, le vivier de recrutement dans lequel puisent les ENI est constitué essentiellement d'unilingues. Pour une phase transitoire dont la durée dépend de la capacité du système à produire des bilingues, la formation initiale doit donc combler cette carence en plus de sa mission classique de formation professionnelle. Ce qui va nécessiter la mise en place d'un cursus transitoire qui tient compte, d'une part des exigences du profil de l'enseignant, d'autre part des contraintes du vivier de recrutement ;
- La révision des curricula des ENI sur la base du nouveau profil du maître : la restructuration et la professionnalisation de la formation initiale opérées dans le PNDSE I n'a pas suffisamment pris en compte la nécessaire évolution du profil de l'enseignant et les contraintes imposées par le vivier de recrutement. Il sera donc

nécessaire de procéder, sur la base du nouveau profil et des caractéristiques de la population-cible, à la révision des contenus de la formation pour les adapter à son contexte ;

- La réadaptation du profil et l'amélioration de la qualité des formateurs des ENI : dans les ENI, la grande majorité des formateurs n'ont pas les qualifications requises et semblent peu perfectibles. Il sera donc impératif de se doter d'un corps de formateurs compétents et motivés. En attendant, la mise en place de ce corps, à partir d'enseignants chevronnés qui recevront une formation professionnelle adaptée ou à partir d'inspecteurs du Fondamental répondant au profil défini, on pourra envisager de faire appel à l'assistance technique étrangère pour combler provisoirement les déficits ;
- Le développement quantitatif et qualitatif des écoles d'application des élèves maîtres : le rôle des écoles d'application est primordial dans la professionnalisation de la formation initiale des ENI. Il s'agira de disposer autour de chaque ENI d'un nombre suffisant d'écoles d'application offrant les meilleures conditions (qualité des maîtres, conditions d'apprentissage) pour encadrer les nouveaux élèves-maîtres durant leurs stages d'application ;
- La mise à niveau des 2 ENI existantes : les deux ENI de Nouakchott et d'Aioun feront l'objet d'un programme de mise à niveau de leurs personnels et de leurs équipements sur la base des recommandations de l'audit et des exigences du nouveau curriculum et du nouveau profil du formateur ;
- La création (construction et équipement) d'une nouvelle ENI : la réalisation de l'objectif d'achèvement universel nécessitera la création de cette nouvelle ENI en 2016.

En ce qui concerne le deuxième axe relatif à la formation continue, il est à noter que les changements introduits par la réforme de 1999 et par le processus de rénovation des programmes entamé dans la première phase du PNDSE avec la mise en place de l'APC-B, induisent des besoins importants, notamment en termes de redéploiement linguistique et de réadaptation aux évolutions disciplinaires et aux innovations dans les approches et les méthodes pédagogiques.

Ainsi, la formation continue des enseignants constituera-t-elle un volet important de la stratégie d'amélioration de la qualité. Dans ce cadre, le Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre un programme de formation continue des inspecteurs et des enseignants du Fondamental, et poursuivre le recyclage linguistique de ces derniers sur la base d'une nouvelle approche favorisant la formation-action, la systématisation de l'évaluation pédagogique dans les classes du Fondamental et développer à cet effet un dispositif d'encadrement de proximité. Un large programme de formation continue et de reconversion linguistique est envisagé : chaque année, 5% des enseignants vont bénéficier d'une formation continue dans des domaines variés et sur la période 2011-2015, 25% suivront un programme de reconversion linguistique. Les actions envisagées dans ce cadre concerneront :

- La mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité au niveau communal centré sur l'école et le renforcement des capacités d'encadrement par le recrutement de nouveaux inspecteurs ;
- L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de développement du bilinguisme ;
- La formation en reconversion linguistique ;

- La mise à niveau des enseignants dans les domaines de l'APC ;
- Le recyclage des enseignants dans les disciplines scientifiques et la didactique de leur enseignement.

En ce qui concerne le troisième axe relatif aux programmes scolaires, ceux-ci seront réadaptés, dans le cadre de la rénovation du curriculum engagée au cours de la première phase du PNDSE, conformément à l'APC-B, par une révision de leurs contenus et des modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages. Les taux d'exécution et de couverture des programmes seront également améliorés grâce à des mesures permettant le strict respect des normes de temps d'apprentissage (900 heures par an), l'amélioration des temps de présence des enseignants et des élèves. Le curriculum du Fondamental sera ainsi enrichi et rénové dans la perspective de mettre fin au cloisonnement disciplinaire, de favoriser l'acquisition des compétences utiles et utilisables dans la vie courante, de permettre une plus grande ouverture sur les NTIC et une prise en compte des problèmes d'ordre socio-économique (citoyenneté, santé, environnement) et de garantir le fonctionnement de passerelles avec l'enseignement originel et l'éducation non formelle. Les actions envisagées concerneront :

- La révision des contenus des programmes d'enseignement ;
- La mise en place d'une stratégie d'amélioration des taux d'exécution et de couverture des programmes ;
- La révision des modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages ;
- Le développement d'un système de suivi pédagogique permettant à l'école de mettre en place des actions de remédiation (cours de soutien) au profit des élèves en difficulté ;
- Etablir des liens fonctionnels avec l'enseignement originel pour déterminer les possibilités de passerelles entre ce type d'enseignement et l'enseignement moderne.

Dans le cadre du quatrième axe, la qualité des manuels et guides scolaires, leur pérennité et leur disponibilité seront renforcées à travers la révision de leurs contenus, l'adaptation de leurs formes et la mise en place d'une politique de distribution efficace et équitable. Les enseignants seront en outre formés à leur utilisation comme outil indispensable d'amélioration des apprentissages. Le développement des bibliothèques scolaires et des coins de lecture sera également soutenu pour doter toutes les écoles d'un fonds documentaire adapté et encourager l'auto-apprentissage des élèves. Les actions envisagées concerneront :

- La révision des manuels (contenus, formes) et l'amélioration de leur distribution et de leur pérennité ;
- Le développement des bibliothèques scolaires et des coins de lecture.

En ce qui concerne le cinquième axe relatif aux conditions d'apprentissage, la création au niveau des écoles d'un environnement propice aux apprentissages constituera un vecteur essentiel d'amélioration de la qualité de l'enseignement. Ainsi, le programme prévoit-il la préparation de l'environnement des apprenants et l'implication des communautés. Les actions envisagées concerneront :

- L'équipement des salles de classe en bureaux de maîtres, en armoires et en moyens d'affichage ;
- La promotion des activités socioculturelles et sportives ;

- La construction/réhabilitation et équipement de locaux de bureaux, de latrines, de clôtures ;
- L'aménagement d'espaces verts ;
- La dotation des écoles rurales en points d'eau et en énergie solaire.

B.3.2.1.2 Sous composante (A2) : Amélioration de la qualité et de l'efficacité interne de l'Enseignement secondaire général

☞ Objectif

L'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire est un facteur déterminant dans l'efficacité de la poursuite des études dans le Supérieur ainsi qu'en vue de l'insertion socioéconomique.

Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de porter le taux d'encadrement élèves/enseignant au premier cycle de 25,8 en 2008, à 29,6 en 2015 et à 32,2 en 2020 et au second cycle de 23,1 en 2008 à 21,4 en 2015 et à 19,4 en 2020 ; (ii) d'améliorer le taux de réussite au bac jusqu'à 60% à l'horizon 2020 ; (iv) de porter le nombre de manuels par élève de 4 en 2009 à 9 dès la rentrée 2020 ; (v) d'amener la proportion des élèves du second cycle inscrits dans des filières scientifiques à 75% en 2020.

⌘ Stratégies

Ces objectifs seront poursuivis à travers six axes d'intervention, de façon complémentaire et synergique :

1. Rénover la formation initiale des professeurs et des personnels d'encadrement ;
2. Développer la formation continue et assurer un encadrement de proximité aux professeurs ;
3. Restructurer les filières et rénover les programmes d'enseignement, les outils et les supports pédagogiques et didactiques ;
4. Promouvoir et développer l'enseignement des sciences et des TIC ;
5. Améliorer l'environnement socio-pédagogique, culturel et sportif dans les établissements ;
6. Promouvoir l'excellence et la démarche qualité dans les établissements.

Dans le cadre du premier axe relatif à la rénovation de la formation initiale des professeurs, pour répondre au déficit récurrent en professeurs, notamment ceux des disciplines scientifiques, il est envisagé de procéder à une profonde restructuration de la formation initiale. Les actions envisagées concerneront :

- La restructuration du cursus de l'ENS ;
- La révision et la réadaptation des curricula ;
- Le renforcement du personnel formateur ;
- L'extension de la capacité d'accueil par la construction et l'équipement de nouveaux laboratoires, de nouvelles salles de classe et d'un bloc administratif ;
- La rénovation et la mise à niveau des laboratoires de langues et de pédagogie ;
- L'extension du foyer existant.

En ce qui concerne le second axe relatif à la formation continue, les actions envisagées concerneront :

- La mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité au niveau départemental centré sur l'établissement ;
- La mise en place d'une nouvelle approche de la reconversion linguistique des professeurs ;
- La formation en reconversion linguistique ;
- La mise à niveau des professeurs et des conseillers pédagogiques dans les domaines de l'APC ;
- Le recyclage des professeurs et des conseillers pédagogiques dans les différentes disciplines et dans la didactique de leur enseignement ;
- La formation sur les méthodes actives et les pratiques pédagogiques novatrices ;
- La formation sur les méthodes et les techniques modernes d'évaluation.

En ce qui concerne le troisième axe relatif aux programmes, les actions envisagées concerneront :

- La diversification des filières d'enseignement et des parcours scolaires ;
- La révision des contenus des programmes et leur adaptation aux finalités des cycles
- La mise en place d'un dispositif d'orientation efficace ;
- La mise en place d'une stratégie d'amélioration des taux d'exécution et de couverture des programmes ;
- La révision des modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages ;
- La révision des manuels (contenus, formes) et amélioration de leur distribution et de leur pérennité ;
- Le développement des bibliothèques scolaires.

En ce qui concerne le quatrième axe relatif à la promotion des sciences, les actions envisagées concerneront :

- La construction, la réhabilitation et l'équipement de laboratoires et de salles d'expérimentation scientifiques dans tous les établissements du Secondaire ;
- Le recrutement et la formation de laborantins ;
- L'acquisition et la distribution dans tous les établissements d'outils pédagogiques et de supports didactiques scientifiques (kits géométrie, calculatrices, lithothèques...) ;
- L'organisation de compétitions scientifiques dans les établissements (inter-lycées, inter-wilayas, nationales) ;
- Le renforcement des capacités de l'atelier des sciences dans la fabrication et la maintenance des équipements de laboratoires et dans la formation des professeurs et des laborantins à l'utilisation et à la maintenance de ces équipements ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'enseignement de l'informatique et l'utilisation des NTIC dans l'enseignement.

En ce qui concerne le cinquième axe relatif à l'environnement des apprentissages, les actions envisagées concerneront :

- L'extension des bibliothèques en médiathèques dans des lycées pilotes, au niveau régional ;
- L'instauration d'un prix annuel pour récompenser les publications littéraires des élèves (article de journaux, nouvelles, poèmes, etc.) ;
- L'instauration d'un tournoi scolaire de football et de basketball entre tous les établissements secondaires dénommé « Coupe du Ministre de l'Enseignement Secondaire ».

En ce qui concerne le sixième axe relatif à la promotion de l'excellence, les actions envisagées concerneront :

- La conception et mise en place d'une démarche qualité dans les établissements ;
- La mise aux normes et extension des lycées d'excellence de Nouakchott.

B.3.2.1.3 Sous composante (A3) Amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité externe de la FTP

👉 Objectif

L'objectif de cette sous-composante est d'améliorer la pertinence des apprentissages en FTP au regard des besoins de l'emploi, d'assurer une qualité de la formation à la hauteur des exigences des entreprises, de favoriser une plus grande employabilité et une meilleure compétitivité de ses formés sur le marché du travail. Aussi, est-il indispensable, dans cette perspective, que le dispositif FTP rejoigne les standards internationaux de qualité des formations offertes afin de tenir compte de l'ouverture inévitable de l'économie nationale dans le contexte de la mondialisation.

Il s'agira plus spécifiquement d'améliorer les taux d'efficacité interne et externe dans les quatre types de formation : la formation de masse, que l'on répartira de la manière suivante : 40% pour les formations agricoles, 50% pour les formations secondaires et 10% pour les formations tertiaires ; le CAP-BEP, le BT, et le Bac technique ou professionnel, qui donneront une priorité à la formation des enfants les moins armés a priori pour se débrouiller sur le marché du travail.

Pour toutes les formations initiales et pour une amélioration du rendement interne, spécialement pour le CAP-BEP où le redoublement ne sera désormais plus possible, les taux d'encadrement dans la FTP tendront vers 15 élèves par groupe pédagogique pour les formations secondaires et vers 18 ou 20 pour les formations tertiaires.

⌘ Stratégies

Ces objectifs seront poursuivis à travers quatre axes d'intervention, de façon complémentaire et synergique :

1. La mise en place d'un dispositif pérenne de formation initiale et continue assurant une plus grande professionnalisation et une meilleure qualification des formateurs ainsi que leur accompagnement tout au long de leur carrière professionnelle ;
2. Le développement des programmes, des outils pédagogiques et des supports didactiques en poursuivant leur rénovation selon l'APC et l'alternance et en élaborant ceux relatifs aux formations professionnelles qualifiantes de masse ;

3. Promouvoir les liaisons formation emploi ;
4. Améliorer les conditions de travail et de vie pédagogiques dans les établissements.

En ce qui concerne le premier axe relatif à la mise en place d'un dispositif de formation initiale et continue des formateurs de la FTP, les actions envisagées concerneront :

- L'élaboration et la mise en place d'un nouveau mode de formation des formateurs au CSET (cursus, textes, référentiels) ou la mise en place d'une Structure de Formation de Formateurs (SFF) ;
- La mise en place d'un réseau de FF piloté par le CSET (établissements supports et formateurs agréés)
- La mise en place d'un partenariat d'assistance technique entre le CSET et une institution étrangère spécialisée dans la FF ;
- Le renforcement des infrastructures et des équipements du CSET et des établissements supports ;
- La formation des FF du CSET et des établissements supports ;
- La création d'une cellule de FC à la DFTP et la mise en place d'une unité de développement des compétences à l'INAP-FTP ou la création d'une unité de développement des compétences dans la Structure de la Formation des Formateurs ;
- L'équipement des deux structures ;
- La formation des personnels des deux structures ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation continue.

En ce qui concerne le second axe relatif aux programmes, aux supports et aux outils didactiques et pédagogiques, les actions envisagées concerneront :

- Amélioration de la qualité et de l'efficacité des formations par la mise en œuvre de projets d'établissement notamment ;
- Mobilisation d'un partenariat technique d'accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de l'APC ;
- Elaboration des programmes et des documents d'accompagnement ;
- Formation à l'APC des formateurs et des personnels d'encadrement ;
- Rénovation des équipements ;
- Renforcement de l'inspection générale du MEFPNT pour qu'elle assure plus efficacement ses missions d'animation et de contrôle pédagogiques.

En ce qui concerne le troisième axe relatif à la promotion des liaisons formation-emploi, les actions envisagées concerneront :

- Le développement des modes de l'alternance et de l'apprentissage ;
- La standardisation des secteurs de formation et l'élaboration de nomenclatures des métiers ;
- La réalisation d'études de secteurs (une étude sur les besoins du marché du travail par secteur) ;
- La mise en place d'un mécanisme de suivi régulier du devenir professionnel des diplômés de la FTP, par exemple sous la forme d'un observatoire formation-emploi ;

- L'accentuation de la vocation professionnalisante de la FTP en partenariat avec les employeurs ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi des sortants et d'aide à l'insertion ;
- La mise en place d'un dispositif de reconnaissance et de certification des acquis professionnels.

En ce qui concerne le quatrième axe relatif à l'amélioration des conditions de la formation, les actions envisagées concerneront :

- La mise en place de CDI pour professeurs (locaux, fonds documentaires, formation) ;
- La mise en place de bureaux et de salles de réunion pour formateurs ;
- La mise en place d'un centre internet pour formateur de la FTP ;
- La mise en place de bibliothèques scolaires pour élèves et stagiaires ;
- La mise en place de salles informatiques avec accès à internet pour élèves et stagiaires ;
- Le renforcement des capacités en ingénierie de l'INAP-FTP.

B.3.2.1.4 Sous composante (A4) : Amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité externe de l'enseignement supérieur

👉 Objectif

L'objectif de cette sous composante est d'améliorer la pertinence des apprentissages dans l'enseignement supérieur par rapport aux besoins de l'emploi, d'assurer une qualité de la formation à la hauteur des exigences des milieux professionnels, de favoriser une plus grande employabilité et une meilleure compétitivité de ses formés sur le marché du travail. Aussi, il est indispensable, dans cette perspective, que le dispositif de l'enseignement rejoigne les standards internationaux de qualité afin de tenir compte de l'ouverture inévitable de l'économie nationale, dans le contexte de la mondialisation. Il s'agira, en outre, de développer la recherche universitaire en l'orientant prioritairement vers des objectifs de formation des formateurs et le soutien à l'amélioration de la qualité des enseignements.

Il s'agira plus spécifiquement d'améliorer les taux d'efficacité interne et externe. Les taux de réussite progressant chaque année de 2 points de pourcentage tandis que les taux d'abandon diminuent d'autant. L'adoption du LMD implique une baisse des ratios d'encadrement (étudiants/enseignants) ; les tailles maximales des cours magistraux resteront à leur niveau actuel dans les grands établissements de l'Université, excepté dans les filières professionnelles où elles descendront progressivement à 30 étudiants et dans les filières scientifiques où elles seront fixées à 100.

⌘ Stratégies

Ces objectifs seront poursuivis à travers trois axes d'intervention, de façon complémentaire et synergique :

1. La valorisation du personnel enseignant et de recherche et l'amélioration de ses performances ;
2. La poursuite et la consolidation de la réforme pédagogique et l'adaptation des programmes et des outils didactiques aux exigences de la qualité ;
3. La redynamisation de la recherche universitaire.

En ce qui concerne le premier axe relatif à la valorisation du personnel enseignant et de recherche, les actions envisagées concerneront :

- L'élaboration et la réalisation d'un plan de formation/perfectionnement des enseignants ;
- L'élaboration d'un plan de carrière des enseignants/chercheurs ;
- L'organisation de séjours d'études dans le cadre de partenariats ou jumelages avec des universités du Nord ;
- L'invitation de spécialistes pour présenter des conférences et animer des débats.

En ce qui concerne le deuxième axe relatif à la réforme pédagogique, il s'agira d'appliquer la réforme LMD et de moderniser le système par la mise en place de nouveaux standards de qualité en matière de taux d'encadrement, d'équipements, d'accès à l'information scientifique et technique. Les actions envisagées dans ce cadre concerneront :

- La poursuite de la mise en œuvre de la réforme LMD à l'université de Nouakchott ;
- La mise en place de la réforme LMD dans les autres établissements de l'enseignement supérieur ;
- La rénovation des programmes des filières générales et professionnelles ;
- L'équipement de l'ensemble des bibliothèques par les supports didactiques adéquats ;
- L'équipement des laboratoires dans les différents établissements.

En ce qui concerne le troisième axe relatif à la redynamisation de la recherche universitaire, il s'agira d'ancrer la recherche dans les priorités du développement national à travers l'inventaire des thématiques prioritaires sur lesquelles devront porter les travaux de recherche, de définir, en relation à ces thématiques, des programmes de recherche prioritaires et d'organiser la recherche autour d'équipes pluridisciplinaires associant les chercheurs des centres de recherche, les enseignants-chercheurs et les étudiants des structures d'enseignement supérieur. Les actions envisagées dans ce cadre concerneront :

- Le développement d'une stratégie de recherche scientifique ;
- La mise en place d'un dispositif de recherche pérenne et performant ;
- La promotion des activités de recherche scientifique.

B.3.2.1.5 Sous composante (A5) : Promotion d'une bonne santé en milieu scolaire

L'éducation à la santé, à l'environnement et à la vie familiale constitue une garantie essentielle pour réaliser un développement humain complet et durable. En effet, la mise en place d'un programme national de santé scolaire répondant aux besoins nationaux est un support au

développement socio-économique, car il améliore les résultats scolaires et accroît l'équité sociale ; un tel programme constitue une stratégie de développement d'un très bon rapport coût-efficacité. A cet effet, une politique de santé et d'hygiène en milieu scolaire sera mise en place en étroite collaboration avec les structures concernées. L'éducation sanitaire et nutritionnelle devra constituer une partie intégrante des programmes scolaires et des programmes de formation des enseignants à tous les niveaux.

☞ Objectif

L'objectif de cette sous-composante est de développer un programme national de santé scolaire qui poursuive un objectif préventif par le renforcement de l'éducation sanitaire et un objectif curatif par l'offre de services sanitaires dans les écoles.

⌘ Stratégies

Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière d'hygiène et de santé scolaire ;
- L'intégration de l'éducation sanitaire et nutritionnelle dans les programmes scolaires ;
- Le développement de partenariat entre l'école et les structures de santé publique ;
- La dotation des écoles en boîtes de pharmacie pour les soins primaires ;
- L'organisation de visites médicales régulières dans les écoles éloignées des structures de santé publiques.

B.3.2.2 Composante B : Développer un accès élargi au niveau de la base du système et régulé dans ses niveaux supérieurs

☞ Objectif

L'objectif de cette composante est de permettre un accès équitable et régulé au système éducatif national. Il s'agit plus spécifiquement : (i) d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire, (ii) de réaliser une scolarisation universelle de qualité dans un enseignement fondamental de 6 ans, (iii) d'élargir progressivement l'accès au premier cycle du secondaire général pour arriver à terme à une éducation pour tous de 10 ans, et (iv) de maîtriser le développement de l'offre au niveau du second cycle du secondaire, de la formation technique et professionnelle, et de l'enseignement supérieur dans l'optique d'une meilleure adéquation aux besoins de l'économie nationale en ressources humaines qualifiées. Une attention particulière sera accordée à la réduction des disparités en termes d'accès à l'éducation entre filles et garçons, milieux rural et urbain, milieux pauvre et aisé.

B.3.2.2.1 Sous composante (B1) : Elargir l'accès à l'éducation préscolaire

☞ Objectif

L'objectif visé à travers cette sous composante est d'élargir l'accès des jeunes enfants, en particulier issus des milieux pauvres, dans le but d'une meilleure préparation à l'enseignement fondamental et d'un développement harmonieux de la petite enfance. L'Etat encouragera le développement des initiatives privées et communautaires et la prise en compte du rôle de l'enseignement originel dans l'éducation préscolaire. Il s'agira à cet effet :

- De porter le taux de couverture de 6,3% en 2009, à 12% en 2015 et à 16% en 2020 ;
- De porter la proportion des jardins publics à 22%, celle des jardins privés à 18% et celle des garderies communautaires à 60% (y compris l'enseignement coranique).

⌘ Stratégies

Ces objectifs seront poursuivis par les actions suivantes :

- L'augmentation de la capacité d'accueil des enfants à travers les structures publiques, notamment par la construction et l'équipement de 69 jardins d'enfants publics dans les zones défavorisées ;
- L'organisation, le renforcement, l'encadrement et l'animation de l'offre privée et des initiatives communautaires en matière d'éducation préscolaire, en particulier par l'appui en équipements de 169 garderies communautaires et l'initiation de 567 animatrices de garderies communautaires ;
- La mise en place d'un système normatif et de suivi des initiatives privées ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de l'enseignement coranique préscolaire par l'appui en matériel didactique à 112 écoles coraniques et la formation de 135 enseignants d'écoles coraniques ;
- Le renforcement des outils et des programmes d'éveil pour le préscolaire par la conception et la diffusion du programme d'éducation parentale ;
- L'encadrement du préscolaire non formel par la construction et l'équipement de 38 CRPE ;
- La formation de 54 inspecteurs du préscolaire ;
- L'intégration de la formation relative à la première enfance dans les programmes des ENI et le renforcement de la formation du personnel d'encadrement de la petite enfance.

B.3.2.2.2 Sous composante (B2) : Promotion de l'accès universel au Fondamental

👉 Objectif

L'objectif de cette sous-composante est de garantir à tous les enfants mauritaniens à l'horizon 2020, une éducation de base de 6 ans, complète et de meilleure qualité. Il s'agit de permettre à chaque enfant de la tranche d'âge 6-14 ans d'acquérir une maîtrise durable des savoirs fondamentaux et des compétences de base lui permettant un apprentissage tout au long de la vie et une insertion harmonieuse dans son contexte socioéconomique. La politique dans ce cadre a pour ambition de parvenir à l'achèvement universel du cycle fondamental à travers le ciblage des dernières poches de résistance à la scolarisation et l'amélioration de la rétention du système. Plus spécifiquement, les objectifs suivants seront visés :

- Préserver et consolider les acquis en matière de scolarisation en portant le TBS de 98,8% en 2009 à 99% en 2015 et à 100% en 2020 ;
- Porter le taux rétention de 55% en 2008 à 81% en 2015 et à 100 % en 2020 ;
- Porter à 11% en 2020 la part du privé dans l'offre de scolarisation au Fondamental ;
- Renforcer l'équité en termes de genre et de milieu (un indice de parité genre de 1 et un écart type par milieu, pour les principaux indicateurs d'accès, ne dépassant pas 10% en 2015 et 5% en 2020) ;

- Identifier les mesures adéquates pour encourager la scolarisation des enfants dans les zones et les milieux encore réfractaires à l'école ;
- Scolariser, d'ici 2015, dans des programmes d'éducation primaire non formelle, 65 000 enfants non scolarisés ou déscolarisés de la tranche d'âge 8-13ans.

⌘ Stratégies

La réalisation d'un accès et d'un achèvement pour une scolarisation primaire universel nécessite une stratégie d'intervention portant à la fois sur l'offre et sur la demande. Quatre axes d'action seront ainsi suivis de façon complémentaire et synergique :

1. Renforcer et restructurer l'offre en vue d'élargir la capacité d'accueil ;
2. Impulser la demande en vue de résorber les disparités en matière de scolarisation ;
3. Développer une offre alternative (non formelle) pour scolariser une demande potentielle spécifique (non scolarisés ou déscolarisés) ;
4. Promouvoir l'alimentation en milieu scolaire.

En ce qui concerne le premier axe relatif à l'offre, les actions envisagées concerneront :

- La restructuration de l'offre de manière à porter la proportion des écoles à cycle complet de 26% 2009 à 36% en 2015 et à 40% en 2020 par (i) l'encouragement des regroupements ; (ii) l'utilisation des classes multigrades en particulier dans les zones à faible densité pour assurer la continuité éducative ; et (iii) la suppression progressive de la double vacation et du double flux dans les écoles, notamment dans les zones urbaines à forte concentration ;
- L'extension et l'amélioration des capacités de l'offre dans la perspective de mieux l'adapter à la demande à travers (i) la construction de 3 643 nouvelles salles de classe équipées d'ici 2020 dont 1 688 à l'horizon 2015, en accordant la priorité aux zones en retard dans la scolarisation et à l'extension des écoles n'offrant pas la continuité éducative ; et (ii) la réhabilitation d'ici 2020 de 5 228 salles de classe défectueuses ou en mauvais état et l'équipement de toutes les écoles en tables-bancs grâce à la mise en place d'un fonds de réhabilitation et d'entretien des infrastructures et des équipements scolaires ; (iii) le recrutement d'environ 6 077 nouveaux enseignants d'ici 2020 ; et (iv) l'appui aux initiatives privées qui développent une offre de qualité.

En ce qui concerne le second axe relatif à la demande, les actions envisagées concerneront :

- La réalisation d'une étude sur les facteurs de demande agissant sur la rétention et la non-scolarisation ;
- La stimulation de la demande d'éducation par un appui aux familles pauvres et défavorisées. L'action entend aider les enfants les plus vulnérables à fréquenter l'école, par des mesures qui diminuent ou compensent les charges des familles (distribution gratuite des manuels scolaires, des fournitures de base, ...) ;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation en direction des parents et des communautés sur la nécessité de scolariser leurs enfants, notamment dans les zones en retard ;
- L'atténuation des disparités entre genres, régions et milieux socio-économiques à travers la mise en place de programmes ciblés pour les wilayas, zones et groupes défavorisés en termes de scolarisation. Une attention particulière sera accordée au

renforcement de la scolarisation des filles par des mesures spécifiques telles que la mobilisation sociale.

En ce qui concerne le troisième axe relatif à l'offre d'éducation pour les non scolarisés et les déscolarisés, les actions programmées concernent :

- L'instauration d'un cadre institutionnel adéquat et l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationale d'EPNF ;
- L'expérimentation d'un modèle d'éducation primaire non formelle ;
- La généralisation de l'expérimentation ;
- La mise en place de passerelles avec l'éducation non formelle et avec la FTP.

En ce qui concerne le quatrième axe relatif à l'alimentation en milieu scolaire, les actions envisagées concerneront :

- L'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'alimentation en milieu scolaire ;
- L'appui aux cantines scolaires.

B.3.2.2.3 Sous composante (B3) : Elargir l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire général et maîtriser le développement du second cycle

👉 Objectif

La vocation principale de l'enseignement secondaire général est de consolider et de renforcer l'éducation de base acquise au fondamental d'une part, et de préparer d'autre part à la FTP ou à l'enseignement supérieur en fonction des besoins de l'économie nationale en ressources humaines qualifiées. Compte tenu de cette triple mission (i) de renforcement et de consolidation de l'éducation de base, (ii) d'insertion des jeunes et (iii) de poursuite d'études supérieures, les objectifs en matière d'accès seront différenciés selon qu'il s'agit du premier ou du second cycle. En effet, au premier cycle l'objectif visé est d'élargir l'accès autant que possible pour arriver progressivement à une scolarisation universelle de 10 ans. Au second cycle par contre, l'objectif est de réguler les effectifs en fonction des besoins d'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, il s'agira :

- Pour le premier cycle :
 - De porter le TBS de 22% en 2008 à 36% en 2015 et à 48% à l'horizon 2020 ;
 - D'augmenter le taux d'accès en 1AS de 27% en 2008 à 40% en 2015 et à 54% en 2020 ;
 - De faire passer le taux de transition effectif entre la 6e AF et la 1e AS sur la même période de 47,7%, à 52% et à 55% respectivement ;
 - De porter la part des effectifs du privé de 21 % en 2008, à 24,5 % en 2015 et à 27% en 2020.
- Pour le second cycle,
 - De porter le TBS au second cycle de son niveau actuel 24% en 2008 à 19% en 2015 à 18% en 2020 ;
 - De porter le taux d'accès en 5AS de 19% en 2009, à 17% en 2015 et en 2020 ;
 - De porter la part des effectifs du privé de 26 % en 2008, à 28,4 % en 2015 et à 30% en 2020.

⌘ Stratégies

Ces objectifs seront atteints à travers trois axes d'actions qui seront menées de façon complémentaire et synergique :

1. Elargir l'accès au premier cycle ;
2. Maîtriser les effectifs au second cycle et améliorer la qualité de l'accueil ;
3. Promouvoir le développement d'un enseignement secondaire privé de qualité.

En ce qui concerne le premier axe, les actions envisagées concerneront :

- La mise en place d'une carte scolaire opérationnelle et la réorganisation/restructuration de l'offre entre le premier et le second cycle en fonction des données de cette carte ;
- La construction entre 2011 et 2020 de 1 292 nouvelles salles de classe équipées pour accueillir les nouveaux effectifs, notamment dans des collèges de proximité ;
- La réhabilitation des infrastructures scolaires existantes (292 salles au total) pour optimiser l'offre en place ;
- La mise en place d'une politique appropriée de régulation des flux appuyée sur un dispositif d'orientation adéquat ;
- La mise en place de mesures visant la promotion de la scolarisation des filles, notamment en milieu rural, en vue de réduire les disparités de genre.

En ce qui concerne le deuxième axe, les actions envisagées concerneront :

- La construction entre 2011 et 2020 de 307 nouvelles salles de classes équipées pour accueillir les nouveaux effectifs ;
- La réhabilitation des infrastructures scolaires existantes (100 salles au total) pour optimiser l'offre en place.

En ce qui concerne le troisième axe les actions envisagées concerneront la mise en place d'une politique de promotion de l'accès à un enseignement privé de qualité, basée sur :

- L'élaboration d'un cahier des charges d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés et la mise en place d'un dispositif de contrôle approprié de respect des normes ;
- La création d'un fonds de promotion de l'enseignement privé ;
- La mise en place d'une base de données de l'enseignement privé.

B.3.2.2.4 Sous composante (B04) : Développer l'offre de la FTP

👉 Objectif

La vocation principale de la FTP est de répondre aux besoins des entreprises, à travers la formation d'une main-d'œuvre qualifiée répondant à leur demande et aux besoins des individus en proposant des cursus de formation valorisants. La diversité des besoins économiques prédominés par ceux du secteur informel, notamment rural, et l'importance de la demande sociale issue du système éducatif constituée en grande partie par les flux de l'enseignement fondamental et du premier cycle secondaire, consécutivement à la régulation de l'accès dans le 2^e cycle de l'enseignement général, nécessite la mise en place d'une offre adaptée à ce contexte. Ainsi, l'offre de formation initiale devrait-elle accorder une grande place à une formation professionnelle de masse de courte durée organisée dans la perspective, d'une part d'améliorer la productivité du travail notamment dans le secteur informel, et d'autre part de contribuer à la régulation des flux en fin du

cycle primaire et des autres cycles d'enseignement. Il s'agira aussi de développer une formation continue en cours d'emploi en vue d'améliorer la qualification de la main d'œuvre en activité dont la sous-qualification affecte considérablement les performances des entreprises. En outre, le secteur privé sera encouragé à développer une offre de qualité.

Plus spécifiquement, il s'agira :

- De porter le nombre d'apprenants dans l'offre de formation initiale classique (CAP, BEP, BT et BAC T) de 4 903 en 2008 à 7 910 en 2015 et à 10 000 en 2020 ;
- De faire passer la part du privé de 20 en 2008 à 22,9% en 2015 et à 25% en 2020 ;
- De porter la proportion des jeunes bénéficiant de la formation professionnelle d'insertion à 5% en 2011, 25% en 2015 et à 50% en 2020.

⌘ Stratégies

Ces objectifs seront atteints à travers quatre axes d'actions qui seront menées de façon complémentaire et synergique :

1. Elargir la capacité d'accueil du dispositif en formation initiale ;
2. Promouvoir la formation continue (FC) en cours d'emploi ;
3. Promouvoir le développement d'une offre privée de FTP ;
4. Promouvoir la micro-finance en appui à l'auto-emploi ;

En ce qui concerne le premier axe relatif à l'offre de formation initiale, les actions prévues concernent :

- La rationalisation/extension de l'offre en place et mise à niveau des établissements existants à travers la rénovation des équipements et la réhabilitation des bâtiments ;
- La mise en place de pôles de formations régionaux en fonction des branches professionnelles prédominantes (agriculture, industrie, hôtellerie-tourisme, BTP, etc.) ;
- La mise en place d'un dispositif d'apprentissage formation-insertion.

En ce qui concerne le second axe relatif à la formation en cours d'emploi, les actions prévues concernent :

- La mise en place d'un dispositif pérenne de financement de la FC ;
- Le développement des capacités en ingénierie de la FC ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans sectoriels de FC.

En ce qui concerne le troisième axe relatif à la FTP privée, les actions prévues concernent :

- La réalisation d'un audit de la FTP privée ;
- L'élaboration de cahiers des charges d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés de la FTP ;
- La mise en place d'un dispositif d'appui aux établissements privés de la FTP.

En ce qui concerne le quatrième axe relatif à la micro-finance, l'action prévue concerne :

- Le développement d'un dispositif de micro-finance pour l'auto-emploi.

B.3.2.2.5 Sous composante (B5) : Restructuration et amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur

☞ Objectif

L'objectif global de l'enseignement supérieur est de répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique et social du pays et promouvoir la recherche scientifique appliquée.

La nécessaire maîtrise des effectifs en fonction d'un équilibre entre les contraintes de financement et celles qui sont liées à la pression de la demande sociale et aux impératifs de la demande économique, sera un des défis majeurs à relever pour assurer un développement harmonieux de l'enseignement supérieur sans préjudice du respect des normes de qualité et des exigences d'équité. Il s'agira de mettre les enseignants et les étudiants dans des normes de travail acceptables en modernisant et en consolidant les infrastructures et les conditions d'accueil, de restructurer et de diversifier les offres de formation initiale et continue, d'encourager les initiatives privées qui proposent une offre de qualité, de mettre en place une politique sociale maîtrisable financièrement. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Porter les effectifs de l'enseignement supérieur à 19 000 en 2015 et à 25 800 en 2020 ;
- Restructurer l'offre de formation en portant dans l'enseignement public la proportion des filières scientifiques de 11% en 2008, à 20% en 2015 et à 30% à l'horizon 2020 ainsi que celle des filières professionnelles de 7% à 10% et 15% ;
- Soutenir le développement d'un enseignement privé de qualité afin qu'il accueille 14% des étudiants en 2020.

⌘ Stratégies

Ces objectifs seront poursuivis à travers quatre axes d'actions qui seront menées de façon complémentaire et synergique :

1. Moderniser et consolider les infrastructures et les conditions d'accueil ;
2. Restructurer et diversifier l'offre de l'enseignement supérieur ;
3. Créer les conditions de développement d'une offre d'enseignement supérieur privé de qualité ;
4. Mettre en place une politique sociale maîtrisable financièrement.

En ce qui concerne le premier axe relatif à l'amélioration de l'offre, les actions prévues concernent :

- La construction et l'équipement d'un nouveau campus moderne pour l'université de Nouakchott ;
- La construction et l'équipement de locaux pour l'ISCAE ;
- L'extension de l'ENS (voir sous composante qualité du secondaire).

En ce qui concerne le second axe relatif à la restructuration de l'offre, les actions prévues concernent :

- Le développement d'une offre de formation à distance ;
- Le développement de l'offre de FC ;
- Le renforcement de la professionnalisation des filières ;
- La maîtrise de l'offre de formation à l'étranger.

En ce qui concerne le troisième axe relatif à la promotion de l'offre privée, les actions prévues concernent :

- L'élaboration du cadre juridique et institutionnel ;
- La mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat et les établissements privés ;
- La mise en place de mesures d'incitation pour la promotion de l'offre privée.

En ce qui concerne le quatrième axe relatif à la politique sociale, les actions prévues concernent :

- La redéfinition de la politique de bourses à l'étranger ;
- La mise en place d'une politique d'aides sociales impliquant le secteur privé.

B.3.2.2.6 Sous composante (B6) : Promotion de l'Alphabétisation et de l'Enseignement originel

👉 Objectif

La promotion de l'alphabétisation constitue un support à l'effort de développement de l'éducation de base formelle et un outil de promotion du développement local. L'objectif dans ce cadre est de garantir à tous les analphabètes mauritaniens âgés de plus de 15 ans une alphabétisation de base de bonne qualité suivie chez les néo-analphabètes, dans une optique de formation tout au long de la vie, de programmes variés de post-alphabétisation leur permettant l'entretien et la consolidation des savoirs et des compétences acquis et leur réinvestissement dans la vie courante, au foyer, au travail, et dans la société.

Les activités d'alphabétisation reposeront en grande partie sur la mobilisation sociale et l'organisation des communautés de base ainsi que sur la stratégie du faire-faire.

Les programmes d'alphabétisation viseront de façon concrète à faire acquérir aux bénéficiaires des savoirs et des compétences de base permettant leur épanouissement individuel, leur intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique local et leur participation consciente dans le processus de changement constructif pour un développement durable du pays. Plus spécifiquement, il s'agira :

- De porter le taux d'analphabétisme des adultes de plus de 15 ans de 38% en 2009, à 27% en 2015 et 20% en 2020 ;
- De porter le nombre d'apprenants en alphabétisation à 26 000 en 2015 et à 33 000 en 2020 ;
- De porter la proportion d'alphabétisés par approche multimédia de 1,6% en 2009 à 11,7% en 2015 et à 20% en 2020 ;
- D'augmenter l'offre d'alphabétisation en impliquant les acteurs de la société civile et du secteur privé dans le cadre de la politique du faire-faire ;
- De faire bénéficier environ 50% des néo-analphabètes de programmes de post-alphabétisation, notamment des formations qualifiantes d'insertion ;

- De renforcer la contribution de l'enseignement originel dans la réalisation des objectifs en matière d'éducation pour tous, à travers une subvention annuelle au profit de 500 mahadras.

⌘ Stratégies

Ces objectifs seront poursuivis à travers quatre axes d'intervention, de façon complémentaire et synergique :

1. Elargir l'accès et diversifier l'offre d'alphabétisation ;
2. Améliorer la qualité et la pertinence des programmes d'alphabétisation ;
3. Améliorer le pilotage des programmes d'alphabétisation ;
4. Promouvoir l'enseignement originel et renforcer sa contribution à l'éducation de base.

En ce qui concerne le premier axe relatif à l'élargissement de l'accès et à la diversification de l'offre, les actions envisagées concerneront :

- L'appui à la création de centres communautaires de lutte contre l'analphabétisme ;
- Le développement de programmes de post-alphabétisation ;
- L'intégration de programmes d'alphabétisation dans tous les projets de développement ;
- La promotion de l'alphabétisation à distance.

En ce qui concerne le second axe relatif à l'amélioration de la qualité et de la pertinence, les actions envisagées concerneront :

- La conception et diffusion en nombre suffisants de manuels et guides d'alphabétisation ;
- Le développement de l'alphabétisation fonctionnelle.

En ce qui concerne le troisième axe relatif à l'amélioration du pilotage, l'action envisagée concernera :

- L'élaboration et la mise en place d'une stratégie de communication.

En ce qui concerne le quatrième axe relatif à l'enseignement originel, les actions envisagées concerneront :

- L'élaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'enseignement originel ;
- L'élaboration d'un guide de l'enseignant du Coran aux enfants concernés par l'obligation scolaire ;
- La promotion du rôle des mahadras dans la généralisation de l'éducation de base ;
- La mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de l'éducation de base dans les mahadras.

B.3.2.3 Composante C : Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur

☞ Objectif

La réussite du programme décennal, le dynamisme et la performance du système éducatif qu'il soutient sont intimement liés à la qualité des dispositifs mis en place pour son pilotage, son

exécution et le suivi de sa mise en œuvre, ainsi qu'à la qualité des ressources humaines, matérielles et financières mobilisées. Ainsi, l'objectif de cette composante est de développer et de consolider les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées chargées du secteur. Il s'agit plus spécifiquement : (i) de renforcer le pilotage sectoriel, (ii) d'optimiser la gestion des ressources humaines, (iii) d'améliorer la gestion pédagogique, (iv) de rationaliser la gestion administrative, financière et du patrimoine et (v) de coordonner efficacement le programme.

Une attention particulière sera accordée à la transparence dans la gestion, à la décentralisation et à la gestion axée sur les résultats.

B.3.2.3.1 Sous Composante (C1) : Amélioration du pilotage sectoriel

☞ Objectif

L'objectif de cette sous-composante est de rendre le pilotage institutionnel du secteur mieux coordonné et participatif, les réformes du système plus pertinentes dans leur conception et plus efficaces dans leur mise en œuvre, les capacités managériales plus performantes dans la gestion, le suivi et l'évaluation des politiques éducatives.

⌘ Stratégies

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet reposeront sur trois axes d'interventions qui seront menées de façon complémentaire et synergique :

1. Renforcer le pilotage institutionnel ;
2. Améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre des réformes ;
3. Renforcer les capacités managériales.

En ce qui concerne le premier axe relatif au renforcement du pilotage institutionnel, les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- La réalisation d'une étude sur la pertinence de l'organisation actuelle du pilotage institutionnel et les possibilités de sa restructuration sous une forme stable et pérenne en vue d'assurer une plus grande cohérence et efficacité de l'action du Gouvernement dans le domaine et permettre un pilotage par une gestion axée sur les résultats ;
- La mise en place et/ou la revitalisation des structures consultatives et d'arbitrage pour le système éducatif telles qu'un Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) et que des conseils sous-sectoriels, le cas échéant ;
- La réalisation d'une étude sur les possibilités de renforcement et d'élargissement de la décentralisation de l'éducation en cohérence avec les options de décentralisation arrêtées par l'État ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel approprié de partenariat avec les différents acteurs potentiels de la politique éducative, notamment la société civile et les communautés locales ;
- La révision et l'actualisation du cadre juridique d'encadrement du secteur (textes législatifs et réglementaires), leur vulgarisation et leur application stricte dans toutes les décisions ;
- Le renforcement et la mise en application du principe d'imputabilité à travers une définition de cahiers des charges pour tous les niveaux de responsabilité ;
- la mise en place d'un système de communication adéquat susceptible de permettre non seulement à chaque personnel de disposer des ressources nécessaires à sa bonne

information, à l'amélioration de la qualité de son action et à sa formation mais également de répondre au besoin d'information des communautés et des partenaires ;

- L'opérationnalisation du PNDSE II en programmes régionaux départementaux et communaux et au niveau des établissements.

En ce qui concerne le deuxième axe relatif à l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité de la mise en œuvre des réformes, les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- La conduite d'une étude portant sur l'évaluation des conditions de mise en œuvre de la réforme, ses facteurs de réussite et d'échec et sur la formulation de propositions d'amélioration et d'ajustement nécessaires ;
- La préparation et la promulgation d'une loi-cadre d'orientation et de programmation pour tout le système sur la base des résultats des journées de réflexion.

S'agissant du troisième axe relatif au renforcement des capacités managériales, les mesures et actions envisagées dans ce cadre portent sur :

- Le parachèvement de la mise en place du système d'information de gestion (SIGE) par son adaptation au nouveau contexte institutionnel, son extension à tous les sous-secteurs, son développement et son opérationnalisation ;
- La mise en place d'un système de pilotage et de suivi de la FTP ;
- La détermination d'une carte scolaire opérationnelle pour tous les niveaux d'enseignement et de formation qui capitalise les résultats de la première phase ;
- L'élaboration et la diffusion de manuels de procédures modernes normalisés ;
- La formation des personnels en charge du pilotage à tous les niveaux sur les procédures, les techniques et les outils du management moderne ;
- L'amélioration des conditions de travail des structures de pilotage par l'optimisation des moyens existants et le renforcement selon les besoins identifiés en locaux et en équipements ;
- La définition et la mise en place d'une stratégie de communication favorisant la transparence.

B.3.2.3.2 Sous Composante (C2) : Amélioration de la gestion des ressources humaines

☞ Objectif

Il s'agira ici de moderniser et de renforcer la gestion des ressources humaines du secteur, en vue de réduire les aléas observés dans l'allocation des enseignants et généralement d'améliorer la cohérence dans l'allocation des personnels à tous les niveaux.

⌘ Stratégies

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet reposeront sur deux axes d'interventions qui seront menées de façon complémentaire et synergique :

1. Restructurer et redynamiser la Gestion des Ressources Humaines (GRH) ;
2. Rationaliser le système de déploiement des personnels.

En ce qui concerne le premier axe relatif à la restructuration et à la redynamisation de la gestion des ressources humaines (GRH), les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- La mise en place d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines du secteur à travers l'évaluation des ressources humaines actuelles, la clarification des missions de tous les acteurs au niveau central et régional ;
- Le renforcement des capacités des structures centrales et décentralisées, réorganisées, en améliorant leurs conditions de travail et en développant leurs compétences en gestion des ressources humaines ;
- La mise en place de systèmes d'information de gestion des personnels qui pourront être intégrés éventuellement aux SIGE globaux ;
- La définition et l'adoption de profils de postes pour tous les emplois du secteur et l'établissement de bilans de compétences qui serviront de base à l'élaboration du schéma directeur de développement des ressources humaines et des plans de formation initiale et continue ;
- L'élaboration et la mise en œuvre, sur la base du schéma directeur, de politiques, de stratégies et de plans de formation initiale et continue pour toutes les catégories de personnels, notamment les enseignants, les personnels d'encadrement administratif et pédagogique et les managers à tous les niveaux.

S'agissant du deuxième axe relatif à la rationalisation du système de déploiement des personnels, les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- L'optimisation de l'affectation des enseignants notamment par la mise en œuvre effective de critères transparents d'allocation et d'optimisation des ressources humaines et le recrutement de nouvelles compétences pour le secteur ;
- L'actualisation du guide d'éthique professionnelle pour les métiers de l'éducation et sa diffusion (charte de bonne conduite).

B.3.2.3.3 Sous composante (C3) : Amélioration de la Gestion Pédagogique

☞ Objectif

Il s'agira dans ce cadre d'intégrer l'analyse des résultats dans le processus de gestion et de mettre en rapport les résultats et les moyens mobilisés pour les atteindre.

⌘ Stratégies

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet reposeront sur deux axes d'interventions qui seront menées de façon complémentaire et synergique :

1. Instaurer un système de Gestion Axée sur les Résultats (GAR)
2. Renforcer le rôle de l'évaluation et rénover les pratiques en la matière

En ce qui concerne le premier axe relatif à l'instauration d'un système de gestion pédagogique axée sur les résultats, les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- La mise en place d'un dispositif (organisation, procédures, outils) de GAR opérationnel et maîtrisé par tous les acteurs en capitalisant et en consolidant les réalisations de la première phase, en assurant un renforcement des capacités des acteurs dans ce cadre et en mettant en place un dispositif de suivi-évaluation permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la pratique de la démarche ;

- La redynamisation et le renforcement du rôle et des pratiques des personnels chargés de l'animation et du contrôle pédagogiques et administratif dans le dispositif de suivi-évaluation de la gestion axée sur les résultats et l'orientation prioritaire de leurs actions en direction des établissements les moins performants par rapport aux résultats escomptés ;
- L'implication étroite des partenaires de l'école dans le processus de mise en place d'une gestion axée sur les résultats à travers le partage de l'information sur les résultats des évaluations et leur instrumentation sur les outils et les procédures de la gestion axée sur les résultats.

En ce qui concerne le deuxième axe relatif au renforcement du rôle de l'évaluation et à la rénovation des pratiques en la matière, les mesures et les actions envisagées dans ce cadre concernent :

- Le renforcement du dispositif d'évaluation du système par l'organisation à intervalles réguliers adéquatement fixés d'évaluations portant sur les acquisitions des élèves et les contextes d'apprentissage permettant de faire des comparaisons au plan national et international et la systématisation de l'utilisation des résultats dans l'orientation des politiques et stratégies d'amélioration de la qualité à tous les niveaux et échelons de la gouvernance du système éducatif ;
- La rénovation/réadaptation du dispositif d'évaluation des apprentissages (continue, formative et sommative) pour le rendre adapté aux exigences d'une gestion axée sur les résultats et cohérent avec les standards et normes de qualité en vue de permettre la comparabilité au plan national et international.

B.3.2.3.3 Sous composante (C4) : Amélioration de la gestion administrative, financière et du patrimoine

👉 Objectif

Il s'agira dans ce cadre de favoriser le rapprochement de l'administration des usagers, une responsabilisation accrue des structures décentralisées et les services déconcentrés et une plus grande rationalisation de la gestion des moyens financiers et matériels du secteur.

⌘ Stratégies

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet reposeront sur deux axes d'interventions qui seront menées de façon complémentaire et synergique :

1. Promouvoir une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière ;
2. Améliorer la gestion du patrimoine.

En ce qui concerne le premier axe relatif à la promotion d'une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière, les mesures et les activités prévues dans ce cadre concernent :

- La réorganisation des structures de gestion en fonction des résultats de l'étude sur la pertinence de l'organisation du pilotage institutionnel en vigueur et de l'étude sur la décentralisation ;
- Le renforcement des capacités des cadres à tous les niveaux en matière de préparation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des budgets-programmes ;

- Le renforcement des capacités de planification, de gestion budgétaire et de passation des marchés en vue d'améliorer la capacité d'absorption du secteur ;
- Elaboration et mise en application d'un guide de procédures normalisées de préparation et d'exécution des budgets-programmes en vue d'améliorer la pertinence de leurs actions et harmoniser les pratiques de gestion.

S'agissant du deuxième axe relatif à l'amélioration de la gestion du patrimoine, les mesures et les activités prévues dans ce cadre concernent :

- La réalisation d'un inventaire exhaustif du patrimoine sur l'étendue du territoire à travers des formulaires harmonisés et mise en place d'une base de données pour sa gestion ;
- La réactualisation et la mise en œuvre de la politique de maintenance du patrimoine élaborée dans le cadre de la première phase et la responsabilisation des gestionnaires directs dans ce cadre.

B.3.2.3.5 Sous Composante (C5) : Coordination du Programme

☞ Objectif

Il s'agira ici dans le cadre de cette sous-composante de continuer d'assurer une coordination performante du PNDSE II par l'appui apporté aux départements de gestion du Programme que sont la Direction des Projets Education Formation (DPEF), dans son intégralité, et l'INAP-FTP, dans sa composante FTP.

⌘ Stratégies

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet reposeront sur deux axes d'interventions qui seront menées de façon complémentaire et synergique :

1. La mise en œuvre du Programme ;
2. L'audit et le suivi-évaluation du Programme.

En ce qui concerne le premier axe relatif à la mise en œuvre du Programme, les actions prévues dans ce cadre concernent :

- La coordination et la gestion des ressources financières d'investissement affectées au PNDSE II par la DPEF ;
- La coordination et la gestion des actions et mesures relatives à la FTP par l'INAP-FTP.

En ce qui concerne le deuxième axe relatif à l'audit et au suivi-évaluation du Programme, les actions prévues dans ce cadre concernent :

- La réalisation des audits des projets du Programme ;
- Le suivi-évaluation des différentes actions du Programme.

B.3.3 Mise en œuvre et suivi-évaluation du Programme

B.3.3.1 Dispositif de mise en œuvre

B.3.3.1.1 Exécution du Programme

L'exécution du Programme de Développement du Secteur Educatif (PNDSE II) est confiée aux ministères en charge du Secteur qui définissent, chacun en ce qui le concerne, les grandes orientations de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la coordination d'ensemble du programme aux niveaux central et régional. Il s'agit, en particulier :

- Du cadrage budgétaire du Programme, en fonction des objectifs, des engagements vis-à-vis des bailleurs de fonds, des instructions du Gouvernement et des niveaux de participation des bailleurs de fonds du Programme ;
- De l'élaboration des plans d'action annuels et des budgets des différentes composantes du Programme ;
- De l'exécution des plans d'action annuels ;
- Du suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme.

Le Programme comprend sept (7) sous-programmes qui correspondent aux sous-secteurs et/ou aux principales thématiques.

1. Le Préscolaire
2. L'Alphabétisation & enseignement originel
3. L'Enseignement fondamental
4. L'Enseignement secondaire général
5. La Formation technique & professionnelle
6. L'Enseignement supérieur
7. La Gestion & gouvernance

B.3.3.1.2 Gestion des ressources

Le Gouvernement envisage de confier la gestion des ressources d'investissements affectées au Programme à la Direction des Projets Education Formation (DPEF) du Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique. A cet titre, la DPEF sera chargée de :

- Suivre les relations avec les bailleurs de fonds pour tout ce qui concerne la préparation du Programme et l'avancement de son exécution ;
- Centraliser et consolider les rapports périodiques d'avancement de l'exécution du Programme qui sont rédigés par les responsables des composantes ;
- Préparer les sessions du Comité de Coordination du Programme ;
- Gérer les fonds et assurer le suivi régulier des engagements et des paiements ;
- Gérer les ressources matérielles allouées à la préparation et à la coordination du Programme ;
- Veiller au respect scrupuleux des procédures des différents partenaires du Programme ;

- Préparer les états financiers annuels du Programme en conformité avec les principes comptables internationalement reconnus et de la prise des dispositions pour leur certification ;
- S'assurer que les décaissements sont réalisés conformément aux exigences des partenaires du Programme ;
- Apporter aux différentes institutions chargées de l'exécution du Programme, l'appui nécessaire, en particulier en information-formation et en consultations ;
- Réceptionner et présenter au Comité de Coordination les résultats des travaux entrepris et des audits effectués dans le cadre du Programme.

B.3.3.1.3 Instances de coordination et de gestion

Comité Interministériel (CI)

Le CI est chargé de la préparation de la phase II du PNDSE, et notamment de :

- Examine et valide la démarche à suivre pour l'élaboration de la nouvelle politique sectorielle et son opérationnalisation ;
- Analyse et approuve le calendrier de préparation ;
- Met en place, impulse et supervise les instances techniques de préparation ;
- Supervise et valide le diagnostic préalable du secteur de l'éducation et de la formation ;
- Analyse et approuve les orientations stratégiques et les éléments de politique sectorielle ;
- Evalue et valide le cadrage macroéconomique de la nouvelle stratégie ;
- Examine et approuve le programme opérationnel d'intervention (objectifs, plans d'action, modalités de mise en œuvre, ...).

Ce Comité Interministériel est institué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique qui en assume la présidence, et comprend les membres ci-après :

- Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
- Le Ministre des Finances
- Le Ministre des Affaires Economiques et du Développement
- Le Ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
- Le Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
- Le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, chargé de l'Enseignement Fondamental
- Le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, chargé de l'Enseignement Secondaire
- Le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies
- Le Conseiller au Cabinet du Premier Ministre chargé des Affaires culturelle et Enseignement

Comité de Coordination du Programme (CCP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de Développement du Secteur Educatif (PNDSE), il est créé un Comité de Pilotage du Programme. Le Comité examine, d'une manière générale, toutes les questions utiles pour l'orientation, le contrôle, et le suivi des activités et de la gestion du PNDSE. Notamment, il :

- Coordonne tous les responsables ayant un rôle clé dans la mise en œuvre du Programme ;
- Examine et approuve les plans d'action, les budgets et les rapports d'activités préparés par la Direction des Projets Education – Formation (DPEF) ;
- Suit les résultats et les performances du Programme sur la base des rapports d'avancement, des rapports d'audit et des rapports d'évaluation ;
- Propose toutes mesures visant à améliorer ou réorienter l'action du PNDSE et à s'assurer de la cohérence de ses activités avec les objectifs de développement du Secteur ;
- Rencontre les partenaires techniques et financiers au cours des revues annuelles conjointes et veille à la complémentarité des interventions des différents partenaires ;
- Examine et statue sur tout document spécifique soumis à son appréciation par la DPEF.

Le Comité de Pilotage du PNDSE est présidé par le Conseiller Chargé du Suivi – Evaluation au Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique et comprend :

- Le Conseiller Chargé du Suivi-Evaluation au Ministère des Affaires Economiques et du Développement (Vice Président)
- Le Directeur Chargé du Suivi des Projets (MAED)
- Le Directeur de la Programmation (DGBC/MF)
- L'Inspecteur Général de l'Education Nationale (MEENESRS)
- Le Directeur des Stratégies, de la Programmation et de la Coopération (MEENESRS)
- Le Directeur des Affaires Financières (MEENESRS)
- Le Directeur des Ressources Humaines (MEENESRS)
- Le Directeur des Examens et de l'Evaluation (MEENESRS)
- Le Directeur de l'Enseignement Fondamental (MEENESRS)
- Le Directeur de l'Enseignement Secondaire (MEENESRS)
- Le Directeur de la Formation Technique et Professionnelle (MEENESRS)
- Le Directeur de l'Enseignement Supérieur (MEENESRS)
- Le Directeur chargé de l'Alphabétisation (MAIEO)
- Le Directeur chargé de l'Enseignement Originel (MAIEO)
- Le Directeur chargé de la Petite Enfance (MASEF)

Le Secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par le Directeur des Projets Education – Formation, Coordinateur du PNDSE.

Il est créé au sein du Comité de Pilotage une Commission de Gestion (CG), composée du Directeur des Stratégies, de la Programmation et de la Coopération (MEENESRS) et du Directeur des Projets Education – Formation. Le CG est chargé de :

- Superviser l'exécution du Programme, vérifier le respect de la planification, de la programmation et de la budgétisation des activités et suivre les indicateurs d'exécution du Programme ;
- Approuver les termes de référence des études, les programmes d'activités, les services de consultants, et autres appuis et veiller à leur compatibilité avec les objectifs du Programme ;
- Etablir, en référence aux propositions des différents intervenants dans le Programme, à ses propres travaux, le programme général de mise en œuvre du PNDSE et procéder au cours de son exécution aux ajustements nécessaires, le tout en termes d'actions, de calendriers et de moyens à mettre en place ;
- Consolider l'ensemble des Plans d'Action Annuels et du Budget (PAAB) des composantes et les soumettre pour approbation au Comité de Pilotage et aux bailleurs de fonds du Programme ;
- Etablir, à l'intention du Comité de Pilotage, un rapport semestriel synthétique qu'il transmet aux partenaires au développement du Secteur ;
- Effectuer ou faire effectuer, sous sa supervision, toutes les évaluations des activités du Programme qu'il juge nécessaire et préparer les documents nécessaires aux évaluations internes et externes ;
- Consolider les rapports d'avancement des PAAB par composante pour l'année précédente et finaliser le rapport de suivi du PAAB sectoriel ;
- Consolider les projets de PAAB par composante en opérant les arbitrages et ajustements en concertation avec les responsables des composantes ;
- Vérifier la conformité des PAAB résultants avec les ressources financières déterminées par le Gouvernement et les accords avec les bailleurs de fonds.

Comités de Coordination des Composantes (CCCP)

Chaque composante du Programme sera gérée par un Comité de Coordination, sous la responsabilité d'un Chef de composante qui assure la coordination d'ensemble. Le Chef de composante a pour mission de :

- Coordonner les acteurs qui jouent un rôle dans l'exécution des différentes étapes de plan d'action dans la composante ; négocier le calendrier de production des produits qui sont sous la responsabilité des autres acteurs ;
- Elaborer et présenter au Comité de Gestion les projets de plan opérationnel et budgets annuels (PAAB) de leur composante comportant un calendrier et un budget annuel détaillé ainsi que des indicateurs de suivi ;
- S'assurer de la mobilisation et de la mise en œuvre des moyens humains et logistiques prévus pour l'exécution des activités de leur composante dans le respect des PAAB approuvés par le Comité de Pilotage et ;
- Préparer l'état d'avancement de l'exécution des PAAB en cours et élaborer un projet de PAAB pour l'année suivante en concertation avec les autres intervenants.

B.3.3.2 Les instruments de mise en œuvre

B.3.3.2.1 Manuels de procédures

Les règles et les modalités d'exécution du Programme seront organisées dans un manuel de procédures de gestion (administrative et /ou financière) et un manuel général d'exécution.

Le manuel de procédure de gestion regroupera les deux thèmes de la gestion administrative et de la gestion financière. Il permettra un suivi administratif homogène des opérations.

Le manuel de procédures financières a pour objectif de garantir le respect des principes juridiques sous-jacents à la mobilisation des fonds. Il servira de base de validation de la forme sous laquelle les requêtes financières sont émises.

Le manuel général d'exécution sera élaboré en cohérence avec le contexte du Pays, en accordant une attention particulière au listage des activités et à la description précise des instances responsables des différentes étapes de leur mise en œuvre.

Sur la base des plans d'action thématiques, toutes les tâches essentielles seront listées, afin de déterminer quelles institutions et quelles personnes seront responsables du processus de leur mise en œuvre. Pour des raisons de planification, les manuels d'exécution seront conformes à la structure dégagée de la programmation par objectifs suivie lors de l'élaboration du Plan, soit par composantes et par thème. Ils seront directement liés aux objectifs primaires issus de la programmation stratégique.

Les manuels de procédures seront réalisés en concertation avec les différentes composantes et distribués aux instances de mise en œuvre du Programme pour fluidifier les interactions administratives et opérationnelles. Ils présenteront tous les éléments susceptibles d'éclairer les managers sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre les activités du Programme.

Le manuel d'exécution de chaque composante du Programme comprendra les éléments suivants :

- La description de la composante ;
- Son coût prévisionnel ;
- L'organisation institutionnelle ;
- L'administration (des financements et le mode de mobilisation des fonds) ;
- Le calendrier de mise en œuvre ;
- Les indicateurs de performance ;
- Les engagements spécifiques éventuels liés aux accords de financement ;
- Les risques majeurs (pouvant mettre en péril les activités déterminées) ;
- Les modalités d'évaluation.

B.3.3.2.2 Le Plan d'Action Annuel Budgétisé (PAAB)

Dans une logique de planification à long terme, le plan d'action sectoriel fera l'objet d'une annualisation par composante sous forme d'un plan comprenant dans le détail les actions à réaliser durant l'année considérée, les budgets nécessaires, l'échéancier de réalisation, ainsi que les indicateurs d'avancement.

Le plan d'action annuel budgétisé (PAAB) est un instrument de mise en œuvre qui implique l'ensemble des partenaires et contribue ainsi à l'engagement de ceux-ci dans l'exécution des activités les concernant. Il permettra à chaque composante de :

- Suivre l'évolution de l'exécution des activités programmées ;
- Mettre en œuvre les recadrages et correctifs nécessaires ;
- Lever les contraintes observées et réaliser les bilans périodiques.

Le PAAB de chaque composante sera préparé sous la responsabilité du chef de la composante en concertation avec l'ensemble des intervenants. Le bilan du PAAB est réalisé suivant le même processus suivi dans sa préparation.

B.3.3.3 Le suivi-évaluation

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNDSE II se fera à travers la collecte et l'analyse des informations sous forme d'études, d'enquêtes, de missions de suivi, de séminaires, d'ateliers ou de sessions de concertation. Les structures impliquées seront essentiellement les services centraux et déconcentrés des ministères en charge de l'éducation qui peuvent au besoin solliciter une expertise extérieure. Parmi les instruments envisageables pour le suivi – évaluation du Programme, on peut citer :

B.3.3.3.1 Les indicateurs

Pour émettre des avis motivés, les instances de suivi et d'évaluation auront besoin d'informations quantitatives et qualitatives révélatrices des avancements effectifs du Programme. Par conséquent, celui-ci sera doté d'une matrice de suivi qui reprendra l'essentiel des indicateurs objectivement vérifiables issus de la programmation par objectifs ayant permis le montage du Programme. Ces indicateurs seront de deux types différents :

- Des indicateurs quantitatifs qui correspondent à des points d'application quantifiables ;
- Des indicateurs qualitatifs qui mettent en valeur les qualités des points d'application.

En termes de portée, la matrice comportera également deux catégories d'indicateurs :

- Les indicateurs de processus qui visent à faire état des étapes intermédiaires de la réalisation des PAAB ;
- Les indicateurs de performance qui sont destinés à mesurer des notions de productivité et renseignent sur les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des actions.

B.3.3.3.2 L'évaluation

La pratique évaluative sera l'une des sources principales de production de normes et d'indicateurs mesurant l'atteinte d'objectifs du Programme. Elle sera conçue comme une activité consistant en l'élaboration de vastes enquêtes qualitatives.

L'objectif principal recherché à travers les évaluations réside dans la corrélation des informations qualitatives et des résultats. C'est de cette façon que l'on peut mesurer objectivement le bien-fondé des décisions de politique éducative ou l'on peut découvrir des relations à décliner en termes de gains d'efficacité pour le Système.

B.3.3.3.3 Le suivi partenarial

Conformément aux dispositions du Protocole de financement signé entre le Gouvernement et les PTF du Secteur, le suivi-évaluation du Programme sera assuré, notamment à travers deux revues annuelles conjointes. Ces deux revues sont définies comme suit :

- Une revue principale qui sera organisée en début d'année scolaire, dont les deux objectifs principaux sont : (i) faire le bilan de l'année écoulée, et (ii) valider le plan d'action de l'année suivante. Le bilan annuel porte aussi bien sur les réalisations du Programme que sur l'évolution de la situation du Secteur ;
- Une mission conjointe de supervision qui se tiendra vers la période mars-avril, et dont l'objectif est de faire une évaluation à mi-parcours du plan d'action annuel du Programme.

La mise en œuvre du PNDSE I et l'élaboration du PNDSE II ont été l'occasion d'une collaboration et d'une concertation étroite entre le Gouvernement et les PTF. Cette bonne tradition qui fait ses preuves sera poursuivie et consolidée. Plusieurs réunions de partage et de concertation seront organisées chaque fois que nécessaire à l'initiative de l'une des deux parties pour traiter de questions figurant dans un ordre du jour convenu à l'avance.

B.4 Cadre logique du PNDSE

A. Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation		
A.1 Amélioration de la qualité et de l'efficacité interne de l'enseignement fondamental		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale et continue des enseignants • Mise en œuvre des programmes et respect du temps scolaire • Qualité et distribution outils pédagogiques • Animations pédagogique, culturelle et sportive • Conditions d'apprentissage, environnement scolaire • Motivation des enseignants 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de réussite au CEP : 20% (2010) ; 45% (2015) ; 70% (2020) • Taux moyen de redoublement : 4% (2010) ; 3% (2015) ; 2,5% (2020) • Taux de rétention : 72% (2010) ; 78% (2015) ; 100% (2020) <p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ratio Elèves/maître : 42 (2010) ; 40 (2015) ; 38 (2020) • Recrutement de 800 instituteurs sur 2012-14, de 1 277 sur 2012-2015 et de 5 642 sur 2012-20 • Primes d'éloignement • Primes multigrades 	<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuaires DSPC • Evaluations IPN • Rapports Direction des Examens <p>Observations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de rétention est un indicateur qui concerne également la sous-composante B.2 • La motivation des enseignants est financée sur le budget de fonctionnement de l'Etat
A.1.1 Renforcer la qualité de la Formation initiale des enseignants et l'adapter aux exigences de la réforme		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur recrutement des élèves-maîtres • Formation des formateurs • Amélioration programmes ENI • Renforcement de l'encadrement dans les écoles d'application • Mise en place dispositif certification des enseignants en fin de formation 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • % d'instituteurs formés bilingues 	<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certification dans les ENI
<i>Activités</i>		
<p>A.1.1.01 Redéfinition du profil de l'enseignant du fondamental A.1.1.02 Révision curricula ENI sur la base du nouveau profil du maître A.1.1.03 Réadaptation profil et amélioration qualité formateurs ENI A.1.1.04 Développement quantitatif et qualitatif écoles d'application A.1.1.05 Mise à niveau des 2 ENI existantes A.1.1.06 Création d'une nouvelle ENI</p>		
A.1.2 Développer la formation continue et assurer un encadrement de proximité efficace		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Formation continue des inspecteurs et des enseignants • Poursuite du recyclage linguistique des enseignants sur la base d'une nouvelle approche favorisant la formation-action • Systématisation de l'évaluation pédagogique dans les classes fondamentales • Encadrement de proximité 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5% des enseignants chaque année recevront une formation dans divers domaines (pédagogie, évaluation, APC...) • 25% du stock actuel d'enseignants bénéficieront d'une reconversion linguistique • Nombre de dispositifs d'encadrement de proximité mis en place 	
<i>Activités</i>		
<p>A.1.2.01 Mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité au niveau communal A.1.2.02 Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de développement du bilinguisme A.1.2.03 Reconversion linguistique A.1.2.04 Mise à niveau des enseignants dans les domaines de l'APC A.1.2.05 Mise à niveau des enseignants (pratiques pédagogiques, évaluation des apprentissages...)</p>		

A. Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation		
A.1.3 Améliorer pertinence et efficacité mise en œuvre Programmes d'enseignement et mettre en place stratégie efficace garantissant respect du temps scolaire		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Réécriture des programmes scolaires suivant l'APC-B • Révision des modes d'évaluation des apprentissages (formative, sommative et de certification) • Mesures permettant le strict respect des normes du temps d'apprentissage • Réduction de l'absentéisme des enseignants et des élèves • Enrichissement et rénovation des curricula 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • 900 heures de cours exécutées par an • Taux d'acquisition des programmes : 60% (2015) ; 80% (2020) 	Suivi <ul style="list-style-type: none"> • IPN • Inspection
<i>Activités</i>		
A.1.3.01 Révision des contenus des programmes d'enseignement A.1.3.02 Mise en place d'une stratégie d'amélioration des taux d'exécution et de couverture des programmes A.1.3.03 Révision des modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages A.1.3.04 Développement d'un système de suivi pédagogique au niveau de l'école A.1.3.05 Etablir des liens fonctionnels avec l'enseignement originel		
A.1.4 Améliorer la qualité et la distribution des supports et outils pédagogiques et mettre en place un dispositif d'animations pédagogiques, culturelles et sportives		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Révision du contenu des manuels • Révision de leur forme • Politique de distribution • Distribution de kits de fournitures scolaires aux élèves de milieux défavorisés • Bibliothèques scolaires 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2012/13, 25% des élèves seront dotés de kits de fournitures scolaires • Nombre de titres révisés • Manuels/élève : 3,7 (2010) ; 6 (2016) • 350 bibliothèques créées chaque année sur 5 ans 	Suivi <ul style="list-style-type: none"> • IPN Observation <ul style="list-style-type: none"> • Les kits de fournitures scolaires pour les élèves de milieux défavorisés seront financés sur le budget de l'Etat. Cet indicateur figure également dans le programme d'extension de l'offre (stimulation de la demande)
<i>Activités</i>		
A.1.4.01 Révision des manuels (contenus, formes) et amélioration de leur distribution et de leur pérennité A.1.4.02 Développement des bibliothèques scolaires et des coins de lecture		
A.1.5 Améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage dans les écoles		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un environnement propice aux apprentissages 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • 78% des élèves assis en 2015, 100% en 2020 • Toutes les salles de classe correctement meublées et équipées à l'horizon 2020 • 60% des écoles dotées d'un bureau de direction en 2015, 100% en 2020 • 20% des écoles chaque année reçoivent une subvention de 17 000 UM pour aménager un espace vert • 10 écoles par an dotées en point d'eau et en énergie solaire • 20% des écoles reçoivent des kits sportifs 	
<i>Activités</i>		
A.1.5.01 Equipement des salles de classe en bureaux de maîtres, en armoires et en moyens d'affichage A.1.5.02 Promotion des activités socioculturelles et sportives A.1.5.03 Construction / réhabilitation et équipement de locaux de bureaux, de latrines, de clôtures A.1.5.04 Aménagement d'espaces verts A.1.5.05 Dotation des écoles rurales en points d'eau et en énergie solaire		

A. Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation		
A.2 Amélioration de la Qualité et de l'Efficacité interne de l'Enseignement Secondaire Général		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale et continue des enseignants • Restructurer les filières • Rénovation des programmes • Outils didactiques • Promouvoir l'enseignement des sciences et les TIC • Améliorer l'environnement socio-pédagogique, culturel et sportif • Promouvoir l'excellence et la démarche qualité dans les établissements 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de réussite au BAC : 23% (2010) ; 32% (2015) ; 55% (2020) • 75% des élèves du 2^e cycle dans les filières scientifiques <p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille moyenne des sections 1^e cycle : 49 (2010) ; 46 (2020) • Taille moyenne des sections 2^e cycle : 45 (2010) ; 35 (2020) • Ratio Elèves/enseignant 1^e cycle : 27 (2010) ; 31 (2015) ; 32 (2020) • Ratio Elèves/enseignant 2^e cycle : 20 (2010) ; 19 (2015) ; 18 (2020) 	<p>Observation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour atteindre les objectifs de taille de section, on ira progressivement vers le respect des tailles maximales de section (50 dans le 1^e cycle et 45 dans le 2^e cycle)
A.2.1 Rénover la Formation Initiale des professeurs et des personnels d'encadrement		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Profonde restructuration de la formation initiale à l'ENS 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • % de sortants de l'ENS dans les disciplines scientifiques • Ouverture à l'ENS d'une filière de formation des inspecteurs • Flux de sortants de l'ENS correspondant aux besoins (entre 300 et 350 chaque année) 	<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • ENS
<i>Activités</i>		
<p>A.2.1.01 Restructuration du cursus de l'ENS</p> <p>A.2.1.02 Révision et réadaptation des curricula</p> <p>A.2.1.03 Renforcement du personnel formateur</p> <p>A.2.1.04 Extension de la capacité d'accueil</p> <p>A.2.1.05 Rénovation et Mise à niveau des laboratoires de langues et de pédagogie</p> <p>A.2.1.06 Extension du foyer existant</p>		
A.2.2 Développer la formation continue et assurer un encadrement de proximité aux Professeurs		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de proximité • Recyclage et mise à niveau des enseignants 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17% des enseignants actuels bénéficient d'une reconversion linguistique. Etalement sur 4 ans • 10% des enseignants, chaque année reçoivent un recyclage (APC, didactique, pédagogie, évaluation) 	
<i>Activités</i>		
<p>A.2.2.01 Mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité au niveau départemental centré sur l'établissement</p> <p>A.2.2.02 Mise en place d'une nouvelle approche de la reconversion linguistique des professeurs</p> <p>A.2.2.03 Formation en reconversion linguistique</p> <p>A.2.2.04 Mise à niveau des professeurs et des conseillers pédagogiques dans les domaines de l'APC</p> <p>A.2.2.05 Recyclage des professeurs et des conseillers pédagogiques dans les différentes disciplines et dans la didactique de leur enseignement</p> <p>A.2.2.06 Formation sur les méthodes actives et pratiques pédagogiques novatrices</p> <p>A.2.2.07 Formation sur les méthodes et les techniques modernes d'évaluation</p>		
A.2.3 Restructurer les filières et rénover les Programmes d'enseignement, les outils et les supports pédagogiques et didactiques		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Action sur les curricula, les programmes • Action sur la couverture des programmes • Evaluation, orientation • Manuels scolaires • Bibliothèques 	<ul style="list-style-type: none"> • 9 manuels par élève à l'horizon 2020 	
<i>Activités</i>		
<p>A.2.3.01 Diversification des filières d'enseignement et des parcours scolaires</p> <p>A.2.3.02 Révision des contenus des programmes et leur adaptation aux finalités des cycles</p> <p>A.2.3.03 Mise en place d'un dispositif d'orientation efficace</p> <p>A.2.3.04 Mise en place d'une stratégie d'amélioration des taux d'exécution et de couverture des programmes</p> <p>A.2.3.05 Révision des modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages</p> <p>A.2.3.06 Révision des manuels (contenus, formes) et amélioration de leur distribution et de leur pérennité</p> <p>A.2.3.07 Développement des bibliothèques scolaires</p>		

A. Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation		
A.2.4 Promouvoir et développer l'enseignement des sciences et les TIC		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Construction et réhabilitation de laboratoires • Equipement scientifique, atelier des sciences 	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction totale des besoins en laboratoires de science à l'horizon 2020 • Satisfaction totale des besoins en salles d'informatique à l'horizon 2020 	
<i>Activités</i>		
A.2.4.01 Construction, réhabilitation et équipement de laboratoires et de salles d'expérimentation scientifiques dans tous les établissements du secondaire		
A.2.4.02 Acquisition et distribution dans tous les établissements des outils pédagogiques et des supports didactiques scientifiques (Kits géométrie, calculatrices, lithothèque...)		
A.2.4.03 Organisation de compétitions scientifiques dans les établissements		
A.2.4.04 Renforcement des capacités de l'atelier des sciences		
A.2.4.05 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'enseignement de l'Informatique et l'utilisation des NTIC dans l'enseignement		
A.2.5 Améliorer l'environnement sociopédagogique, culturel et sportif dans les établissements		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de médiathèques dans les établissements • Emulation culturelle et sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Un établissement par an doté d'une médiathèque 	
<i>Activités</i>		
A.2.5.01 Extension dans des lycées pilotes au niveau régional des bibliothèques en médiathèques		
A.2.5.02 Instauration d'un prix annuel pour récompenser les publications littéraires des élèves (article de journal, nouvelles, poèmes, etc.)		
A.2.5.03 Instauration d'un tournoi scolaire de football et de basketball entre tous les établissements secondaires		
A.2.6 Promouvoir l'excellence et la démarche qualité dans les établissements		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'excellence 		
<i>Activités</i>		
A.2.6.01 Conception et mise en place d'une démarche qualité dans les établissements		
A.2.6.02 Mise aux normes et extension lycées d'excellence de Nouakchott		
A.3 Amélioration de la qualité, de la Pertinence et de l'efficacité externe de la FTP		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la pertinence de la FTP au regard des besoins de l'emploi • Amélioration du rendement interne • Amélioration des taux d'encadrement • Améliorer les conditions de travail dans les établissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'encadrement de 15 élèves par groupe pédagogique dans les formations secondaires et de 30 dans les autres • Suppression du redoublement 	
A.3.1 Mise en place d'un dispositif de formation initiale et continue des formateurs de la FTP		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la formation au CSET • Renforcement des institutions INAP-FTP et DFTP 		Suivi <ul style="list-style-type: none"> • CSET • INAP-PTP • DFTP
<i>Activités</i>		
A.3.1.01 Elaboration et mise en place nouveau mode de formation des formateurs au CSET		
A.3.1.02 Mise en place d'un réseau de FF piloté par le CSET (établissements supports et formateurs agréés)		
A.3.1.03 Mise en place d'un partenariat d'assistance technique entre le CSET et une institution étrangère spécialisée dans la FF		
A.3.1.04 Renforcement des infrastructures et des équipements du CSET et des établissements supports		
A.3.1.05 Formation des FF du CSET et des établissements support		
A.3.1.06 Création d'une cellule FC à la DFTP et mise en place d'une unité développement des compétences à l'INAP-FTP		
A.3.1.07 Equipement de la cellule FC et de l'unité développement des compétences		
A.3.1.08 Formation des personnels de la cellule FC et de l'unité développement des compétences		
A.3.1.09 L'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation continue		
A.3.2 Développement programmes, outils pédagogiques et supports didactiques		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Partenariat technique pour l'APC • Equipement des établissements • Renforcement de l'inspection 		

A. Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation		
<i>Activités</i>		
A.3.2.01 Amélioration qualité et efficacité des formations (mise en œuvre de projets d'établissement)		
A.3.2.02 Mobilisation d'un partenariat technique d'accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de l'APC		
A.3.2.03 Elaboration des programmes et des documents d'accompagnement		
A.3.2.04 Formation à l'APC des formateurs et des personnels d'encadrement		
A.3.2.05 Rénovation des équipements		
A.3.2.06 Renforcement de l'inspection générale du MEFPNT pour assurer plus efficacement ses missions d'animation et de contrôle pédagogiques		
A.3.3 Promouvoir les liaisons formation emploi		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de différents dispositifs (cf. activités) 		
<i>Activités</i>		
A.3.3.01 Développement des modes de l'alternance et de l'apprentissage		
A.3.3.02 Standardisation des secteurs de formation et l'élaboration de nomenclatures des métiers		
A.3.3.03 Réalisation d'études de secteurs (étude sur les besoins du marché du travail par secteur)		
A.3.3.04 Mettre en place un mécanisme de suivi régulier du devenir professionnel des diplômés de la FTP par exemple sous forme d'un observatoire formation-emploi		
A.3.3.05 Augmenter la vocation professionnalisante de la FTP en partenariat avec les employeurs		
A.3.3.06 Mise en place d'un dispositif de suivi des sortants et d'aide à l'insertion		
A.3.3.07 Mise en place d'un dispositif de reconnaissance et de certification des acquis professionnels		
A.3.4 Améliorer les conditions de travail et de vie pédagogiques dans les établissements		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Equipement des établissements 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> Tous les établissements disposent d'un équipement complet à l'horizon 2020 	
<i>Activités</i>		
A.3.4.01 Mise en place de CDI pour professeurs (locaux, fonds documentaires, formation)		
A.3.4.02 Mise en place de bureaux et de salles de réunion pour formateurs		
A.3.4.03 Mise en place d'un centre Internet pour formateur de la FTP		
A.3.4.04 Mise en place de bibliothèques scolaires pour élèves et stagiaires		
A.3.4.05 Mise en place de salles informatiques avec accès à Internet pour élèves et stagiaires		
A.3.4.06 Renforcement des capacités en ingénierie de l'INAP-FTP		
A.4 Amélioration de la Qualité, de la pertinence et de l'efficacité externe de l'enseignement supérieur		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la pertinence des formations au regard de l'emploi LMD Développement de la recherche en l'orientant notamment vers la formation des formateurs et vers l'amélioration de la qualité des enseignements 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du rendement interne (le taux moyen de redoublement passe de 33% (2010) à 15% en 2015 puis à 10% en 2020) Qualité de l'insertion des diplômés Moyen <ul style="list-style-type: none"> Taille des cours magistraux abaissée à 30 dans les filières professionnelles et à 100 dans les filières scientifiques Modification progressive de la structure de qualification du corps enseignant (26% de professeurs, 45% de maîtres de conférences à l'horizon 2020, contre respectivement 13% et 54% aujourd'hui) 	
A.4.1 Valorisation du personnel enseignant et de recherche et amélioration de ses performances		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Formation Motivation Partenariat 		
<i>Activités</i>		
A.4.1.01 Elaboration et Réalisation d'un plan de formation/perfectionnement des enseignants		
A.4.1.02 Elaboration d'un plan de carrière des enseignants/chercheurs		
A.4.1.03 Organisation de séjours d'études dans le cadre de partenariats ou jumelages avec des universités du Nord		
A.4.1.04 Invitation de spécialistes pour présenter des conférences et animer des débats		

A. Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation		
A.4.2 Poursuite et consolidation de la réforme pédagogique et adaptation des programmes et des outils didactiques à la qualité		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Application de la réforme LMD • Mise en place de nouveaux standards de qualité 		
<i>Activités</i>		
A.4.2.01 Poursuite de la mise en œuvre de la réforme LMD à l'université de Nouakchott		
A.4.2.02 Mise en place de la réforme LMD dans les autres établissements de l'enseignement supérieur		
A.4.2.03 Rénovation des programmes des filières générales et professionnelles		
A.4.2.04 Equipement de l'ensemble des bibliothèques par les supports didactiques adéquats		
A.4.2.05 Equipement des laboratoires dans les différents établissements		
A.4.3 Redynamisation de la recherche universitaire		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des thématiques prioritaires pour les travaux de recherche • Définition de programmes de recherche • Organisation de la recherche 		
<i>Activités</i>		
A.4.3.01 Développement d'une stratégie de recherche scientifique		
A.4.3.02 Mise en place d'un dispositif de recherche pérenne et performant		
A.4.3.03 Promotion des activités de recherche scientifique		
A.5 Promotion d'une bonne santé en milieu scolaire		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'éducation sanitaire et nutritionnelle dans les programmes scolaires 		
<i>Activités</i>		
A.5.1.01 Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière d'hygiène et de santé scolaire		
A.5.1.02 Intégration de l'éducation sanitaire et nutritionnelle dans les programmes scolaires		
A.5.1.03 Développement de partenariat entre l'école et les structures de santé publique		
A.5.1.04 Dotation des écoles en boîtes de pharmacie pour les soins primaires		
A.5.1.05 Organisation de visites médicales régulières dans les écoles éloignées des structures de santé publiques		

B. Développer un accès élargi à la base du système et régulé à ses niveaux supérieurs		
B.1 Elargir l'accès à l'éducation préscolaire		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Elargir l'accès des jeunes enfants, en particulier des milieux pauvres, à l'éducation préscolaire • Pour ce faire, encourager, entre autres, les initiatives privées et communautaires • Prise en compte de l'enseignement originel dans l'éducation préscolaire 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture : 7% (2009) à 12% en 2015 puis 16% en 2020 <p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répartition : en 2015 : jardins publics 16% ; jardins privés 31% ; garderies communautaires et écoles coraniques identifiées 53%. En 2020 : jardins publics 22% ; jardins privés 18% ; garderies communautaires et écoles coraniques identifiées 60%. Répartition actuelle : 8%, 46% et 46%. 	
<i>Activités</i>		
<p>B.1.1.01 Augmentation de la capacité d'accueil des enfants à travers les structures publiques</p> <p>B.1.1.02 Organisation, renforcement, encadrement et animation de l'offre privée et des initiatives communautaires en matière d'éducation préscolaire</p> <p>B.1.1.03 Mise en place d'un système normatif et de suivi des initiatives privées</p> <p>B.1.1.04 Renforcement capacités des acteurs de l'enseignement coranique préscolaire par l'appui en matériel didactique à 112 écoles coraniques et la formation de 135 enseignants d'écoles coraniques</p> <p>B.1.1.05 Renforcement des outils et des programmes d'éveil pour le préscolaire par la conception et la diffusion du programme d'éducation parentale</p> <p>B.1.1.06 Encadrement du préscolaire non formel par la construction et l'équipement de 38 CRPE</p> <p>B.1.1.07 Formation de 54 inspecteurs du préscolaire</p> <p>B.1.1.08 Intégration de la formation sur la première enfance dans les programmes des ENI et Renforcement de la formation du personnel d'encadrement de la petite enfance</p>		
B.2 Promotion de l'Accès universel au Fondamental		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre • Stimuler la demande 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • TBS : 100% en 2020 avec un taux moyen de redoublement de 2,5% • Taux d'achèvement : 78% en 2015 ; 100% en 2020 • Indice de parité : 1 en 2020 <p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part du privé maintenue à 11% • Accueil de 65 000 enfants non scolarisés ou déscolarisés sur la période 2012-2016 	
B.2.1 Renforcer et restructurer l'offre en vue d'élargir la capacité d'accueil		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le % d'écoles à cycle complet • Encourager les regroupements d'écoles • Améliorer le recours au multigrade • Supprimer le double flux et la double vacation (zone urbaine) • Construction et réhabilitation de salles de classe dans les écoles existantes • Recrutement d'enseignants 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre total d'écoles publiques est réduit à 3 536 à partir de 2014 et jusqu'en 2020 (actuellement : 3 682) • Environ 3 400 nouvelles salles de classe publiques créées d'ici 2020 (en 9 ans), dont 760 d'ici 2015 • Environ 4 500 salles de classe réhabilitées d'ici 2020 (570 chaque année) • Recrutement de 5 642 instituteurs d'ici 2020 ; 1 277 d'ici 2015 (en 4 ans) 	
<i>Activités</i>		
<p>B.2.1.01 Restructuration de l'offre</p> <p>B.2.1.02 Extension et l'amélioration des capacités de l'offre</p>		

B.2.2 Impulser la demande en vue de résorber les disparités en matière de scolarisation		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes • Sensibilisation en fonction des résultats des études • Stimulation de la demande des milieux pauvres par l'offre de kits de fournitures scolaires 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2012/13, 25% des élèves seront dotés de kits de fournitures scolaires 	Observation <ul style="list-style-type: none"> • Les kits de fournitures scolaires pour les élèves de milieux défavorisés seront financés sur le budget de l'Etat. Cet indicateur figure également dans le programme d'extension de l'offre (stimulation de la demande)
<i>Activités</i>		
B.2.2.01 Réalisation d'une étude sur les facteurs de demande agissant sur la rétention et la non-scolarisation B.2.2.02 Stimulation de la demande d'éducation par un appui aux familles pauvres et défavorisées B.2.2.03 Campagnes de sensibilisation B.2.2.04 Atténuation des disparités entre genres, régions et milieux socio-économiques		
B.2.3 Développer une offre alternative (non formelle) pour scolariser une demande potentielle spécifique (non scolarisés déscolarisés)		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les jeunes déscolarisés ou non scolarisés dans des centres d'éducation communautaires et • Organiser des passerelles avec le système formel 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • Accueil de 65 000 enfants non scolarisés ou déscolarisés sur la période 2012-2016 	
<i>Activités</i>		
B.2.3.01 Instauration d'un cadre institutionnel adéquat et Elaboration d'une politique et d'une stratégie nationale d'EPNF B.2.3.02 Expérimentation d'un modèle d'éducation primaire non formelle B.2.3.03 Généralisation du modèle d'éducation primaire non formelle B.2.3.04 Mise en place de passerelles avec l'éducation formelle et la FTP		
B.2.4 Promouvoir l'alimentation en milieu scolaire		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des cantines scolaires 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • Le % d'écoles disposant d'une cantine est progressivement porté à 45% en 2020 (39% en 2015 ; 33% en 2010) 	
<i>Activités</i>		
B.2.4.01 Elaboration d'une politique et d'un plan d'action B.2.4.02 Appui aux cantines scolaires		
B.3 Elargir l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire général et maîtriser le développement du second cycle		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Se diriger vers une éducation de base universelle, incluant donc le 1^e cycle du Secondaire • Réguler l'accès au 2^e cycle du Secondaire en fonction des besoins d'accès au Supérieur • Promouvoir un enseignement privé de qualité 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • Taux effectif de transition entre le Fondamental et le Secondaire : 46% en 2010 ; 50% en 2015 ; 55% en 2020 • Taux effectif de transition entre le 1^e et le 2^e cycle : 68% en 2009 ; 57% en 2015 et 50% en 2020 • TBS 1^e cycle : 27% en 2010 ; 34% en 2015 ; 39% en 2020 • TBS 2^e cycle : 16% en 2010 ; 15% en 2015 ; 15% en 2020 Moyen <ul style="list-style-type: none"> • Part du privé 1^e cycle : 24% en 2010 ; 25,6% en 2015 ; 26,2% en 2020 • Part du privé 2^e cycle : maintenue à 33% 	

B.3.1 Elargir l'accès au premier cycle		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une carte scolaire opérationnelle Construction et réhabilitation Recrutement Orientation scolaire (pour améliorer l'accueil par une bonne répartition des élèves entre l'enseignement général et la FTP) Promotion de la scolarisation des filles 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction de 820 salles de cours (classe ou labo) d'ici 2020 ; 350 d'ici 2015 Réhabilitation de 180 salles d'ici 2020 ; 90 d'ici 2015 Ouverture de 2 collèges en 2013/14 ; 26 sur la période 2017-2020 Recrutement de 2 025 professeurs de collège d'ici 2020 ; 900 d'ici 2015 	<p>Observation</p> <ul style="list-style-type: none"> Une partie des professeurs de lycée continueront à enseigner dans le 1^e cycle jusqu'à ce que l'équilibre soit établi entre les effectifs d'enseignants de chaque catégorie et les besoins de chaque cycle
<i>Activités</i>		
<p>B.3.1.01 Mise en place d'une carte scolaire opérationnelle et la réorganisation/restructuration de l'offre entre le premier et le second cycle en fonction des données de cette carte</p> <p>B.3.1.02 Développement des infrastructures scolaires</p> <p>B.3.1.03 Réhabilitation des infrastructures scolaires</p> <p>B.3.1.04 Mise en place d'un dispositif d'orientation scolaire</p> <p>B.3.1.05 Mise en place de mesures visant la promotion de la scolarisation des filles, notamment en milieu rural, en vue de réduire les disparités de genre</p>		
B.3.2 Maîtriser les effectifs au second cycle et améliorer la qualité de l'accueil		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Construction et réhabilitation Recrutement 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction de 280 salles de cours (classe ou labo) d'ici 2020 ; 120 d'ici 2015 Réhabilitation de 50 salles d'ici 2020 ; 25 d'ici 2015 Ouverture de 10 lycées sur la période 2017-2020 Recrutement de 1 100 professeurs de lycée d'ici 2020 ; 450 d'ici 2015 	<p>Observation</p> <ul style="list-style-type: none"> Une partie des professeurs de lycée continueront à enseigner dans le 1^e cycle jusqu'à ce que l'équilibre soit établi entre les effectifs d'enseignants de chaque catégorie et les besoins de chaque cycle
<i>Activités</i>		
<p>B.3.2.01 Développement des infrastructures scolaires</p> <p>B.3.2.02 Réhabilitation des infrastructures scolaires</p>		
B.3.3 Promouvoir le développement d'un enseignement secondaire privé de qualité		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Réglementation Soutien Contrôle 		
<i>Activités</i>		
<p>B.3.3.01 Elaboration d'un cahier des charges d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés et la mise en place d'un dispositif de contrôle approprié de respect des normes</p> <p>B.3.3.02 Création d'un fonds de promotion de l'enseignement privé</p> <p>B.3.3.03 Mise en place d'une base de données de l'enseignement privé</p>		
B.4 Développer l'offre de la FTP		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Offrir une formation professionnelle de masse de courte durée Etendre l'offre de formations formelles Promouvoir l'offre privée Promouvoir la formation continue en cours d'emploi 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueil progressif de 150 000 jeunes d'ici 2020 dans des formations de masse de courte durée : 3 800 en 2012... 11 500 en 2015... 30 000 en 2020 ; ce qui correspond à peu près, respectivement, à 10%, 30% et 50% de la population cible. Nombre d'apprenants dans les formations initiales classiques : 6 000 en 2010 ; 8 000 en 2015 et 10 000 en 2020 <p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> Part du privé dans les formations initiales : 20% en 2009 ; 23% en 2015 et 25% en 2020 	

B.4.1 Elargir la capacité d'accueil du dispositif en formation initiale		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Extension et réhabilitation des établissements existants • Pôles de formation régionaux • Formation de masse 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • Construction de 30 locaux de cours d'ici 2015 et de 60 d'ici 2020 • Construction de 3 CFP vers 2009-2020 • Réhabilitation de 20 locaux de cours d'ici 2015 et de 40 d'ici 2020 • Accueil progressif de 150 000 jeunes d'ici 2020 dans des formations de masse de courte durée : 3 800 en 2012... 11 500 en 2015... 30 000 en 2020 ; ce qui correspond à peu près, respectivement, à 10%, 30% et 50% de la population cible. 	
<i>Activités</i>		
<p>B.4.1.01 Rationalisation / extension de l'offre</p> <p>B.4.1.02 Mise en place de pôles de formation régionaux en fonction des branches professionnelles prédominantes (agriculture, industrie, hôtellerie-tourisme, BTP, etc.)</p> <p>B.4.1.03 Mise en place d'un dispositif d'apprentissage formation insertion (formation qualifiante)</p>		
B.4.2 Promouvoir la formation continue (FC) en cours d'emploi		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de financement de la FC • Formation des structures en charge de la FC 		
<i>Activités</i>		
<p>B.4.2.01 Mise en place d'un dispositif pérenne de financement de la FC</p> <p>B.4.2.02 Développement des capacités en ingénierie de la FC</p> <p>B.4.2.03 Elaboration et mise en œuvre de plans sectoriels de FC</p>		
B.4.3 Promouvoir le développement d'une offre privée de FTP		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation • Soutien 		
<i>Activités</i>		
<p>B.4.3.01 Réalisation d'un audit de la FTP privée</p> <p>B.4.3.02 Elaboration de cahiers de charge d'ouverture et de fonctionnement des Ets privés de la FTP</p> <p>B.4.3.03 Mise en place d'un dispositif d'appui aux Ets privés de la FTP</p>		
B.4.4 Promouvoir la microfinance en appui à l'auto-emploi		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif 		
<i>Activités</i>		
<p>B.4.4.01 Développement d'un dispositif de microfinance pour l'auto-emploi</p>		

B.5 Restructuration et amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation des infrastructures, extension et équipement • Professionnalisation • Promotion du privé • Politique sociale 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • Le Public en Mauritanie peut accueillir 21 600 étudiants en 2020 (16 316 en 2010) • Le Privé en Mauritanie accueille 1 300 étudiants en 2015 et 3 400 en 2020 (700 en 2010) • Le nombre de boursiers à l'étranger est réduit progressivement à 800 en 2020 (2 600 en 2010) • Le % des étudiants dans les filières professionnelles courtes augmente progressivement pour atteindre 10% en 2015 et 15% en 2020 (8% en 2010) • Le % des étudiants dans les filières scientifiques augmente progressivement pour atteindre 20% en 2015 et 30% en 2020 (12% en 2010) 	
B.5.1 Moderniser et consolider les infrastructures et les conditions d'accueil		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Construction et équipement 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau campus • Construction et équipement d'environ 7 000 m² de locaux à l'ISCAE • Equipement de 5 laboratoires à l'ENS 	
<i>Activités</i>		
<i>B.5.1.01 Construction et l'équipement d'un nouveau Campus moderne pour l'université de Nouakchott</i> <i>B.5.1.02 Construction et l'équipement de locaux pour l'ISCAE</i> <i>B.5.1.03 Equipement ENS</i>		
B.5.2 Restructurer et diversifier l'offre de l'enseignement supérieur		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de formations à distance pilotes • Mise en place d'un dispositif de formation continue • Extension des capacités d'accueil des filières professionnelles courtes et des filières scientifiques 	Résultat <ul style="list-style-type: none"> • Le % des étudiants dans les filières professionnelles courtes augmente progressivement pour atteindre 10% en 2015 et 15% en 2020 (8% en 2010) • Le % des étudiants dans les filières scientifiques augmente progressivement pour atteindre 20% en 2015 et 30% en 2020 (12% en 2010) 	
<i>Activités</i>		
<i>B.5.2.01 Développement d'une offre de formation à distance</i> <i>B.5.2.02 Développement d'offres de FC</i> <i>B.5.2.03 Renforcement de la professionnalisation des filières</i>		
B.5.3 Créer les conditions de développement d'une offre d'enseignement supérieur privée de qualité		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation • Soutien 		
<i>Activités</i>		
<i>B.5.3.01 Elaboration du cadre juridique et institutionnel</i> <i>B.5.3.02 Mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat et les établissements privés</i> <i>B.5.3.03 Mise en place de mesures d'incitation pour la promotion de l'offre privée</i>		
B.5.4 Mettre en place une politique sociale maîtrisable financièrement		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'octroi des bourses à l'étranger • Mobilisation du privé pour la politique d'aides sociales 		
<i>Activités</i>		
<i>B.5.4.01 Redéfinition de la politique de bourses à l'étranger</i> <i>B.5.4.02 Mise en place d'une politique d'aides sociales impliquant le secteur privé</i>		

B.6 Promotion de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Originel		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Eradication de l'analphabétisme par une approche communautaire et le recours à la stratégie du faire-faire en impliquant les acteurs de la société civile • Développement de l'alphabétisation fonctionnelle • Programme de post-alphabétisation • Soutien au mahadras 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'analphabétisme des adultes de plus de 15 ans passe de 38% en 2009 à 27% en 2015 et 20% en 2020 • Subvention annuelle de 150 000 UM à 500 mahadras chaque année <p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'apprenants en alphabétisation passe de 20 700 en 2013 à 25 700 en 2015 et à 32 800 en 2020 • La proportion d'alphabétisés par approche multimédia passe de 1,6% en 2009 à 11,7% en 2015 et à 20% en 2020 • 50% des néo-alphabètes bénéficient d'une formation qualifiante d'insertion 	<p>Observation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme de post-alphabétisation est pris en compte dans la formation de masse (B.4.1)
B.6.1 Elargir l'accès et diversifier l'offre d'alphabétisation		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Création de centres publics d'alphabétisation • Incitation de la demande • Intégration de l'alphabétisation dans les programmes de développement 		
<i>Activités</i>		
<p>B.6.1.01 Appui à la création de centres communautaires de lutte contre l'analphabétisme</p> <p>B.6.1.02 Développement de programmes de post alphabétisation</p> <p>B.6.1.03 Intégration de programmes d'alphabétisation dans tous les projets de développement</p> <p>B.6.1.04 Promotion de l'alphabétisation à distance</p>		
B.6.2 Améliorer la qualité et la pertinence des programmes d'alphabétisation		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Reproduction de manuels et guides conçus en 2011 • Développement de l'alphabétisation fonctionnelle 		
<i>Activités</i>		
<p>B.6.2.01 Conception et diffusion en nombre suffisant de manuels et guides d'alphabétisation</p> <p>B.6.2.02 Développement de l'alphabétisation fonctionnelle</p>		
B.6.3 Améliorer le pilotage des programmes d'alphabétisation		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Communication médiatique 		
<i>Activités</i>		
<p>B.6.3.01 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication</p>		
B.6.4 Promouvoir l'enseignement originel et renforcer sa contribution à l'éducation de base		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien institutionnel et logistique 	<p>Résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un guide de l'enseignant du Coran • Subvention annuelle de 150 000 UM à 500 mahadras chaque année 	
<i>Activités</i>		
<p>B.6.4.01 Elaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'enseignement originel</p> <p>B.6.4.02 Elaboration d'un guide de l'enseignant du Coran aux enfants concernés par l'obligation scolaire</p> <p>B.6.4.03 Promotion du rôle des mahadras dans la généralisation de l'éducation de base</p> <p>B.6.4.04 Mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de l'éducation de base dans les mahadras</p>		

C. Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur		
C.1 Amélioration du pilotage sectoriel		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le pilotage institutionnel • Optimiser la gestion des ressources humaines • Améliorer la gestion pédagogique • Rationaliser la gestion administrative, financière et du patrimoine 		
C.1.1 Renforcer le Pilotage institutionnel		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Développer et consolider les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées du système éducatif 		
<i>Activités</i>		
<p>C.1.1.01 Réalisation d'une étude sur la pertinence de l'organisation actuelle du pilotage institutionnel</p> <p>C.1.1.02 Mise en place et/ou revitalisation des structures consultatives et d'arbitrage pour le système éducatif</p> <p>C.1.1.03 Décentralisation</p> <p>C.1.1.04 Partenariat (société civile, communautés locales...)</p> <p>C.1.1.05 Cadre juridique</p> <p>C.1.1.06 Imputabilité</p> <p>C.1.1.07 Mise en place d'un système de communication adéquat</p> <p>C.1.1.08 Opérationnalisation du PNDSE II en Programmes régionaux départementaux et communaux et au niveau des établissements</p>		
C.1.2 Améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre des réformes		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une loi-cadre 		
<i>Activités</i>		
<p>C.1.2.01 Evaluation des conditions de mise en œuvre de la réforme de 1999</p> <p>C.1.2.02 Préparation et la promulgation d'une loi-cadre d'orientation et de programmation pour tout le système sur la base des résultats des journées de réflexion</p>		
C.1.3 Renforcer les Capacités managériales		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes (information, pilotage, de carte scolaire) • Formation • Equipement 		
<i>Activités</i>		
<p>C.1.3.01 Parachèvement de la mise en place du SIGE</p> <p>C.1.3.02 Mise en place d'un système de pilotage et de suivi de la FTP</p> <p>C.1.3.03 Détermination d'une carte scolaire opérationnelle pour tous les niveaux d'enseignement et de formation qui capitalise les résultats de la première phase</p> <p>C.1.3.04 Elaboration et la diffusion de manuels de procédures modernes normalisés</p> <p>C.1.3.05 Formation des personnels en charge du pilotage à tous les niveaux sur les procédures, les techniques et les outils du management moderne</p> <p>C.1.3.06 Amélioration des conditions de travail des structures de pilotage</p> <p>C.1.3.07 Définition et la mise en place d'une stratégie de communication favorisant la transparence</p>		

C. Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur		
C.2 Amélioration de la Gestion des Ressources Humaines		
<i>Stratégie</i> • Moderniser et renforcer la gestion	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
C.2.1 Restructurer et redynamiser la Gestion des Ressources Humaines (GRH)		
<i>Stratégie</i> • Conception d'une politique • Renforcement des structures • Formation	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<i>Activités</i> C.2.1.01 Mise en place d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines du secteur C.2.1.02 Renforcement des capacités des structures centrales et décentralisées chargées des RH C.2.1.03 Mise en place de systèmes d'information de gestion des personnels qui pourront être intégrés éventuellement aux SIG globaux C.2.1.04 Définition et adoption de profils de postes pour tous les emplois du secteur et établissement de bilans de compétences C.2.1.05 Mise en place d'une politique nationale en matière de formation continue des personnels de l'éducation		
C.2.2 Rationaliser le Système de déploiement des personnels		
<i>Stratégie</i> • Révision des modalités de l'affectation des enseignants • Opérationnalisation • Guide d'éthique professionnelle	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<i>Activités</i> C.2.2.01 Optimisation de l'affectation des enseignants C.2.2.02 Actualisation du guide d'éthique professionnelle pour les métiers de l'éducation et sa diffusion (charte de bonne conduite)		
C.3 Amélioration de la Gestion pédagogique		
<i>Stratégie</i> • Mise en place d'un dispositif de gestion axée sur les résultats • Evaluation pédagogique	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
C.3.1 Instaurer un système de Gestion Axée sur les Résultats (GAR)		
<i>Stratégie</i> • Mise en place d'un dispositif de gestion axée sur les résultats	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<i>Activités</i> C.3.1.01 Mise en place d'un dispositif (organisation, procédures, outils) de GAR C.3.1.02 Redynamisation et renforcement du rôle et des pratiques des personnels chargés de l'animation et du contrôle pédagogique et administratif C.3.1.03 Implication étroite des partenaires de l'école dans le processus de mise en place d'une gestion axée sur les résultats		
C.3.2 Renforcer le rôle de l'évaluation et rénover les pratiques en la matière		
<i>Stratégie</i> • Renforcement du CNE • Réalisation d'évaluations périodiques du système • Révision de l'évaluation des apprentissages	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<i>Activités</i> C.3.2.01 Renforcer le dispositif d'évaluation du Système C.3.2.02 Rénovation / réadaptation du dispositif d'évaluation des apprentissages (continue, formative et sommative)		

C. Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur		
C.4 Amélioration de la Gestion Administrative, Financière et du patrimoine		
<i>Stratégie</i> <ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher l'administration des usagers • Accroître la responsabilité des structures déconcentrées • Rationaliser la gestion financière et matérielle du secteur 	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
C.4.1 Promouvoir une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière		
<i>Stratégie</i> <ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation des structures • Formation 	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<i>Activités</i> C.4.1.01 Réorganisation des structures de gestion C.4.1.02 Renforcement des capacités des cadres à tous les niveaux en matière de préparation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des budgets-programmes C.4.1.03 Renforcement des capacités de planification, de gestion budgétaire et de passation des marchés en vue d'améliorer la capacité d'absorption du secteur C.4.1.04 Elaboration et mise en application d'un guide de procédures normalisées de préparation et d'exécution des budgets- programmes		
C.4.2 Améliorer la gestion du patrimoine		
<i>Stratégie</i> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire du patrimoine • Politique de maintenance 	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<i>Activités</i> C.4.2.01 Réalisation d'un inventaire exhaustif du patrimoine sur l'étendue du territoire à travers des formulaires harmonisés et mise en place d'une base de données pour sa gestion C.4.2.02 Mise en œuvre de la politique de maintenance du patrimoine		
C.5 Coordination du programme		
<i>Stratégie</i> <ul style="list-style-type: none"> • Financement des structures chargées de la coordination du programme • Audit, Suivi et Evaluation 	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
C.5.1 Mise en œuvre du programme		
<i>Stratégie</i> <ul style="list-style-type: none"> • Financement des structures chargées de la coordination du programme 	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<i>Activités</i> C.5.1.01 DPEF C.5.1.02 Maîtrise d'ouvrage déléguée PA-FTP (INAP)		
C.5.2 Audit, suivi/évaluation Programme		
<i>Stratégie</i> <ul style="list-style-type: none"> • Audit, Suivi et Evaluation 	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
<i>Activités</i> C.5.2.01 Audit des projets C.5.2.02 Suivi/évaluation		

C. PLAN D'ACTION 2012-2014

Attention : les coûts comptabilisés dans ces tableaux concernent seulement l'investissement

Code analytique	Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)				
				2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14	
PNDSE												18 667	19 760	17 920	56 347
A	Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation											4 189	4 504	4 060	12 753
A1	Amélioration de la qualité et de l'efficacité interne de l'enseignement fondamental											2 007	1 726	1 630	5 363
A11	Renforcer la qualité de la Formation Initiale des enseignants et l'adapter aux exigences de la réforme											183	135	117	435
A1101	<i>Redéfinition du profil de l'enseignant du fondamental</i>											8	0	0	8
A110101	Redéfinition du profil de l'Enseignants du fondamental	Consultation int	hm	5 600	2			2			2	8	0	0	8
A1102	<i>Révision curricula ENI sur la base du nouveau profil du maître</i>											22	0	0	22
A110201	Révision des contenus de la formation des enseignants pour les adapter à leurs nouveaux profils	Consultation int	hm	5 600	4			4			4	22	0	0	22
A1103	<i>Réadaptation profil et amélioration qualité formateurs ENI</i>											29	12	12	53
A110301	Redéfinition des profils des formateurs des ENI	Consultation mixte	hm	4 200	4			4			4	17	0	0	17
A110302	Formation et mettre à niveau les formateurs	Formation	Formé	200	60	60	60	180	60	60	300	12	12	12	36
A1104	<i>Développement quantitatif et qualitatif écoles d'application</i>											18	18	0	36
A110401	Formation des maîtres de stage	Formation	Formé	100	20	20		40			40	2	2	0	4
A110402	Equipement des salles de classe	Equipement	kit salle	800	20	20		40			40	16	16	0	32
A1105	<i>Mise à niveau des 2 ENI existantes</i>											105	105	105	315
A110501	Formation du personnel d'encadrement	Formation	Formé	100	50	50	50	150	50	50	250	5	5	5	15
A110502	Acquisition d'équipement pédagogique et administratif	Mob-Equip	dotation ENI	100 000	1	1	1	3	0	0	3	100	100	100	300
A1106	<i>Création d'une nouvelle ENI</i>											0	0	0	0
A110601	Construction et équipement des infrastructures de la nouvelle ENI	Construction	coût ENI	1 500 000	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,3	0	0	0	0	0

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
A12	Développer la formation continue et assurer un encadrement de proximité efficace										172	171	170	513	
A1201	Mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité au niveau communal										8	10	8	26	
A120101	Organisation d'un séminaire pour le développement du dispositif	Formation	forfait	2 000	4	5	4	13			13	8	10	8	26
A1202	Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de développement du bilinguisme										3	0	0	3	
A120201	Elaboration de la stratégie et du PA	Consultation int	hm	5 600	0,5			1			1	3	0	0	3
A1203	Reconversion linguistique										133	133	133	400	
A120301	Organisation de stages linguistiques	Formation	coût unitaire	244	547	547	547	1 640	547	0	2 186	133	133	133	400
A1204	Mise à niveau des enseignants dans les domaines de l'APC										14	14	14	42	
A120401	Organisation d'un séminaire pour l'apprentissage de l'APC	Formation	coût unitaire	48,8	285	288	292	864	299	310	1 473	14	14	14	42
A1205	Mise à niveau des enseignants (pratiques pédagogiques, évaluation des apprentissages...)										14	14	14	42	
A120501	organisation d'un séminaire de mise à niveau des enseignants	Formation	coût unitaire	48,8	285	288	292	864	299	310	1 473	14	14	14	42
A13	Améliorer pertinence et efficacité mise en œuvre Programmes d'enseignement et mettre en place stratégie efficace garantissant respect du temps scolaire										155	51	25	232	
A1301	Révision des contenus des programmes d'enseignement										32	0	0	32	
A130101	Révision des contenus des porgrammes	Consultation int	hm	5 600	4			4			4	22	0	0	22
A130102	Organiser un atelier de production	Dotation	forfait	10 000	1			1			1	10	0	0	10
A1302	Mise en place d'une stratégie d'amélioration des taux d'exécution et de couverture des programmes										61	0	0	61	
A130201	Elaboration d'une stratégie	Consultation int	hm	5 600	2			2			2	11	0	0	11
A130202	Mise en œuvre de la stratégie	Dotation	hm	50 000	1			1			1	50	0	0	50
A1303	Révision des modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages										37	25	25	87	
A130301	Développement de nouveaux modes d'évaluation	Consultation int	hm	5 600	2			2			2	11	0	0	11
A130302	Formation sur les nouveaux modes	Formation	Formé	20	1 275	1 260	1 261	3 796			3 796	26	25	25	76
A1304	Développement d'un système de suivi pédagogique au niveau de l'école										13	26	0	39	
A130401	Organisation d'un atelier nal pour la conception du Système	Dotation	forfait	10 000	1			1			1	13	0	0	13
A130402	Orgnisation d'ateliers régionaux de diffusion	Dotation	forfait	2 000		13		13			13	0	26	0	26
A1305	Etablir des liens fonctionnels avec l'enseignement originel										13	0	0	13	
A130501	Opérationnalisation de l'étude sur les passerelles	Dotation	forfait	10 000	1			1			1	13	0	0	13

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
A14	Améliorer la qualité et la distribution des supports et outils pédagogiques et mettre en place un dispositif d'animations pédagogiques, culturelles et sportives										458	336	248	1 041	
A1401	Révision des manuels (contenus, formes) et amélioration de leur distribution et de leur pérennité										370	248	160	779	
A140101	Fabrication et distribution des manuels	Manuels	manuel	0,300	1 133 061	792 018	533 798	2 458 877	1 387 902	1 025 645	4 872 424	340	238	160	738
A140102	Aide à l'amélioration du contenu et de la forme des manuels	Consultation int	hm	5 600	2						0	11	0	0	11
A140103	Révision des manuels par équipe de concepteurs nationaux	Dotation	forfait/manuel	600	18	18					0	11	11	0	22
A140104	Détermination d'une politique de distribution des manuels scolaires	Consultation mixte	hm	4 200	2			2			2	8	0	0	8
A1402	Développement des bibliothèques scolaires et des coins de lecture										88	88	88	263	
A140201	Acquisition de fonds documentaires	Bibliothèque	une bib sco	250	350	350	350	1 050	350	350	1 750	88	88	88	263
A15	Améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage dans les écoles										1 040	1 032	1 070	3 142	
A1501	Équipement des salles de classe en bureaux de maîtres, en armoires et en moyens d'affichage										502	508	524	1 534	
A150101	Acquisition de tables-bancs	Tables-bancs	place élève	10	44 509	45 143	46 592	136 244	48 910	50 493	235 647	445	451	466	1 362
A150102	Acquisition d'autres équipements scolaires	Mob-Equip	kit salle	100	571	566	577	1 714	587	596	2 897	57	57	58	171
A1502	Promotion des activités socioculturelles et sportives										22	21	21	64	
A150201	Dotation de kits sportifs	Équipement sportif	kit école	20	717	707	707	2 131	707	707	3 546	14	14	14	43
A150202	Mise en place de fonds régionaux de soutien à des projets d'activités socioculturelles	Fonds de soutien	une école	10	717	707	707	2 131	707	707	3 546	7	7	7	21
A1503	Construction/réhabilitation et équipement de locaux de bureaux, de latrines, de clôtures										394	381	403	1 178	
A150301	Construction/réhabilitation de locaux de bureaux, de latrines, de clôtures	Bureau direction	bureau	1 196	303	293	310	906	281	277	1 464	362	350	371	1 084
A150303	Équipement des locaux de bureaux	Équipement	bureau	104	303	293	310	906	281	277	1 464	32	30	32	94
A1504	Aménagement d'espaces verts										12	12	12	36	
A150401	Dotation des écoles de fonds pour les espaces verts	Fonds de soutien	subv école	17	717	707	707	2 131	707	707	3 546	12	12	12	36
A1505	Dotation des écoles rurales en points d'eau et en énergie solaire										110	110	110	330	
A150501	Forage de points d'eau	Alim eau potable	une école	5 000	10	10	10	30	10	10	50	50	50	50	150
A150502	Mise en place d'installations électriques fonctionnant à l'énergie solaire	Electrification	une école	6 000	10	10	10	30	10	10	50	60	60	60	180
A2	Amélioration de la Qualité et de l'Efficacité interne de l'Enseignement Secondaire Général										987	1 421	954	3 361	
A21	Rénover la Formation Initiale des professeurs et des personnels d'encadrement										76	43	38	158	
A2101	Restructuration du cursus de l'ENS										14	0	0	14	
A210101	Proposition d'une restructuration du cursus	Consultation int	hm	5 600	2			2			2	11	0	0	11

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)				
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14	
A210102	Organisation d'un atelier de validation	Atelier	forfait	2 500	1			1				1	3	0	0	3
A2102	<i>Révision et réadaptation des curricula</i>												22	6	0	28
A210201	Etude pour la révision et la réadaptation des curricula	Consultation int	hm	5 600	4	1		5				5	22	6	0	28
A2103	<i>Renforcement du personnel formateur</i>												0	6	6	12
A210301	Formation et mise à niveau des formateurs (1/3 des ens. de l'ENS sur 2 ans)	Formation	Formé	200		29	31	60				60	0	6	6	12
A2104	<i>Extension de la capacité d'accueil</i>												40	0	0	40
A210401	Construction de salles de classe	Construction	salle	5 000	8			8				8	40	0	0	40
A2105	<i>Rénovation et Mise à niveau des laboratoires de langues et de pédagogie</i>												0	32	32	64
A210501	Construction de laboratoires	Construction	labo	8 000		4	4	8				8	0	32	32	64
A2106	<i>Extension du foyer existant</i>												0	0	0	0
A210601	Travaux d'extension du Foyer	Construction	place élève	1 000				0	200		200	200	0	0	0	0
A22	Développer la formation continue et assurer un encadrement de proximité aux Professeurs												42	38	39	118
A2201	<i>Mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité au niveau départemental centré sur l'établissement</i>												2	0	0	2
A220101	Organisation d'un séminaire pour le développement du dispositif	Formation	forfait	2 000	1			1				1	2	0	0	2
A2202	<i>Mise en place d'une nouvelle approche de la reconversion linguistique des professeurs</i>												3	0	0	3
A220201	Conception de la nouvelle approche	Consultation int	hm	5 600	0,5			1				1	3	0	0	3
A2203	<i>Formation en reconversion linguistique</i>												23	23	23	70
A220301	Formation des professeurs	Formation	coût unitaire	244	95	95	95	285	28	0	313	313	23	23	23	70
A2204	<i>Mise à niveau des professeurs et des conseillers pédagogiques dans les domaines de l'APC</i>												3	4	4	11
A220401	Formation de mise à niveau dans les domaines de l'APC	Formation	coût unitaire	12,5	275	294	312	881	652	337	1 869	1 869	3	4	4	11
A2205	<i>Recyclage des professeurs et des conseillers pédagogiques dans les différentes disciplines et dans la didactique de leur enseignement</i>												3	4	4	11
A220501	Recyclage dans les différentes disciplines et dans la didactique de leur enseignement	Formation	coût unitaire	12,5	275	294	312	881	652	337	1 869	1 869	3	4	4	11
A2206	<i>Formation sur les méthodes actives et pratiques pédagogiques novatrices</i>												3	4	4	11
A220601	Organisation de la Formation	Formation	coût unitaire	12,5	275	294	312	881	652	337	1 869	1 869	3	4	4	11
A2207	<i>Formation sur les méthodes et les techniques modernes d'évaluation</i>												3	4	4	11
A220701	Organisation de la Formation	Formation	coût unitaire	12,5	275	294	312	881	652	337	1 869	1 869	3	4	4	11
A23	Restructurer les filières et rénover les Programmes d'enseignement, les outils et les supports pédagogiques et didactiques												273	191	191	655
A2301	<i>Diversification des filières d'enseignement et des parcours scolaires</i>												14	0	0	14
A230101	Elaboration d'une étude pour la diversification des filières	Consultation mixte	hm	3 500	4			4				4	14	0	0	14
A2302	<i>Révision des contenus des programmes et leur adaptation aux finalités des</i>												34	0	0	34

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
A230201	<i>cycles</i> Révision des programmes et leur adaptation	Consultation mixte	hm	3 800	9			9			9	34	0	0	34
A2303	<i>Mise en place d'un dispositif d'orientation efficace</i>											8	0	0	8
A230301	Mise en place du Dispositif	Consultation mixte	hm	4 200	2			2			2	8	0	0	8
A2304	<i>Mise en place d'une stratégie d'amélioration des taux d'exécution et de couverture des programmes</i>											8	0	0	8
A230401	Mise en place de la Stratégie	Consultation mixte	hm	4 200	2			2			2	8	0	0	8
A2305	<i>Révision des modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages</i>											19	7	8	34
A230501	Révision des modes d'évaluation	Consultation int	hm	3 800	3			3			3	11	0	0	11
A230502	Formation des chefs d'établissement et inspecteurs	Formation	Formé	20	366	375	383	1 123			1 123	7	7	8	22
A2306	<i>Révision des manuels (contenus, formes) et amélioration de leur distribution et de leur pérennité</i>											84	79	79	242
A230601	Fabrication et distribution des manuels	Manuels	un manuel	0,280	193 797	237 588	246 380	677 766	277 963	321 092	1 276 821	54	67	69	190
A230602	Aide à l'amélioration du contenu et de la forme des manuels	Consultation int	hm	5 600	2			2			2	11	0	0	11
A230603	Révision des manuels par équipe de concepteurs nationaux	Dotation	forfait/manuel	600	20	20	16	56			56	12	12	10	34
A230604	Détermination d'une politique de distribution des manuels scolaires	Consultation int	hm	5 600	1			1			1	6	0	0	6
A230605	Détermination d'une politique de pérennité des manuels scolaires	Consultation nat	hm	1 400	1			1			1	1	0	0	1
A2307	<i>Développement des bibliothèques scolaires</i>											105	105	105	315
A230701	Construction des bibliothèques scolaires	Construction	bibliothèque	8 000	10	10	10	30	10	10	50	80	80	80	240
A230702	Équipement des bibliothèques scolaires	équipement	kit/bibliothèque	1 000	10	10	10	30	10	10	50	10	10	10	30
A230703	Acquisition de fonds documentaires pour les bibliothèques	ouvrages	kit/bibliothèque	1 500	10	10	10	30	10	10	50	15	15	15	45
A24	Promouvoir et développer l'enseignement des sciences et les TIC											555	713	650	1 918
A2401	<i>Construction, réhabilitation et équipement de laboratoires et de salles d'expérimentation scientifiques dans tous les établissements du secondaire</i>											472	622	545	1 639
A240101	Acquisition d'équipements pour les laboratoires	Equip labo	équip / labo	6 000	6	8	9	23	12	13	49	35	48	57	140
A240102	Acquisition d'équipements et matériels informatiques	Equip informa	équip/salle inf	2 000	1	1	1	2	2	4	8	2	1	2	5
A240103	Construction des laboratoires	Const labo	un labo	10 000	20	30	25	75	20	11	106	198	298	253	749
A240104	Construction des salles informatiques	Const salle infor	une salle inf	5 000	47	55	47	149	34	19	202	236	275	234	745
A2402	<i>Acquisition et distribution dans tous les établissements des outils pédagogiques et des supports didactiques scientifiques (Kits géométrie, calculatrices, lithothèque...)</i>											41	85	99	225
A240201	Acquisition des outils et supports didactiques	Mob-Equip	salle classe	500	81	170	198	449	199	174	823	41	85	99	225

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)					
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14		
A2403	Organisation de compétitions scientifiques dans les établissements													6	6	6	18
A240301	Organisation de compétitions inter-lycées	Dotation	un lycée	10	60	60	60	180	60	60	300	1	1	1	2		
A240302	Organisation de compétitions inter-wilayas	Dotation	une wilaya	100	13	13	13	39	13	13	65	1	1	1	4		
A240303	Organisation d'une compétition nationale	Dotation	forfait	1 000	1	1	1	3	1	1	5	1	1	1	3		
A240304	Organisation d'une compétition internationale (olympiades)	Dotation	forfait	3 000	1	1	1	3	1	1	5	3	3	3	9		
A2404	Renforcement des capacités de l'atelier des sciences													14	0	0	14
A240401	Organisation d'un voyage d'étude dans une structure similaire	Voyage d'étude	hm	2 000	2			2			2	4	0	0	4		
A240402	Equiperment de l'atelier	Equipement	forfait	10 000	1			1			1	10	0	0	10		
A2405	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'enseignement de l'Informatique et l'utilisation des NTIC dans l'enseignement													23	0	0	23
A240501	Elaboration de la stratégie et du PA	Consultation mixte	hm	3 800	6			6			6	23	0	0	23		
A25	Améliorer l'environnement socio-pédagogique, culturel et sportif dans les établissements													35	35	35	106
A2501	Extension dans des lycées pilotes au niveau régional des bibliothèques en médiathèques													20	20	20	60
A250101	Travaux d'extension des bibliothèques régionales	Médiathèque	une extension	20 000	1	1	1	3	1	1	5	20	20	20	60		
A2502	Instauration d'un prix annuel pour récompenser les publications littéraires des élèves (article de journal, nouvelles, poèmes, etc.)													1	1	1	3
A250201	Organisation du prix annuel des publications littéraires des élèves	Prix	prix accessits	1 000	1	1	1	3	1	1	5	1	1	1	3		
A2503	Instauration d'un tournoi scolaire de football et de basketball entre tous les établissements secondaires													14	14	14	43
A250301	Organisation de tournois régionaux	Dotation	un lycée	20	60	60	60	180	60	60	300	1	1	1	4		
A250302	Organisation d'un tournoi national	Dotation	une wilaya	1 000	13	13	13	39	13	13	65	13	13	13	39		
A26	Promouvoir l'excellence et la démarche qualité dans les établissements													6	400	0	406
A2601	Conception et mise en place d'une démarche qualité dans les établissements													6	0	0	6
A260101	Conception de la démarche qualité et de sa mise en place	Consultation int	hm	5 600	1			1			1	6	0	0	6		
A2602	Mise aux normes et extension lycées d'excellence de Nouakchott													0	400	0	400
A260201	Extension des locaux	Construction	m ²	150		2 000		2 000			2 000	0	300	0	300		
A260202	Renforcement des équipements	Equipement	forfait	100 000		1		1			1	0	100	0	100		
A3	Amélioration de la qualité, de la Pertinence et de l'efficacité externe de la FTP													596	783	854	2 232
A31	Mise en place d'un dispositif de formation initiale et continue des formateurs de la FTP													64	31	29	125
A3101	Elaboration et mise en place nouveau mode de formation des formateurs au CSET													8	0	0	8
A310101	Elaboration et mise en place du mode de formation	Consultation mixte	hm	4 200	2			2			2	8	0	0	8		

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
A3102	<i>Mise en place d'un réseau de FF piloté par le CSET (établissements supports et formateurs agréés)</i>											8	0	0	8
A310201	Mise en place du réseau	Consultation mixte	hm	4 200	2			2			2	8	0	0	8
A3103	<i>Mise en place d'un partenariat d'assistance technique entre le CSET et une institution étrangère spécialisée dans la FF</i>											23	23	23	70
A310301	Accueil de formateurs visiteurs	Frais divers	un visiteur/an	2 800	3	3	3	9	3	3	15	8	8	8	25
A310302	Voyages d'études	Frais divers	un homme-stage	1 000	15	15	15	45	15	15	75	15	15	15	45
A3104	<i>Renforcement des infrastructures et des équipements du CSET et des établissements supports</i>											0,0	0,0	0,1	0,1
A310401	Renforcement des équipements du CSET	Equipement	forfait	50			1	1			1	0,0	0,0	0,1	0,1
A310402	Réhabilitation-réaménagement des établissements supports	Réhabilitation	forfait/etab	10				0	5		5	0,0	0,0	0,0	0,0
A310403	Equipement des établissements supports	Equipement	forfait/etab	10				0	5		5	0,0	0,0	0,0	0,0
A3105	<i>Formation des FF du CSET et des établissements support</i>											6	6	6	18
A310501	Formation des FF du CSET	Formation	Formé	200	15	15	15	45	15	15	75	3	3	3	9
A310502	Formation des FF des établissements supports	Formation	formé	200	15	15	15	45	15	15	75	3	3	3	9
A3106	<i>Création d'une cellule FC à la DFTP et mise en place d'une unité développement des compétences à l'INAP-FTP</i>											5	0	0	5
A310601	Création de la cellule FC et mise en place de l'unité de dev. des compétences	Frais divers	forfait	5 000	1			1			1	5	0	0	5
A3107	<i>Equipement de la cellule FC et de l'unité développement des compétences</i>											10	0	0	10
A310701	Equipement des deux structures	Mob-Equip	forfait	10 000	1			1			1	10	0	0	10
A3108	<i>Formation des personnels de la cellule FC et de l'unité développement des compétences</i>											2	2	0	4
A310801	Formation des personnels des deux structures	Formation	un agent	100	20	20		40			40	2	2	0	4
A3109	<i>L'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation continue</i>											1	0	0	1
A310901	Elaboration et mise en œuvre de plans de formation continue	Consultation nat	hm	4 000	0,25			0			0	1	0	0	1
A32	Développement programmes, outils pédagogiques et supports didactiques											385	573	653	1 611
A3201	<i>Amélioration qualité et efficacité des formations (mise en œuvre de projets d'établissement)</i>											331	498	584	1 413
A320101	Analyse des besoins des établissements	Consultation int	hm	4 200	4,05		2,62	6,67			6,67	17	0	11	28
A320102	Assistance technique pour la mise en œuvre des projets d'établissements	Partenariat	forfait	426 160	0,26	0,20	0,24	0,70	0,20	0,10	1,00	112	84	101	297
A320103	Equipement des établissements	Equipement	forfait	837 200	0,13	0,28	0,37	0,79	0,15	0,07	1,00	112	238	308	658
A320104	Formation des formateurs et personnels d'encadrement	Formation	forfait	302 400	0,09	0,28	0,23	0,60	0,27	0,13	1,00	27	84	70	181
A320105	Allocation aux établissements pour matériels légers et petites prestations	Dotation	forfait	390 600	0,16	0,24	0,24	0,64	0,20	0,16	1,00	63	92	94	249
A3202	<i>Mobilisation d'un partenariat technique d'accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de l'APC</i>											5	0	0	5
A320201	Mobilisation du partenariat technique	Frais divers	forfait	5 000	1			1			1	5	0	0	5

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)				
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14	
A3203	<i>Elaboration des programmes et des documents d'accompagnement</i>												5	5	0	10
A320301	Elaborer des programmes et des documents d'accompagnement	Consultation nat	hm	4 000	1,25	1,25		3			3	5	5	0	10	
A3204	<i>Formation à l'APC des formateurs et des personnels d'encadrement</i>												1	1	1	3
A320401	Formation à l'APC	Formation	coût unitaire	10	91	94	96	281			281	1	1	1	3	
A3205	<i>Rénovation des équipements</i>												41	67	68	176
A320501	Rénovation des équipements	Equipement	forfait	414 393	0,10	0,16	0,16	0	0,21	0,37	1	41	67	68	176	
A3206	<i>Renforcement de l'inspection générale du MEFPNT pour assurer plus efficacement ses missions d'animation et de contrôle pédagogiques</i>												2	2	0	4
A320601	Formation des inspecteurs	Formation	forfait	2 000	1	1		2			2	2	2	0	4	
A33	Promouvoir les liaisons formation emploi												10	10	10	30
A3301	<i>Développement des modes de l'alternance et de l'apprentissage</i>												2	2	2	6
A330101	Promotion des modes de l'alternance et de l'apprentissage	Frais divers	forfait	2 000	1	1	1	3			3	2	2	2	6	
A3302	<i>Standardisation des secteurs de formation et l'élaboration de nomenclatures des métiers</i>												2	2	2	6
A330201	Standardiser les secteurs de formation et élaborer les nomenclatures des métiers	Frais divers	forfait	2 000	1	1	1	3			3	2	2	2	6	
A3303	<i>Réalisation d'études de secteurs (étude sur les besoins du marché du travail par secteur)</i>												2	2	2	6
A330301	Réalisation de l'étude	Frais divers	forfait	2 000	1	1	1	3			3	2	2	2	6	
A3304	<i>Mettre en place un mécanisme de suivi régulier du devenir professionnel des diplômés de la FTP par exemple sous forme d'un observatoire formation-emploi</i>												1	1	1	3
A330401	Mise en place du mécanisme de suivi	Frais divers	forfait	1 000	1	1	1	3			3	1	1	1	3	
A3305	<i>Augmenter la vocation professionnalisante de la FTP en partenariat avec les employeurs</i>												1	1	1	3
A330501	Améliorer la vocation professionnalisante de la FTP	Frais divers	forfait	1 000	1	1	1	3			3	1	1	1	3	
A3306	<i>Mise en place d'un dispositif de suivi des sortants et d'aide à l'insertion</i>												1	1	1	3
A330601	Mise en place du Dispositif	Frais divers	forfait	1 000	1	1	1	3			3	1	1	1	3	
A3307	<i>Mise en place d'un dispositif de reconnaissance et de certification des acquis professionnels</i>												1	1	1	3
A330701	Mise en place du Dispositif	Frais divers	forfait	1 000	1	1	1	3			3	1	1	1	3	
A34	Améliorer les conditions de travail et de vie pédagogiques dans les établissements												137	169	162	467
A3401	<i>Mise en place de CDI pour professeurs (locaux, fonds documentaires, formation)</i>												4	4	4	12
A340101	Construction des CDI	Const CDI	un étab	1 000	4	4	4	12	4	4	20	4	4	4	12	
A3402	<i>Mise en place de bureaux et de salles de réunion pour formateurs</i>												40	40	40	120
A340201	Construction desdits locaux	Construction	bureau	4 000	10	10	10	30	10	10	50	40	40	40	120	

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)				
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14	
A3403	<i>Mise en place d'un centre Internet pour formateur de la FTP</i>												5	0	0	5
A340301	Construction du centre internet	Const salle infor	salle inform	5 000	1			1			1	5	0	0	5	
A3404	<i>Mise en place de bibliothèques scolaires pour élèves et stagiaires</i>												4	4	4	12
A340401	Mise en place des bibliothèques	Bibliothèque	une bib sco	400	10	10	10	30	10		40	4	4	4	12	
A3405	<i>Mise en place de salles Informatiques avec accès à Internet pour élèves et stagiaires</i>												50	50	50	150
A340501	Construction des salles informatiques	Const salle infor	salle inform	5 000	10	10	10	30	10	10	50	50	50	50	150	
A3406	<i>Renforcement des capacités en ingénierie de l'INAP-FTP</i>												34	71	64	168
A340601	Analyse du marché du travail/enquêtes d'insertion	Dotation	forfait	16 800	1	1	1	3	1	1	5	17	17	17	50	
A340602	Elaboration de programmes et supports pédagogiques	Consultation int	hm	5 600	3	3	4	10	3	3	16	17	17	22	56	
A340603	Elaboration d'un cadre normatif pour certification des compétences	Consultation int	hm	5 600		5	3	8	3		11	0	29	17	46	
A340604	Formation des méthodologues	Formation	forfait	7 500		1	1	2	1		3	0	8	8	15	
A4	Amélioration de la Qualité, de la pertinence et de l'efficacité externe de l'enseignement supérieur												523	510	558	1 592
A41	Valorisation du personnel enseignant et de recherche et amélioration de ses performances												196	212	279	686
A4101	<i>Elaboration et Réalisation d'un plan de formation/perfectionnement des enseignants</i>												114	136	203	452
A410101	Elaboration du plan de formation	Consultation int	hm	5 600	1,0			1,0			1,0	6	0	0	6	
A410102	Mise en œuvre du plan de formation	Formation	un ens/an	1 000	108	136	203	447	287	370	1 104	108	136	203	447	
A4102	<i>Elaboration d'un plan de carrière des enseignants/chercheurs</i>												6	0	0	6
A410201	Elaboration du plan de carrière	Consultation int	hm	5 600	1			1			1	6	0	0	6	
A4103	<i>Organisation de séjours d'études dans le cadre de partenariats ou jumelages avec des universités du Nord</i>												20	20	20	60
A410301	Organisation de voyages d'études	Voyage d'étude	un séjour	1 000	20	20	20	60	20	20	100	20	20	20	60	
A4104	<i>Invitation de spécialistes pour présenter des conférences et animer des débats</i>												56	56	56	168
A410401	Accueil de formateurs visiteurs	Frais divers	un visiteur/an	2 800	20	20	20	60	20	20	100	56	56	56	168	
A42	Poursuite et consolidation de la réforme pédagogique et l'adaptation des programmes et des outils didactiques avec les besoins de la qualité												156	156	125	437
A4201	<i>Poursuite de la mise en œuvre de la réforme LMD à l'université de Nouakchott</i>												20	20	20	60
A420101	Poursuite de la mise en œuvre de la réforme LMD à l'UN	Frais divers	forfait	20 000	1	1	1	3			3	20	20	20	60	
A4202	<i>Mise en place de la réforme LMD dans les autres établissements de l'enseignement supérieur</i>												5	5	5	15
A420201	Elargir l'adoption du LMD aux autres établissements de l'ENSUP	Frais divers	forfait	5 000	1	1	1	3			3	5	5	5	15	
A4203	<i>Rénovation des programmes des filières générales et professionnelles</i>												31	31	0	62
A420301	Rénovation des programmes	Consultation int	hm	5 600	5	5	0	10			10	28	28	0	56	

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
A420302	Travaux de commissions nationales	Frais divers	forfait	200	15	15	0	30			30	3	3	0	6
A4204	<i>Equipement de l'ensemble des bibliothèques par les supports didactiques adéquats</i>											50	50	50	150
A420401	Acquisition des supports didactiques adéquats pour les biblio.	Bibliothèque	forfait	50 000	1	1	1	3	1	1	5	50	50	50	150
A4205	<i>Equipement des laboratoires dans les différents établissements</i>											50	50	50	150
A420501	Equipement des laboratoires	Equip labo	un labo	10 000	5	5	5	15	5	5	25	50	50	50	150
A43	Redynamisation de la recherche universitaire											171	143	155	469
A4301	<i>Développement d'une stratégie de recherche scientifique</i>											50	0	0	50
A430101	Elaboration de la stratégie	Consultation int	hm	5 600	9			9			9	50	0	0	50
A4302	<i>Mise en place d'un dispositif de recherche pérenne et performant</i>											5	5	0	10
A430201	Mise en place du Dispositif	Frais divers	forfait	5 000	1	1		2			2	5	5	0	10
A4303	<i>Promotion des activités de recherche scientifique</i>											116	138	155	408
A430301	Promotion desdites activités	Frais divers	forfait/prof.	1 000	116	138	155	408	177	202	787	116	138	155	408
A5	Promotion d'une bonne santé en milieu scolaire											76	65	65	206
A5101	<i>Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière d'hygiène et de santé scolaire</i>											3	0	0	3
A510101	Elaboration de la stratégie et du PA	Consultation nat	hm	2 800	1			1			1	3	0	0	3
A5102	<i>Intégration de l'éducation sanitaire et nutritionnelle dans les programmes scolaires</i>											5	0	0	5
A510201	Conception de l'intégration	Consultation nat	hm	2 800	1			1			1	3	0	0	3
A510202	Atelier de formation des concepteurs des programmes	Formation	forfait	1 000	2			2			2	2	0	0	2
A5103	<i>Développement de partenariat entre l'école et les structures de santé publique</i>											3	0	0	3
A510301	Mise en place du partenariat	Consultation nat	hm	2 800	1			1			1	3	0	0	3
A5104	<i>Dotation des écoles en boîtes de pharmacie pour les soins primaires</i>											12	12	12	36
A510401	Dotation des écoles fondamentales	Boîte de pharmacie	une boîte	10	1 195	1 179	1 179	3 552	1 179	1 179	5 910	12	12	12	36
A5105	<i>Organisation de visites médicales régulières dans les écoles éloignées des structures de santé publiques</i>											54	53	53	160
A510501	Visites médicales dans 30% des écoles	Frais divers	forfait/visite	50	1 075	1 061	1 061	3 197	1 061	1 061	5 319	54	53	53	160

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
B	Développer un accès élargi à la base du système et régulé à ses niveaux supérieurs											13 415	14 092	12 531	40 038
B1	Elargir l'accès à l'éducation préscolaire											400	279	337	1 016
B1101	<i>Augmentation de la capacité d'accueil des enfants à travers les structures publiques</i>											122	30	99	250
B110101	Construction de salles du préscolaire	Construction	salle	3 300	32	0	18	51	33	36	120	107	0	60	167
B110102	Frais divers	Frais divers	forfait	163 521	0,1	0,2	0,2	1	0,2	0,3	1	15	30	39	83
B1102	<i>Organisation, renforcement, encadrement et animation de l'offre privée et des initiatives communautaires en matière d'éducation préscolaire</i>											139	123	114	377
B110201	Acquisition de matériel didactique	Mat didact	dot école	211	77	11	3	91	11	12	114	16	2	1	19
B110202	Formation du personnel d'encadrement	Formation	coût unitaire	6	70	108	73	251	123	59	433	0	1	0	2
B110203	Motos	Motos	une moto	1 200	32	26	29	87	33	36	156	38	31	35	104
B110204	Appui salaire animatrices des GC & EC	Rémunération	appui/an/anim	150	562	595	523	1 679	590	662	2 930	84	89	78	252
B1103	<i>Mise en place d'un système normatif et de suivi des initiatives privées</i>											4	0	0	4
B110301	Conception du système	Consultation nat	hm	2 800	1,25			1			1	4	0	0	4
B1104	<i>Renforcement capacités des acteurs de l'enseignement coranique préscolaire par l'appui en matériel didactique à 112 écoles coraniques et la formation de 135 enseignants d'écoles coraniques</i>											8	2	1	11
B110401	Acquisition du matériel didactique	Mat didact	dot école	211	39	10	3	52	13	16	80	8	2	1	11
B110402	Formation des 135 enseignants	Formation	coût unitaire	6	23	34	25	82	37	16	135	0	0	0	1
B1105	<i>Renforcement des outils et des programmes d'éveil pour le préscolaire par la conception et la diffusion du programme d'éducation parentale</i>											78	84	84	246
B110501	Organisation d'ateliers d'éducation parentales	Educ parent	forfait	60 000	1,3	1,4	1,4	4	1,5	1,6	7	78	84	84	246
B1106	<i>Encadrement du préscolaire non formel par la construction et l'équipement de 38 CRPE</i>											38	38	38	114
B110601	Construction des 38 CRPE	Construction	CRPE	10 000	4	4	4	11	4	4	19	38	38	38	114
B1107	<i>Formation de 54 inspecteurs du préscolaire</i>											8	0	0	8
B110701	Elaboration d'un référentiel de formation	Consultation nat	hm	2 800	1			1			1	3	0	0	3
B110702	Développement des modules et supports de formation	Frais divers	forfait	5 000	1			1			1	5	0	0	5
B110703	Formation de formateurs	Formation	formé	20	9			9			9	0	0	0	0
B1108	<i>Intégration de la formation sur la première enfance dans les programmes des ENI et Renforcement de la formation du personnel d'encadrement de la petite enfance</i>											4	1	1	6
B110801	Conception du module	Consultation nat	hm	2 800	1			1			1	3	0	0	3
B110802	Appui à la formation continue des monitrices réalisée par le CFPE	Formation	un formé	20	41	64	46	151	77	38	265	1	1	1	3

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
B2	Promotion de l'Accès Universel au Fondamental										3 975	4 202	3 654	11 832	
B21	Renforcer et restructurer l'offre en vue d'élargir la capacité d'accueil										2 256	2 396	1 949	6 601	
<i>B2101</i>	<i>Restructuration de l'offre</i>										745	732	12	1 489	
<i>B210101</i>	Amélioration gestion multigrade - Outils de gestion	Consultation mixte	hm	4 200	3			3			3	13	0	0	13
<i>B210102</i>	Amélioration gestion multigrade - Formation des directeurs d'écoles	Atelier	un formé	20	600	600	600	1 800	600	600	3 000	12	12	12	36
<i>B210103</i>	Regroupement d'écoles	Frais divers	1 regroup	30 000	24	24	0	48	0	0	48	720	720	0	1 440
<i>B2102</i>	<i>Extension et l'amélioration des capacités de l'offre</i>										1 511	1 664	1 937	5 112	
<i>B210201</i>	Consturction de salles de classe dans la Capitale	Construction	salle classe	3 800	62	65	75	202	96	104	402	234	247	286	766
<i>B210202</i>	Construction de salles de classe à l'intérieur du Pays	Construction	salle classe	4 200	100	134	189	423	297	325	1 045	421	561	795	1 777
<i>B210203</i>	Réhabilitation d'écoles	Réhabilitation	salle classe	1 500	571	571	571	1 713	571	571	2 854	856	856	856	2 569
B22	Impulser la demande en vue de résorber les disparités en matière de scolarisation										16	3	3	22	
<i>B2201</i>	<i>Réalisation d'une étude sur les facteurs de demande agissant sur la rétention et la non scolarisation</i>										4	0	0	4	
<i>B220101</i>	Elaboration de l'étude	Consultation mixte	hm	4 200	1,0			1,0			1,0	4	0	0	4
<i>B2202</i>	<i>Stimulation de la demande d'éducation par un appui aux familles pauvres et défavorisées</i>										0	0	0	0	
<i>B220201</i>	Financement des fournitures scolaires	Fournitures sco	kit/élève					0			0	0	0	0	0
<i>B2203</i>	<i>Campagnes de sensibilisation</i>										3	3	3	9	
<i>B220301</i>	Organisation des campagnes	Campagne	forfait	1 000	3	3	3	9	3	3	15	3	3	3	9
<i>B2204</i>	<i>Atténuation des disparités entre genres, régions et milieux socio-économiques</i>										8	0	0	8	
<i>B220401</i>	Réalisation de 3 études (pour 3 zones) : analyse des causes et mesures correctives	Consultation nat	hm	2 800	3			3			3	8	0	0	8
B23	Développer une offre alternative (non formelle) pour scolariser une demande potentielle spécifique (non scolarisés déscolarisés)										369	450	230	1 048	
<i>B2301</i>	<i>Instauration d'un cadre institutionnel adéquat et Elaboration d'une politique et d'une stratégie nationale d'EPNF</i>										7	0	0	7	
<i>B230101</i>	Elaboration du cadre institutionnel, de la politique et de la stratégie nationale d'EPNF	Consultation mixte	hm	4 200	1			1			1	4	0	0	4
<i>B230102</i>	Organisation d'un atelier de validation et d'instauration	Atelier	forfait	3 000	1			1			1	3	0	0	3
<i>B2302</i>	<i>Expérimentation d'un modèle d'éducation primaire non formelle</i>										362	450	230	1 041	
<i>B230201</i>	Identification et selection des bénéficiares	Frais divers	forfait	16 600	1			1			1	17	0	0	17
<i>B230202</i>	Elaboration du manuel de Procédures de l'EPNF	Consultation nat	hm	2 800	2			2			2	7	0	0	7
<i>B230203</i>	Sélection des opérateurs	Frais divers	forfait	3 300	1			1			1	3	0	0	3
<i>B230204</i>	Construction et équipement des infrastructures	Construction	Salle équipée	3 670	60	60		120			120	220	220	0	440
<i>B230205</i>	Formation & encadrement	Formation	forfait	500 000	0,2	0,4	0,4	1			1	100	200	200	500

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)				
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14	
B230206	Suivi/évaluation des activités	Frais divers	forfait	74 000	0,2	0,4	0,4	1				1	15	30	30	74
B2303	<i>Généralisation du modèle d'éducation primaire non formelle</i>												0	0	0	0
B230301	Développement des curricula	Consultation mixte	hm	4 200				0	8			8	0	0	0	0
B230302	Validation des curricula	Atelier	forfait	5 000				0	1			1	0	0	0	0
B230303	Distribution des manuels scolaires	Manuels	Manuel	0,3				0				0	0	0	0	0
B230304	Formation des personnels d'encadrement	Formation	forfait	20 000				0	1	1		2	0	0	0	0
B230305	Développement d'un cadre de partenariat avec les ONG et les acteurs de la société civile	Consultation nat	hm	2 800				0	2			2	0	0	0	0
B230306	Appui à la création de centres d'éducation communautaires primaires non formelle	Fonds de soutien	forfait/centre	1 500				0	250	250		500	0	0	0	0
B2304	<i>Mise en place de passerelles avec l'éducation formelle et la FTP</i>												0	0	0	0
B230401	Identification et conception des passerelles	Consultation mixte	hm	4 200				0	2			2	0	0	0	0
B230402	Organisation d'un atelier de validation	Atelier	forfait	5 000				0	1			1	0	0	0	0
B24	Promouvoir l'alimentation en milieu scolaire												1 335	1 353	1 473	4 161
B2401	<i>Elaboration d'une politique et d'un plan d'action</i>												13	0	0	13
B240101	Elaboration de la politique et du PA	Consultation mixte	hm	4 800	2			2				2	10	0	0	10
B240102	Organisation de l'atelier de validation	Atelier	forfait	1 000	1			1				1	1	0	0	1
B240103	Elaboration d'un cadre juridique et réglementaire	Consultation nat	hm	2 800	1			1				1	3	0	0	3
B2402	<i>Appui aux cantines scolaires</i>												1 322	1 353	1 473	4 148
B240201	Cantines scolaires	Cantine	forfait					0				0	0	0	0	0
B240202	Approvisionnement des cantines scolaires	Alimentation	ration/el/an	8	144 344	149 181	154 947	448 472	162 420	171 864		782 757	1 191	1 231	1 278	3 700
B240203	Construction des cantines scolaires	Construction	cantine	4 000	29	27	43	100	43	43		186	116	109	173	398
B240204	Equipement des cantines scolaires	Equipement	cantine	500	29	27	43	100	43	43		186	15	14	22	50
B3	Elargir l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire général et maîtriser le développement du second cycle												676	385	400	1 460
B31	Elargir l'accès au premier cycle												388	164	167	718
B3101	<i>Mise en place d'une carte scolaire opérationnelle et la réorganisation/restructuration de l'offre entre le premier et le second cycle en fonction des données de cette carte</i>												8	0	0	8
B310101	Mise en place de la carte scolaire	Consultation mixte	hm	4 200	2,0			2				2	8	0	0	8
B3102	<i>Développement des infrastructures scolaires</i>												294	86	95	475
B310201	Construction de salles de classe	Construction	salle classe	5 000	59	17	19	95	88	42		225	294	86	95	475
B3103	<i>Réhabilitation des infrastructures scolaires</i>												67	68	69	204

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
B310301	Réhabilitation de salles de classe	Réhabilitation	salle classe	3 000	22	23	23	68	23	22	113	67	68	69	204
B3104	<i>Mise en place d'un dispositif d'orientation scolaire</i>											7	7	0	13
B310401	Conception du dispositif	Consultation mixte	hm	4 200	1	1		2			2	4	4	0	8
B310402	Organisation d'un atelier de validation	Atelier	forfait	2 500	1	1		2			2	3	3	0	5
B3105	<i>Mise en place de mesures visant la promotion de la scolarisation des filles, notamment en milieu rural, en vue de réduire les disparités de genre</i>											11	3	3	17
B310501	Elaboration de 3 études (pour 3 zones) : analyse des causes et mesures correctives	Consultation nat	hm	2 800	3			3			3	8	0	0	8
B310502	Réalisation de 3 campagnes de sensibilisation (3 zones)	Campagne	forfait	1 000	3	3	3	9	3	3	15	3	3	3	9
B32	Maitriser les effectifs au second cycle et améliorer la qualité de l'accueil											122	47	49	218
B3201	<i>Développement des infrastructures scolaires</i>											102	28	31	161
B320101	Consturction de salles de classe	Construction	salle classe	5 000	20	6	6	32	29	15	76	102	28	31	161
B3202	<i>Réhabilitation des infrastructures scolaires</i>											20	19	18	57
B320201	Réhabilitation de salles de classe	Réhabilitation	salle classe	3 000	7	6	6	19	6	7	32	20	19	18	57
B33	Promouvoir le développement d'un enseignement secondaire privé de qualité											167	174	184	524
B3301	<i>Elaboration d'un cahier des charges d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés et la mise en place d'un dispositif de contrôle approprié de respect des normes</i>											3	0	0	3
B330101	Elaboration du cahier de charge et du dispositif de contrôle	Consultation nat	hm	2 800	1			1			1	3	0	0	3
B3302	<i>Création d'un fonds de promotion de l'enseignement privé</i>											161	174	184	519
B330201	Création et dotation du fonds	Fonds de soutien	Subv/élève	4,5	35 781	38 584	40 900	115 265	42 784	44 899	202 947	161	174	184	519
B3303	<i>Mise en place d'une base de données de l'enseignement privé</i>											3	0	0	3
B330301	Création et mise en place de la base de données	Consultation nat	hm	2 800	1			1			1	3	0	0	3
B4	Développer l'offre de la FTP											525	1 051	1 617	3 193
B41	Elargir la capacité d'accueil du dispositif en formation initiale											395	813	1 353	2 561
B4101	<i>Rationalisation/extension de l'offre</i>											67	57	157	281
B410101	Extension des locaux des établissements FTP	Construction	forfait	442 857	0,097	0,075	0,301	0	0,301	0,226	1	43	33	133	210
B410102	Réhabilitation des locaux des établissements FTP	Construction	forfait	119 033	0,201	0,201	0,201	1	0,201	0,198	1	24	24	24	72
B4102	<i>Mise en place de pôles de formation régionaux en fonction des branches professionnelles prédominantes (agriculture, industrie, hôtellerie-tourisme, BTP, etc.)</i>											0	11	0	11
B410201	Réalisation d'une étude opportunité	Consultation mixte	hm	2 800		3		3			3	0	8	0	8
B410202	Elaboration d'un Plan d'action	Atelier	forfait	3 000		1		1			1	0	3	0	3
B4103	<i>Mise en place d'un dispositif d'apprentissage formation insertion (formation qualifiante)</i>											328	744	1 196	2 269

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)				
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14	
B410301	Elaboration d'un cadre de reference de la formation qualifiante	Frais divers	forfait	30 000	1,0			1,0				1,0	30	0	0	30
B410302	Elaboration du manuel de procédures	Consultation nat	hm	2 800	1,3			1,3				1,3	4	0	0	4
B410303	Développement ingénierie formation/insertion (élaboration curricula)	Consultation int	hm	5 600	10,0	9,0	7,0	26,0				26,0	56	50	39	146
B410304	Production d'outils et de supports de formation	Manuels	Manuel	81 000	0,2	0,5	0,3	1,0				1,0	16	41	24	81
B410305	Identification secteurs porteurs, filières, partenaires et formateurs	Frais divers	forfait	42 300	0,7	0,3		1,0				1,0	30	13	0	42
B410306	Identification, sensibilisation et formation des opérateurs	Consultation int	hm	5 600	7,0	5,0	3,0	15,0				15,0	39	28	17	84
B410307	Mise en œuvre des formations - insertion	Formation	forfait	5 824 313	0,024	0,103	0,189	0,317	0,281	0,403		1,0	141	600	1 103	1 844
B410308	Suivi/évaluation des activités	Frais divers	forfait	63 700	0,2	0,2	0,2	0,6	0,2	0,2		1,0	13	13	13	38
B42	Promouvoir la formation continue (FC) en cours d'emploi											32	4	4	40	
B4201	<i>Mise en place d'un dispositif pérenne de financement de la FC</i>											17	0	0	17	
B420101	Elaboration du dispositif	Consultation mixte	hm	4 200	4,0			4				4	17	0	0	17
B4202	<i>Développement des capacités en ingénierie de la FC</i>											4	4	4	12	
B420201	Formation des structures en charge de la FC	Formation	forfait	20 000	0,2	0,2	0,2	0,6	0,2	0,2		1,0	4	4	4	12
B4203	<i>Elaboration et mise en œuvre de plans sectoriels de FC</i>											12	0	0	12	
B420301	Elaboration des plans sectoriels	Consultation mixte	hm	4 800	2			2				2	10	0	0	10
B420302	Organisation d'un atelier de validation et de mise en place des plans sectoriel	Atelier	forfait	2 000	1			1				1	2	0	0	2
B43	Promouvoir le développement d'une offre privée de FTP											20	0	0	20	
B4301	<i>Réalisation d'un audit de la FTP priée</i>											8	0	0	8	
B430101	Réalisation de l'audit	Consultation mixte	hm	4 200	2,00			2,00				2,00	8	0	0	8
B4302	<i>Elaboration de cahiers de charge d'ouverture et de fonctionnement des Ets privés de la FTP</i>											6	0	0	6	
B430201	Elaboration du cahier de charge	Consultation mixte	hm	4 200	1,50			1,50				1,50	6	0	0	6
B430202	Organisation d'un atelier de validation	Atelier						0,00				0,00	0	0	0	0
B4303	<i>Mise en place d'un dispositif d'appui aux Ets privés de la FTP</i>											5	0	0	5	
B430301	Conception du dispositif	Consultation nat	hm	2 800	1,00			1,00				1,00	3	0	0	3
B430302	Organisation d'un atelier de validation	Atelier	forfait	2 000	1,00			1,00				1,00	2	0	0	2
B44	Promouvoir la microfinance en appui à l'auto-emploi											78	234	260	572	
B4401	<i>Développement d'un dispositif de microfinance pour l'auto-emploi</i>											78	234	260	572	
B440101	Appui aux bénéficiaires	Frais divers	forfait	130 000	0,3	0,5	0,2	1,0				1,0	39	65	26	130
B440102	Création et dotation d'une ligne de Microfinance	Dotation	forfait	520 000		0,2	0,4	0,6	0,3	0,1		1,0	0	104	208	312
B440103	Renforcement des capacités des IMF	Frais divers	forfait	130 000	0,3	0,5	0,2	1,0				1,0	39	65	26	130
B5	Restructuration et amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur											7 621	7 649	5 836	21 107	

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
B51	Moderniser et consolider les infrastructures et les conditions d'accueil										7 590	7 634	5 816	21 040	
B5101	<i>Construction et l'équipement d'un nouveau Campus moderne pour l'université de Nouakchott</i>										7 336	7 040	5 373	19 749	
B510101	Travaux de construction des Facultés							0			0	0	0	0	
B510102	Equipement des Facultés							0			0	0	0	0	
B510103	Construction des Etablissements sur le Campus	Construction	forfait	10 999 831	0,33	0,30	0,21	0,84	0,14	0,01	1,00	3 619	3 343	2 296	9 258
B510104	Equipement des Etablissements sur le Campus	Equipement	forfait	2 326 100	0,31	0,28	0,28	0,87	0,10	0,03	1,00	720	660	645	2 025
B510105	Construction des structures de restauration universitaire	Construction	forfait	8 012 506	0,24	0,24	0,25	0,74	0,24	0,02	1,00	1 925	1 958	2 009	5 892
B510106	Construction des résidences universitaires	Construction	forfait	2 087 699	0,19	0,20	0,20	0,59	0,38	0,02	1,00	405	412	423	1 240
B510107	Construction des locaux des services communs	Construction	forfait	1 334 000	0,50	0,50	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	667	667	0	1 334
B5102	<i>Construction et l'équipement de locaux pour l'ISCAE</i>										234	574	422	1 229	
B510201	Construction des locaux	Construction	forfait	1 099 514	0,17	0,43	0,30	0,91	0,08	0,01	1,00	191	478	328	996
B510202	Equipement des locaux	Equipement	forfait	239 000	0,18	0,40	0,39	0,97	0,02	0,01	1,00	43	96	94	233
B5103	<i>Equipement ENS</i>										20	20	21	61	
B510301	Equipement de l'ENS	Equipement	forfait/labo	17 000	1,2	1,2	1,3	3,6	0,9	0,3	4,8	20	20	21	61
B52	Restructurer et diversifier l'offre de l'enseignement supérieur										10	15	18	43	
B5201	<i>Développement d'une offre de formation à distance</i>										0	0	8	8	
B520101	Etude des opportunités de développement de l'Enseignement supérieur à distance	Consultation mixte	hm	4 200			2	2			2	0	0	8	8
B520102	Mise en place de formations à distance pilotes	Frais divers	forfait	20 000				0	1	1	2	0	0	0	0
B5202	<i>Développement d'offres de FC</i>										0	0	0	0	
B520201	Conception du dispositif	Consultation mixte	hm	4 200				0	5		5	0	0	0	0
B520202	Elaboration du cadre juridique et réglementaire	Consultation nat	hm	2 800				0	1		1	0	0	0	0
B520203	Elaboration des programmes de formation	Atelier	forfait	10 000				0	1		1	0	0	0	0
B5203	<i>Renforcement de la professionnalisation des filières</i>										10	10	10	30	
B520301	Ouverture de nouvelles filières professionnelles	Frais divers	forfait	10 000	1	1	1	3	1	1	5	10	10	10	30
B5204	<i>Maitrise de l'offre de formation à l'étranger</i>										0	5	0	5	
B520401	Atelier de réflexion pour élaborer un plan d'action	Atelier	forfait	5 000		1		1			1	0	5	0	5
B53	Créer les conditions de développement d'une offre d'enseignement supérieur privée de qualité										19	0	2	21	
B5301	<i>Elaboration du cadre juridique et institutionnel</i>										6	0	0	6	
B530101	Elaboration du cadre juridique et institutionnel	Consultation mixte	hm	4 200	1,50			2			2	6	0	0	6
B5302	<i>Mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat et les établissements privés</i>										6	0	0	6	
B530201	Conception et mise en place du cadre de partenariat	Consultation	hm	4 200	1,50			2			2	6	0	0	6

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)					
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14		
		mixte															
B5303	<i>Mise en place de mesures d'incitation pour la promotion de l'offre privée</i>											6	0	2	8		
B530301	Elaboration et mise en place des mesures d'incitation	Consultation mixte	hm	4 200	1,50		0,40	2			2	6	0	2	8		
B54	Mettre en place une politique sociale maîtrisable financièrement											3	0	0	3		
B5401	<i>Redéfinition de la politique de bourses à l'étranger</i>											1	0	0	1		
B540102	Révision de la politique	Consultation nat	hm	2 800	0,5			1			1	1	0	0	1		
B5402	<i>Mise en place d'une politique d'aides sociales impliquant le secteur privé</i>											1	0	0	1		
B540201	Conception et mise en place de la politique	Consultation nat	hm	2 800	0,5			1			1	1	0	0	1		
B6	Promotion de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Originel											217	526	688	1 431		
B61	Elargir l'accès et diversifier l'offre d'alphabétisation											20	346	512	879		
B6101	<i>Appui à la création de centres communautaires de lutte contre l'analphabétisme</i>											0	21	32	53		
B610101	Soutien de la création des centres	Frais divers	forfait	700	0	30	45	75	45	30	150	0	21	32	53		
B6102	<i>Développement de programmes de post alphabétisation</i>											0	300	450	750		
B610201	Mise en place de bibliothèques communautaires	Documentation	forfait	10 000	0	30	45	75	45	30	150	0	300	450	750		
B6103	<i>Intégration de programmes d'alphabétisation dans tous les projets de développement</i>											5	10	16	31		
B610301	Formation d'alphabétiseurs et de personnels d'encadrement et supervision andragogique	Formation	forfait	20	10	20	30	60	30	30	120	0	0	1	1		
B610302	Distribution des programmes et outils didactiques	Documentation	forfait	5	1 000	2 000	3 000	6 000	3 000	3 000	12 000	5	10	15	30		
B6104	<i>Promotion de l'alphabétisation à distance</i>											15	15	15	45		
B610401	Mise en fonctionnement de la radio	Frais divers	Formé	15	1 000	1 000	1 000	3 000	1 000	1 000	5 000	15	15	15	45		
B62	Améliorer la qualité et la pertinence des programmes d'alphabétisation											70	80	76	227		
B6201	<i>Conception et diffusion en nombre suffisant de manuels et guides d'alphabétisation</i>											5	5	5	15		
B620101	Reproduction des manuels et guides (conçus en 2011)	Manuels	Manuel	0,5	10 000	10 000	10 000	30 000	10 000	10 000	50 000	5	5	5	15		
B6202	<i>Développement de l'alphabétisation fonctionnelle</i>											65	75	71	212		
B620201	Identification et sélection des bénéficiaires	Frais divers	forfait	12 625	0,7	0,3		1,0			1,0	9	4	0	13		
B620202	Elaboration du manuel de procédures	Consultation nat	hm	2 800	2,0			2,0			2,0	6	0	0	6		
B620203	Sélection des opérateurs d'alphabétisation	Consultation nat	hm	2 800	1,2			1,2			1,2	3	0	0	3		
B620204	Alphabétisation des apprenantes	Frais divers	forfait	225 000	0,2	0,3	0,3	0,8	0,2		1,0	45	68	68	180		
B620205	Suivi-évaluation des activités	Frais divers	forfait	12 800	0,2	0,3	0,3	0,8	0,2		1,0	3	4	4	10		
B63	Améliorer le pilotage des programmes d'alphabétisation											30	24	24	79		
B6301	<i>Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication</i>											30	24	24	79		

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
B630101	Elaboration de la strategie de communication	Consultation mixte	hm	4 200	1,0			1,0			1,0	4	0	0	4
B630102	Validation de la strategie de communication	Atelier	forfait	1 800	1,0			1,0			1,0	2	0	0	2
B630103	Réalisation de missions de sensibilisation	Frais divers	forfait	50 400	0,2	0,2	0,2	0,6	0,2	0,2	1,0	10	10	10	30
B630104	Conception de supports de Communication	Frais divers	forfait	41 000	0,2	0,2	0,2	0,6	0,2	0,2	1,0	8	8	8	25
B630105	Utilisation des Media	Frais divers	forfait	30 000	0,2	0,2	0,2	0,6	0,2	0,2	1,0	6	6	6	18
B64	Promouvoir l'enseignement originel et renforcer sa contribution à l'éducation de base											96	75	75	246
B6401	<i>Elaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'enseignement originel</i>											8	0	0	8
B640101	Elaboration de la stratégie	Consultation int	hm	5 600	0,80			1			1	4	0	0	4
B640102	Promotion de l'enseignement originel	Consultation nat	hm	4 000	0,90			1			1	4	0	0	4
B6402	<i>Elaboration d'un guide de l'enseignant du Coran aux enfants concernés par l'obligation scolaire</i>											8	0	0	8
B640201	Elaboration du guide	Consultation int	hm	5 600	0,80			1			1	4	0	0	4
B640202	Promotion du guide	Consultation nat	hm	4 000	0,90			1			1	4	0	0	4
B6403	<i>Promotion du rôle des mahadras dans la généralisation de l'éducation de base</i>											5	0	0	5
B640301	Organisation de campagnes de promotion	Frais divers	forfait	5 000	1			1			1	5	0	0	5
B6404	<i>Mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de l'éducation de base dans les mahadras</i>											75	75	75	225
B640401	Création et dotation du fonds d'appui	Fonds de soutien	subv/mahadra	150	500	500	500	1 500	500	500	2 500	75	75	75	225

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
C	Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur										1 063	1 164	1 329	3 556	
C1	Amélioration du pilotage sectoriel										258	187	251	697	
C11	Renforcer le Pilotage institutionnel										72	23	15	110	
C1101	<i>Réalisation d'une étude sur la pertinence de l'organisation actuelle du pilotage institutionnel</i>										0	6	0	6	
C110101	Réalisation de l'étude	Consultation int	hm	5 600		1,00		1,00			1,00	0	6	0	6
C1102	<i>Mise en place et/ou revitalisation des structures consultatives et d'arbitrage pour le système éducatif</i>										0	2	0	2	
C110201	Elaboration d'une stratégie de revitalisation des structures	Consultation mixte	hm	4 200		0,5		1			1	0	2	0	2
C1103	<i>Décentralisation</i>										4	0	0	4	
C110301	Elaboration d'une étude sur le renforcement de la décentralisation	Consultation mixte	hm	4 200	1			1			1	4	0	0	4
C1104	<i>Partenariat (société civile, communautés locales...)</i>										0	0	4	4	
C110401	Conception et mise en place d'un partenariat entre les principaux acteurs du Secteur	Consultation mixte	hm	4 200			1	1			1	0	0	4	4
C1105	<i>Cadre juridique</i>										56	0	0	56	
C110501	Mise à jour du cadre juridique et réglementaire du Secteur	Consultation mixte	hm	4 200	1			1			1	4	0	0	4
C110502	Mise à jour du cadre juridique et réglementaire de la FTP	Consultation mixte	hm	5 600	9			9			9	52	0	0	52
C1106	<i>Imputabilité</i>										0	4	0	4	
C110601	Elaboration de cahiers de charge pour tous les niveaux de responsabilité	Consultation mixte	hm	4 200		1		1			1	0	4	0	4
C1107	<i>Mise en place d'un système de communication adéquat</i>										11	11	11	33	
C110701	Conception de la stratégie de communication	Consultation mixte	hm	4 200				0			0	0	0	0	0
C110702	Fourniture/conception des outils de communication	Dotation	forfait	10 000	1	1	1	3	1	1	5	10	10	10	30
C110703	Formation des agents au contact du public	Formation	formé	20	50	50	50	150	50	50	250	1	1	1	3
C1108	<i>Opérationnalisation du PNDSE II en Programmes régionaux départementaux et communaux et au niveau des établissements</i>										1	0	0	1	
C110801	Elaboration de l'approche	Consultation nat	hm	1				0			0	0	0	0	0
C110802	Atelier directions régionales des ordres d'enseignement	Formation	formé	20	39			39			39	1	0	0	1
C12	Améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre des réformes										25	8	0	34	
C1201	<i>Evaluation des conditions de mise en œuvre de la réforme de 1999</i>										25	0	0	25	

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
C120101	Réalisation de l'étude d'évaluation	Consultation mixte	hm	4 200	6			6			6	25	0	0	25
C1202	<i>Préparation et la promulgation d'une loi-cadre d'orientation et de programmation pour tout le système sur la base des résultats des journées de réflexion</i>											0	8	0	8
C120201	Préparation de la loi-cadre	Consultation mixte	hm	4 200		2		2			2	0	8	0	8
C13	Renforcer les Capacités Managériales											161	156	236	553
C1301	<i>Parachèvement de la mise en place du SIGE</i>											0	42	56	98
C130101	Développement du Système	Consultation mixte	hm	4 200		10		10			10	0	42	0	42
C130102	Installation du Système	Equipement	forfait	50 000			1	1			1	0	0	50	50
C130103	Mise en service du Système	Formation	formé	20			300	300			300	0	0	6	6
C1302	<i>Mise en place d'un système de pilotage et de suivi de la FTP</i>											67	56	123	246
C130201	Développement du Système	Consultation int	hm	5 600	12	10		22			22	67	56	0	123
C130202	Acquisition d'équipements pour le Système	Equipement	forfait	123 200			1	1			1	0	0	123	123
C1303	<i>Détermination d'une carte scolaire opérationnelle pour tous les niveaux d'enseignement et de formation qui capitalise les résultats de la première phase</i>											15	2	2	19
C130301	Parachèvement de la carte scolaire	Consultation mixte	hm	4 200	3			3			3	13	0	0	13
C130302	Elaboration du cadre réglementaire	Consultation nat	hm	2 800	1			1			1	3	0	0	3
C130303	Mise en œuvre de la carte scolaire	Formation	Formé	20		100	100	200	100		300	0	2	2	4
C1304	<i>Elaboration et la diffusion de manuels de procédures modernes normalisés</i>											0	6	0	6
C130401	Elaboration des manuels	Consultation nat	hm	2 800		1		1			1	0	3	0	3
C130402	Organisation d'un atelier de validation et de diffusion	Atelier	forfait	3 000		1		1			1	0	3	0	3
C1305	<i>Formation des personnels en charge du pilotage à tous les niveaux sur les procédures, les techniques et les outils du management moderne</i>											0	0	5	5
C130501	Formation des personnels	Formation	forfait	5 000			1	1			1	0	0	5	5
C1306	<i>Amélioration des conditions de travail des structures de pilotage</i>											50	50	50	150
C130601	Equipement des structures de pilotage	Equipement	forfait	50 000	1	1	1	3	1	1	5	50	50	50	150
C1307	<i>Définition et la mise en place d'une stratégie de communication favorisant la transparence</i>											28	0	0	28
C130701	Développement d'une politique de communication	Consultation int	hm	5 600	5			5			5	28	0	0	28
C2	Amélioration de la Gestion des Ressources Humaines											156	223	157	537
C21	Restructurer et redynamiser la Gestion des Ressources Humaines (GRH)											143	215	157	515

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
C2101	Mise en place d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines du secteur											121	131	135	387
C210101	Développement d'une politique de gestion des RH	Frais divers	forfait	78 000	1,00	1,14	1,19	3,33	1,14	1,12	5,59	78	89	93	260
C210102	Elaboration plan de développement RH pour la FTP	Frais divers	forfait	42 560	1,00	1,00	1,00	3,00	1,00	1,00	5,00	43	43	43	128
C2102	Renforcement des capacités des structures centrales et décentralisées chargées des RH											0	10	0	10
C210201	Organisation de séminaires de formation	Frais divers	forfait	10 000		1		1	1		2	0	10	0	10
C2103	Mise en place de systèmes d'information de gestion des personnels qui pourront être intégrés éventuellement aux SIG globaux											0	0	13	13
C210301	Développement de système d'information	Consultation mixte	hm	4 200			3	3			3	0	0	13	13
C2104	Définition et adoption de profils de postes pour tous les emplois du secteur et établissement de bilans de compétences											0	67	3	70
C210401	Définition des profils	Consultation mixte	hm	5 600		12		12			12	0	67	0	67
C210402	Validation des profils	Atelier	forfait	3 000			1	1			1	0	0	3	3
C2105	Mise en place d'une politique nationale en matière de formation continue des personnels de l'éducation											23	6	6	35
C210501	Elaboration de la politique et du plan d'action	Consultation int	hm	5 600	3			3			3	17	0	0	17
C210502	Mise en œuvre de la politique	Formation	formé	20	300	300	300	900	300	300	1 500	6	6	6	18
C22	Rationaliser le Système de Déploiement des personnels											13	9	0	22
C2201	Optimisation de l'affectation des enseignants											13	0	0	13
C220101	Détermination des critères et des modalités d'affectation des enseignants	Atelier	forfait	10 000	1			1			1	10	0	0	10
C220102	Opérationnalisation du système d'affectation	Frais divers	forfait	3 000	1			1			1	3	0	0	3
C2202	Actualisation du guide d'éthique professionnelle pour les métiers de l'éducation et sa diffusion (charte de bonne conduite)											0	9	0	9
C220201	Actualisation du guide	Consultation nat	hm	2 800		2		2			2	0	6	0	6
C220202	Organisation d'un atelier de validation	Atelier	forfait	3 000		1		1			1	0	3	0	3
C3	Amélioration de la Gestion Pédagogique											111	143	192	446
C31	Instaurer un système de Gestion Axée sur les Résultats (GAR)											96	133	137	366
C3101	Mise en place d'un dispositif (organisation, procédures, outils) de GAR											0	30	20	50
C310101	Développement de la culture GAR à tous les échelons du système	Atelier	Forfait	10 000		1		1			1	0	10	0	10
C310102	Développement des outils de programmation, de gestion et de suivi-évaluation	Frais divers	forfait	20 000		1,00	1,00	2			2	0	20	20	40
C3102	Redynamisation et renforcement du rôle et des pratiques des personnels chargés de l'animation et du contrôle pédagogique et administratif											96	103	117	316
C310201	Formation des inspecteurs	Formation	formé	20		418	431	849			849	0	8	9	17

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)			
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14
C310202	Acquisition d'équipements pour l'Inspection Préscolaire	Equipement	forfait	79 071	0,00	0,20	0,61	1	0,10	0,10	1	0	15	48	64
C310203	Acquisition d'équipements pour l'Inspection Fondamental	Equipement	forfait	296 075	0,07	0,22	0,15	0	0,25	0,31	1	22	66	43	131
C310204	Acquisition d'équipements pour l'Inspection Secondaire	Equipement	forfait	153 759	0,48	0,09	0,11	1	0,16	0,16	1	74	14	17	105
C3103	<i>Implication étroite des partenaires de l'école dans le processus de mise en place d'une gestion axée sur les résultats</i>											0	0	0	0
C310301	Appui aux APE	Frais divers	forfait	10	1	1	1	3			3	0	0	0	0
C310302	Mise en place de COGES	Frais divers	forfait	20	1	1	1	3			3	0	0	0	0
C32	Renforcer le rôle de l'évaluation et rénover les pratiques en la matière											15	10	55	80
C3201	<i>Renforcer le dispositif d'évaluation du Système</i>											15	10	15	40
C320101	Appui à la CNE	Frais divers	forfait	5 000	1		1	2		1	3	5	0	5	10
C320102	Réalisation d'évaluations périodiques	Frais divers	forfait	10 000	1	1	1	3	1	1	5	10	10	10	30
C3202	<i>Rénovation/réadaptation du dispositif d'évaluation des apprentissages (continue, formative et sommative)</i>											0	0	40	40
C320201	Elaboration des outils	Atelier	forfait	10 000			1	1			1	0	0	10	10
C320202	Formation des acteurs (directeurs d'école et chefs d'établissement)	Formation	formé	20		1 500	1 500	1 500	1 500		4 500	0	0	30	30
C4	Amélioration de la Gestion Administrative, Financière et du patrimoine											105	238	326	668
C41	Promouvoir une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière											52	63	76	190
C4101	<i>Réorganisation des structures de gestion</i>											47	53	56	156
C410101	Réorganisation des structures	Frais divers	forfait	47 000	1,00	1,12	1,20	3	1,15	1,10	6	47	53	56	156
C4102	<i>Renforcement des capacités des cadres à tous les niveaux en matière de préparation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des budgets-programmes</i>											0	10	10	20
C410201	Formation des cadres	Formation	formé	50		200	200	400			400	0	10	10	20
C2103	<i>Renforcement des capacités de planification, de gestion budgétaire et de passation des marchés en vue d'améliorer la capacité d'absorption du secteur</i>											5	0	5	10
C210301	Formation sur les procédures budgétaires et de passation des marchés	Formation	forfait	5 000	1		1	2			2	5	0	5	10
C4104	<i>Elaboration et mise en application d'un guide de procédures normalisées de préparation et d'exécution des budgets-programmes</i>											0	0	4	4
C410401	Conception et mise en place du guide	Consultation nat	hm	2 800			1,5	2			2	0	0	4	4
C42	Améliorer la gestion du patrimoine											53	175	250	478
C4201	<i>Réalisation d'un inventaire exhaustif du patrimoine sur l'étendue du territoire à travers des formulaires harmonisés et mise en place d'une base de données pour sa gestion</i>											0	25	0	25
C420101	Réalisation de l'inventaire exhaustif	Consultation mixte	hm	4 200		6		6			6	0	25	0	25

Code analytique		Nature	Unité	Prix 2011 000 UM	Quantités							Coûts (millions d'UM)					
					2012	2013	2014	2012-14	2015	2016	Total	2012	2013	2014	2012-14		
C4202	Mise en œuvre de la politique de maintenance du patrimoine													53	150	250	453
C420201	Elaboration d'un plan d'action	Atelier	forfait	3 000	1			1			1	3	0	0	3		
C420202	Création d'un fonds de maintenance des infrastructures scolaires	Dotation	forfait/école	1 000	50	150	250	450	350	500	1 300	50	150	250	450		
C5	Coordination du programme													433	373	403	1 208
C51	Mise en œuvre du programme													313	313	313	938
C5101	DPEF													270	270	270	810
C510101	Rémunération et frais du personnel consultant	Consultation nat	forfait	166 000	1	1	1	3	1	1	5	166	166	166	498		
C510102	Rémunération et frais du personnel d'appui	Consultation nat	forfait	34 000	1	1	1	3	1	1	5	34	34	34	102		
C510103	Acquisition d'équipements	Equipement	forfait	10 000	1	1	1	3	1	1	5	10	10	10	30		
C510104	Formation et mise à niveau du Personnel	Formation	forfait	10 000	1	1	1	3	1	1	5	10	10	10	30		
C510105	Fonctionnement administratif	Fonctionnement	forfait	50 000	1	1	1	3	1	1	5	50	50	50	150		
C5102	Maitrise d'ouvrage déléguée PA-FTP (INAP)													43	43	43	128
C510201	Rémunération prestation INAP-FTP	Rémunération	forfait	30 800	1	1	1	3	1	1	5	31	31	31	92		
C510202	Frais de fonctionnement des Unités de mise en œuvre Formations courtes et PE	Fonctionnement	forfait	11 700	1	1	1	3	1	1	5	12	12	12	35		
C52	Audit, suivi/évaluation Programme													120	60	90	270
C5201	Audit des projets													80	50	80	210
C520101	Audit des états financiers	Consultation nat	forfait	50 000	1	1	1	3	1	1	5	50	50	50	150		
C520102	Audit technique	Consultation int	forfait	30 000	1		1	2		1	3	30	0	30	60		
C5202	Suivi/évaluation													40	10	10	60
C520201	Mise en place d'un suivi-évaluation du Programme	Consultation mixte	forfait	30 000	1			1			1	30	0	0	30		
C520202	Revue et missions de supervision	Frais divers	forfait	10 000	1	1	1	3	1	1	5	10	10	10	30		